


# ETUDE DES POTENTIALITES EXPRIMEES PAR LES AGRICULTEURS EN DIVERSIFICATION DE LA MARTINIQUE



## RAPPORT D'ETUDE

*Version finale – Mai 2014*

## Etude réalisée par

	<b>BRL ingénierie</b> BP 94001 1105 Av Pierre Mendès-France 30001 NIMES CEDEX 5 Tel : 04.66.87.50.00 www.brl.fr/brli
---	---

Projet n°	800565
Titre du document	EPEAD Martinique – Rapport d'Etude
Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture de la Martinique

Date de création du document	Mai 2014
Référence du document	epead_martinique_rapport_vf
Indice	Final – VF01
Contact	JPH LUC

Date émission	Indice	Observations	Dressé par	Vérfié et Validé par
24/03/2014	VP01	Partenaire S. MELI (EURL SMC)	JPH LUC	DBA/JPH
19/05/2014	VF01	Partenaire S. MELI (EURL SMC)	JPH LUC	DBA/JPH

## En association avec

	<b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> Chambre d'Agriculture de la Martinique Place d'Armes - BP 312 97286 LE LAMENTIN CEDEX 2 Tél. : 0596 51 75 75 Fax : 0596 51 93 42
Pilotage du projet	<b>Roselyne JOACHIM</b> Chef de service - Audit et Prospectives Conseiller technique auprès de la Direction  audit.prospective@martinique.chambagri.fr

## Avec les financements du CIOM

Cette étude des potentialités des Exploitations Agricoles en Diversification (basée sur 600 enquêtes de terrain) permet d'apprécier le potentiel de développement (capacités en moyens humains, financiers, fonciers...) insuffisamment mis en valeur par les exploitations en diversification (productions maraichères, vivrières, animales...).

Cette connaissance est primordiale pour orienter les programmes d'actions et les financements de l'agriculture, au bénéfice du plus grand nombre possible de producteurs.

L'étude s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectif que la Chambre d'Agriculture a signé avec l'Etat fin 2012. Son financement par les crédits du Conseil Interministériel des Outre-Mer est sous le pilotage de l'ODEADOM, par le biais d'une convention spécifique.



# ETUDE DES POTENTIALITES EXPRIMEES PAR LES AGRICULTEURS EN DIVERSIFICATION DE LA MARTINIQUE

## RAPPORT D'ETUDE

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. CONTEXTE TERRITORIAL DE LA MARTINIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Présentation de la Région</b>	<b>3</b>
<b>1.2 La population martiniquaise</b>	<b>4</b>
<b>1.3 L'économie insulaire</b>	<b>5</b>
<b>1.4 Secteur agricole martiniquais</b>	<b>7</b>
1.4.1 Présentation du secteur agricole martiniquais	7
1.4.2 Caractérisation des exploitations et du foncier agricole	11
1.4.3 Organisation du secteur agricole en Martinique	13
<b>1.5 Les aides publiques agricoles en Martinique</b>	<b>16</b>
1.5.1 L'Europe, le principal financeur agricole	16
1.5.2 Les autres aides publiques	23
<b>2. ENJEUX D'UNE ETUDE SUR L'AGRICULTURE MARTINICAISE DE DIVERSIFICATION .....</b>	<b>25</b>
<b>2.1 Définition de l'agriculture de diversification</b>	<b>25</b>
<b>2.2 Constat actuel de l'agriculture de diversification</b>	<b>27</b>
<b>3. REALISATION ET EXPLOITATION DES ENQUETES .....</b>	<b>29</b>
<b>3.1 Bases de données sources de l'échantillonnage</b>	<b>30</b>
<b>3.2 Traitement des bases de données initiales</b>	<b>32</b>
3.2.1 Création d'une nouvelle base de données	32
3.2.2 Détermination de critères d'échantillonnage	33
<b>3.3 Echantillonnage et déroulement de l'enquête</b>	<b>34</b>
3.3.1 Echantillonnage	34
3.3.2 Déroulement des enquêtes	37
<b>3.4 Résultats des enquêtes</b>	<b>39</b>

3.4.1	Présentation des principaux résultats des enquêtes	39
3.4.2	Principales conclusions des résultats de l'enquête	64
3.4.3	Potentialités identifiées	64
<b>4.</b>	<b>PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>67</b>
4.1	Détermination des axes stratégiques	68
4.2	Présentation des actions	70
<b>ANNEXE.....</b>		<b>97</b>
Annexe A.	Enquête EPEAD	99
Annexe B.	Correspondances des champs entre bases de données	103
Annexe C.	Méthode d'analyse des enquêtes	107
Annexe D.	Exemples de fiches individuelles	111

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## FIGURES

Figure 1-1 : Carte de situation de la Martinique .....	3
Figure 1-2 : Carte générale de présentation de l'occupation des terres agricoles .....	8
Figure 1-3 : Répartition de la SAU en Martinique .....	9
Figure 1-4 : Répartition du nombre d'élevages selon les surfaces des exploitations .....	9
Figure 1-5 : Balance commerciale agricole de la Martinique .....	10
Figure 1-6 : Répartition de la population active agricole .....	11
Figure 1-7 : Répartition des exploitations selon le mode de faire-valoir .....	12
Figure 1-8 : Répartition du nombre d'exploitations (effectif) et des surfaces agricoles utiles .....	12
Figure 3-1 : Emplacement géographique des individus enquêtés .....	40
Figure 3-2 : Caractéristiques civiles de l'échantillon .....	41
Figure 3-3 : Niveau de formation de l'échantillon .....	43
Figure 3-4 : Forme juridique des exploitations agricoles enquêtées et proportion d'individus inscrits à l'AMEXA (MSA) .....	44
Figure 3-5 : Caractérisation des surfaces agricoles des individus enquêtés .....	45
Figure 3-6 : Répartition des enquêtes par classes de surface .....	45
Figure 3-7 : productions de fruits et légumes en nombre de producteurs et tonnes annuelles de productions .....	47
Figure 3-8 : Modes de production déclarés par les agriculteurs .....	49
Figure 3-9 : Pratiques agricoles en fonction des territoires .....	50
Figure 3-10 : Ensemble du matériel déclaré, associé au tracteur de l'échantillon .....	51
Figure 3-11 : Estimation des revenus actuels et des revenus souhaités par les exploitants enquêtés .....	52
Figure 3-12 : Pourcentage des agriculteurs ayant un emprunt sur l'exploitation .....	52
Figure 3-13 : Modes de gestion de la comptabilité des exploitations enquêtées .....	53
Figure 3-14 : Comptabilité dans les exploitations enquêtées en fonction de la surface des exploitations .....	53
Figure 3-15 : Comptabilité dans les exploitations enquêtées en fonction su secteur géographique .....	54
Figure 3-16 : Liens entre les aides du PDRM et les agriculteurs de l'échantillon .....	54
Figure 3-17 : Liens entre les aides POSEI et les agriculteurs de l'échantillon .....	55
Figure 3-18 : Appartenance à des structures coopératives .....	56
Figure 3-19 : Principales OPA citées comme fournissant du conseil agricole aux exploitations enquêtées .....	56
Figure 3-20 : Appartenance à des structures professionnelle et bénéficiaires de conseils agricoles en fonction des surfaces des exploitations enquêtées .....	57
Figure 3-21 : Répartition des exploitations enquêtées par potentialité .....	58
Figure 3-22 : Evolution envisagée des exploitations enquêtées en fonction de leur surface .....	58
Figure 3-23 : Evolution envisagée des exploitations enquêtées en fonction des secteurs géographiques .....	59
Figure 3-24 : Appréciation par les agriculteurs eux-mêmes de leurs principales forces et faiblesses .....	60
Figure 3-25 : Classification des forces et faiblesses d'après les réponses des personnes enquêtées .....	60
Figure 3-26 : Principales forces et faiblesses citées par les individus enquêtés .....	61
Figure 3-27 : Principales faiblesses au regard des classes de surface .....	62
Figure 4-1 : Présentation schématique des axes stratégiques pour l'agriculture de diversification en Martinique .....	68

## TABLEAUX

Tableau 1-1 : Différents types de sols en Martinique .....	4
Tableau 1-2 : Evolution de la population martiniquaise depuis 1999.....	4
Tableau 1-3 : Population agricole active en Martinique .....	7
Tableau 1-4 : Productions agricoles martiniquaises .....	7
Tableau 1-5 : Les ressources en produits agricoles (hors banane et canne à sucre) en 2008 .....	10
Tableau 1-6 : Aides PAC (PDRM).....	17
Tableau 1-7 : Aides PAC (POSEI) .....	22
Tableau 2-1 : Principales forces et faiblesses de l'agriculture de diversification en Martinique .....	26
Tableau 2-2 : Chiffre d'affaire de l'agriculture martiniquaise en diversification.....	27
Tableau 3-1 : Répartition des 2 558 exploitations référencées par territoire, superficie, et type de culture majoritaire.....	34
Tableau 3-2 : Répartition des exploitations dans les principales catégories « territoire – type de culture – superficie » .....	35
Tableau 3-3 : Répartition des exploitations dans les catégories de plus de 5 exploitations .....	36
Tableau 3-4 : Exploitation des listings fournies aux enquêteurs .....	38
Tableau 3-5 : Tablettes synchronisées et documents papiers validés .....	38
Tableau 3-6 : Répartition des exploitations enquêtées par zones géographiques .....	41
Tableau 3-7 : Répartitions des âges des exploitants enquêtés .....	42
Tableau 3-8 : Répartition des surfaces agricoles de l'échantillon enquêté (courbe classée) .....	46
Tableau 3-9 : Par secteur géographique, répartition des exploitations enquêtées en fonction des surfaces exploitées. ....	46
Tableau 3-10 : Synthèse des productions animales référencées dans l'échantillon .....	48
Tableau 3-11 : Répartition des surfaces agricoles de l'échantillon enquêté.....	48

## PREAMBULE

La Martinique ne fait pas exception à la situation économique actuelle française en crise depuis 2009 du fait de la récession de l'économie mondiale, de la crise financière. A cela s'ajoutent des phénomènes climatiques et sanitaires survenus ces dernières années qui, additionnés à la pression anthropique et foncière, au vieillissement de la population active, et à la baisse de la productivité agricole, contribuent à la fragilisation du secteur agricole martiniquais et accroissent sa dépendance notamment vis-à-vis de la métropole.

L'agriculture martiniquaise se focalise autour de deux filières d'exportation que sont la banane et la canne à sucre (production de Rhum). C'est une stratégie complexe face à un contexte de mutation réglementaire et de forte concurrence internationale. Ces activités sont essentielles au monde agricole martiniquais mais elles souffrent cependant régulièrement de crises plus ou moins fortes. Une des solutions mise en lumière pour améliorer les performances du secteur agricole serait de diversifier la production agricole.

Les services statistiques de l'administration recensent aujourd'hui environ 3 300 exploitations agricoles dont 600 en grandes cultures. Ainsi, on estime que 2 700 exploitations pratiquent la diversification. Cependant en termes de surface agricole utile (SAU), la diversification représenterait une faible proportion des terres cultivées. De plus d'après le Plan de Développement Rural de la Martinique (PDRM) la filière de diversification semble présenter des faiblesses en termes de structuration, d'organisation, de communication et de compétences techniques et administratives.

Des programmes d'aide ont été développés et produisent certains effets :

- ▶ Le Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM) dans sa version 2007-2013 qui a pour but d'accompagner les mutations de l'espace rural et dont le nouveau programme 2014-2020 va débiter ;
- ▶ Le Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI) qui vise à améliorer la compétitivité économique et technique des filières agricoles en fonction de leurs handicaps géographiques et économiques.

Cependant plus de 2 000 exploitations professionnelles ne seraient pas impactées par ces programmes, ce qui soulève la question de leur adaptation aux conditions et besoins de la plupart des exploitations agricoles.

L'étude se place dans le cadre de la relance de l'activité agricole martiniquaise. Elle a pour but d'analyser la situation au sein des exploitations, d'apprécier l'impact des outils mis en place, de définir les besoins afin de déterminer les actions à mener pour développer les exploitations en diversification et ainsi exploiter tout leur potentiel. Pour cela :

- ▶ une enquête a été menée sur un échantillon de 600 exploitations représentatives de la diversité des systèmes existants en diversification et réparties sur l'ensemble du territoire martiniquais ;
- ▶ un plan d'actions est défini afin de proposer des orientations stratégiques et des outils pour aider l'accompagnement et le développement de l'agriculture en diversification.

Cette étude fût menée entre juin 2013 et mars 2014. Les Consultants : BRLingenierie et EURL SMC ont travaillé en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage et partenaire de cette étude la Chambre d'Agriculture de la Martinique.



## ETAPES REALISEES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARTINIQUE

- ▶ Publication dans Madin'Agri (2<sup>ème</sup> trimestre 2013) pour présenter l'étude ;
- ▶ Finalisation, édition et impression d'une plaquette de présentation de l'étude et de l'enquête (2000 exemplaires) à destination des exploitations en diversification ;
- ▶ Edition et impression d'un courrier signé du Président de la Chambre pour accompagner la plaquette (environ 2000) ;
- ▶ Envoi du courrier et de la plaquette à 2 000 agriculteurs en diversification ;
- ▶ Définition d'un critère de «potentialité» attribué à quelques 2 600 individus ;
- ▶ Suivi du déroulé des enquêtes et des résultats des enquêtes ;
- ▶ Echanges avec les consultants pour la construction du plan d'actions ;
- ▶ Organisation et convocations aux réunions du comité de pilotage et de restitution de l'étude.

## ETAPES REALISEES PAR LES CONSULTANTS

- ▶ Soumission d'un avant-projet pour la création de la plaquette et du courrier adressés aux agriculteurs en diversification ;
- ▶ Tri dans les bases de données fournies ;
- ▶ Etablissement du questionnaire d'enquête ;
- ▶ Rencontre avec les conseillers spécialisés en développement (fruits, légumes, productions animales) ;
- ▶ Test du questionnaire d'enquête ;
- ▶ «Formation» des enquêteurs (outils et méthodes) ;
- ▶ Réalisation des enquêtes : 3 enquêteurs martiniquais munis de tablettes pour la saisie des réponses intégrant :
  - un GPS,
  - un appareil photo,
  - la synchronisation pour la sauvegarde des données,
  - le suivi du déroulement des enquêtes en direct.
- ▶ Analyse des résultats des enquêtes ;
- ▶ Création de la base de données des résultats des enquêtes et éditions de fiches individuelles ;
- ▶ Elaboration du plan d'actions ;
- ▶ Rédaction du rapport d'étude ;
- ▶ Rédaction de la synthèse ;
- ▶ Animation des réunions de présentation des résultats.

# 1. CONTEXTE TERRITORIAL DE LA MARTINIQUE

## 1.1 PRESENTATION DE LA REGION

La Martinique est l'un des cinq départements d'Outre-Mer, créés par la loi du 19 mars 1946. La loi du 2 mars 1982 érigeant la région en collectivité territoriale a fait de la Martinique une des vingt-six régions françaises. La Martinique est une île d'une superficie de 1 128 km<sup>2</sup> et fait partie de l'archipel des Petites Antilles dans la mer des Caraïbes à environ 450 km au nord-est des côtes de l'Amérique du Sud et à 7 000 km des côtes européennes. L'île est le résultat d'une suite d'éruptions volcaniques lui conférant un relief accidenté. Le Nord se caractérise par un relief montagneux développé (montagne Pelée : 1 397 m), le centre comporte l'essentiel des plaines généralement peu étendues et fragmentées (10 % de la surface de l'île) et le sud est une alternance de plaines et de petites montagnes arrondies (mornes) n'excédant pas les 500 m d'altitude. Elle est soumise à de nombreux risques naturels (ouragan, inondation, sécheresse, séismes, etc.), mettant en danger les biens et les personnes. Le climat tropical de la Martinique, chaud et humide, est tempéré par les alizés circulant d'Est en Ouest et est caractérisé par deux saisons :

- ▶ Le carême (décembre – avril) avec un temps peu humide et très ensoleillé ;
- ▶ L'hivernage avec un ensoleillement réduit et une humidité importante (majorité des pluies).

Ce climat favorise le secteur agricole dans certains domaines mais est en parallèle régulièrement responsable d'importants dégâts notamment sur les cultures obligeant la population à une adaptation permanente pour assurer l'activité économique de la région.

Figure 1-1 : Carte de situation de la Martinique



De par son climat tropical et sa proximité avec l'océan, la température annuelle de la Martinique est d'environ 25°C. Les précipitations annuelles fluctuent entre 970 mm à la presqu'île de la Caravelle et 6 000 mm au sommet de la montagne Pelée.

Les sols de Martinique sont d'origine volcanique et sont dans l'ensemble fertiles. Le Tableau 1-1 présente les différents types de sols retrouvés sur l'île.

Tableau 1-1 : Différents types de sols en Martinique

Sols	Caractéristiques	Lieu
Sols peu évolués sur alluvions	-	Plaine du Lamentin
Sols peu évolués sur cendres et ponces	-	Basse altitude autour de la Pelée, de Saint-Pierre à la rivière Capot (Basse-Pointe)
Andosols	Sols riches	Nord de l'île (massifs de la Pelée et des Pitons) à l'exception des pentes basses
Sols bruns-rouges à halloysite	Projections volcaniques de cendres ou ponces perméables et composés de l'halloysite (argile); sols de prédilection pour la culture de la banane	Rivage et basses pentes de Sainte-Marie à la rivière Capot au nord-est de l'île ; pentes intermédiaires de Vert-Pré, Fort-de-France et Carbet
Les Ferrisols	Forte concentration d'alumine et du fer à cause du phénomène de latéralisation	Marin/Sainte Luce au sud jusqu'à la presqu'île de la Caravelle / La Trinité au Nord
Vertisols	Utilisés aujourd'hui surtout pour les cultures fourragères et maraîchères	Presqu'île de Sainte-Anne, en pied de pente sur la côte Est jusqu'au François, côte de Fort-de-France jusqu'au Carbet/Saint-Pierre.

Cependant une partie d'entre eux (environ 30 % des terres) est gravement polluée au Chlordécone, pesticide organochloré, limitant leur avenir agricole. Pour les sols les plus gravement touchés dans le nord-est de l'île (Macouba/Basse-Pointe, Ajoupa-Bouillon/Morne-Rouge, Morne Capot au Gros-Morne), la concentration pourrait s'élever à plus de 1 mg/kg. Au centre de l'île (centre de l'île de Saint-Joseph, Lamentin et Saint-Esprit) les sols sont moyennement à fortement contaminés (entre 0,1 et 1 mg/kg) et peuvent, selon l'INRA et le CIRAD, accueillir certaines cultures telles que : ananas, bananes, choux pommés, cultures fruitières arbustives et arborées, canne à sucre destinée à la transformation (rhum, sucre), haricots verts, tomates, aubergines, piments, poivrons, les cultures hors sol et les cultures non alimentaires.

## 1.2 LA POPULATION MARTINICAISE

La Martinique est une région monodépartementale depuis 1983, elle compte 394 173 habitants pour 1 128 km<sup>2</sup>, soit une densité de population de 349,4 habitants au km<sup>2</sup> (chiffres 2010). Malgré une densité assez élevée, la tendance est à l'habitat diffus avec en parallèle une dévitalisation du centre des villes. Le tableau suivant présente l'évolution de la population depuis 1999.

Tableau 1-2 : Evolution de la population martiniquaise depuis 1999

Année	Population
1999	380 863
2010	394 173
2011 (provisoire)	392 423
2012 (provisoire)	390 371

Source : INSEE

Le département est découpé en quatre arrondissements (Fort-de-France, Trinité, Le Marin et Saint-Pierre), subdivisés en 45 cantons et 34 communes. L'agglomération de Fort de France, Schoelcher et le Lamentin regroupent 42 % de la population et constituent le pôle économique et administratif de l'île. D'une manière générale, les communes qui se développent le plus sont celles du centre et du Sud de l'île.

## 1.3 L'ECONOMIE INSULAIRE

Région ultrapériphérique (RUP) de l'Union Européenne (UE), la Martinique se caractérise par l'éloignement et l'insularité de son territoire. Son économie se distingue par l'étroitesse de son marché ainsi que par les surcoûts d'approvisionnement et de transport qui se répercutent sur l'ensemble des acteurs économiques. Ceux-ci doivent en outre ancrer leur développement dans un contexte marqué par des coûts salariaux bien supérieurs aux moyennes de la zone Caraïbe.

A ces égards, la Martinique est marquée par une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur et plus particulièrement vis-à-vis de la métropole. En 2005, le déséquilibre des échanges commerciaux demeure, si bien que la Martinique enregistre près de six fois plus d'entrées que de sorties de biens, cette tendance persistant ces dernières années.

### UNE SITUATION ECONOMIQUE DEGRADEE

Les incidences de la récession de l'économie mondiale, européenne et plus particulièrement nationale et de la crise financière, auxquelles se sont ajoutées les difficultés sociales locales de 2009, ont eu de graves conséquences qui se sont répercutées sur la plupart des indicateurs socio-économiques de la Martinique.

Le PIB a reculé en volume de 6,5 % en 2009 et les investissements (FBCF<sup>1</sup>) de 23,6 %, alors que la contraction du PIB pour la Métropole était de -2,2 %. Le recul de l'activité s'est évidemment répercuté sur le volume des échanges extérieurs, tant du côté des importations (-25,9 %) que des exportations (-28,9 %). La plupart des entreprises des secteurs secondaires et tertiaires de l'économie martiniquaise ont été affectées et notamment dans les secteurs du BTP et du tourisme, importants en Martinique.

Le monde agricole ne déroge pas à cette crise, même s'il semble moins impacté que les autres secteurs. Les mouvements sociaux de 2009 ont profondément touché la mise en marché des productions, qui sont régulièrement perturbées par des événements climatiques rudes dont certains ont des effets désastreux (pertes de cultures, destruction des appareils de production, etc.).

Bien sûr, toutes les filières ne présentent pas la même sensibilité et la même capacité à reconstituer leur potentiel de production. A titre d'exemple, la banane, qui représente un poids lourd de l'économie agricole de l'île s'est doucement redressée de l'ouragan DEAN de 2007. Elle a également été confrontée à d'autres contraintes dont la pluie en 2011 et de manière concomitante à des attaques de plus en plus sévères de cercosporiose noire. Les cultures maraîchères et la polyculture-élevage sont moins soumises à ces aléas car mieux adaptées et plus adaptatives quand à d'éventuelles perturbations. D'après la Chambre, on observe néanmoins une tendance à la stagnation des volumes produits en dépit des dispositifs mis en place pour accompagner le développement de ces filières.

### UN CONTEXTE LOCAL SOUS TENSION

La forte dépendance de la Martinique du point de vue de ses importations a pour conséquence de maintenir des prix très élevés pour tous les produits de consommation courante, pesant fortement sur le budget des ménages. A titre d'exemple, la consommation électrique qui traduit l'élévation du niveau de vie dans l'île, ne cesse d'augmenter et a plus que doublé en 20 ans. En outre, la consommation de pétrole est passée de 287 Ktep (tonnes équivalent pétrole) en 1985 à 489 Ktep en 2005.

---

<sup>1</sup> La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur issu de la comptabilité nationale française. Cet agrégat (c'est-à-dire que la FBCF est le résultat de la somme de différents éléments) mesure le flux annuel d'investissements réalisés. La FBCF est donc la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant l'année sur le territoire considéré.



La crise économique et monétaire mondiale a exacerbé cette situation et accentué les inégalités et les tensions sociales, avec un taux de chômage qui s'élevait au deuxième trimestre 2012 à 21 % (INSEE). D'importants mouvements populaires et des grèves ont touché l'île de la Guadeloupe puis de la Martinique en début d'année 2009. Ces actions pèsent encore sur le dynamisme économique de l'île et révèlent des préoccupations fortes de la population locale sur l'accès aux produits de consommation courante et à la dépendance de certains secteurs.

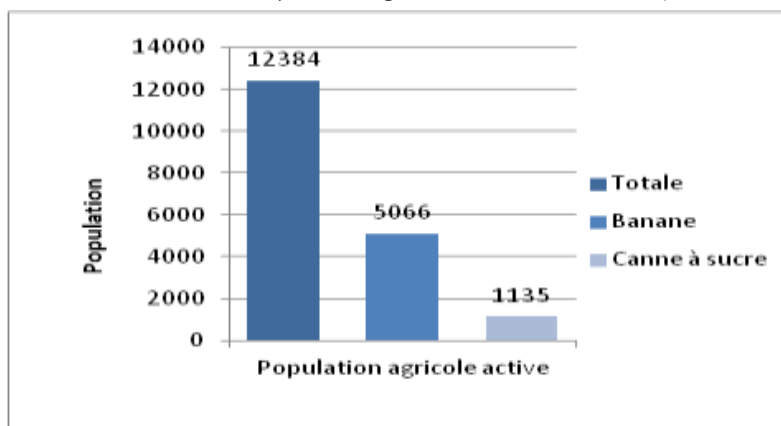
Le secteur agricole n'est pas exclu de ces mouvements et souffre également du prix élevé des intrants et des matières premières, d'un manque de débouchés pour la commercialisation, de la concurrence des produits d'importation et de la difficulté à dégager un revenu convenable pour les exploitants. Les mouvements sociaux traduisent ce mal-être mais accentuent également ces problématiques, qui se font ressentir sur toute la filière agricole.

## 1.4 SECTEUR AGRICOLE MARTINICAIS

### 1.4.1 Présentation du secteur agricole martiniquais

L'agriculture est un secteur clé de la Martinique : elle occupe un peu plus de 20 % de la surface de l'île et concerne 7 % de la population active, dont 3 400 chefs d'exploitations. Elle représente ainsi un pilier majeur du contexte socio-économique de l'île et structure ses paysages.

Tableau 1-3 : Population agricole active en Martinique



Source : Agreste Martinique 2010

### TYPLOGIE DES PRODUCTIONS

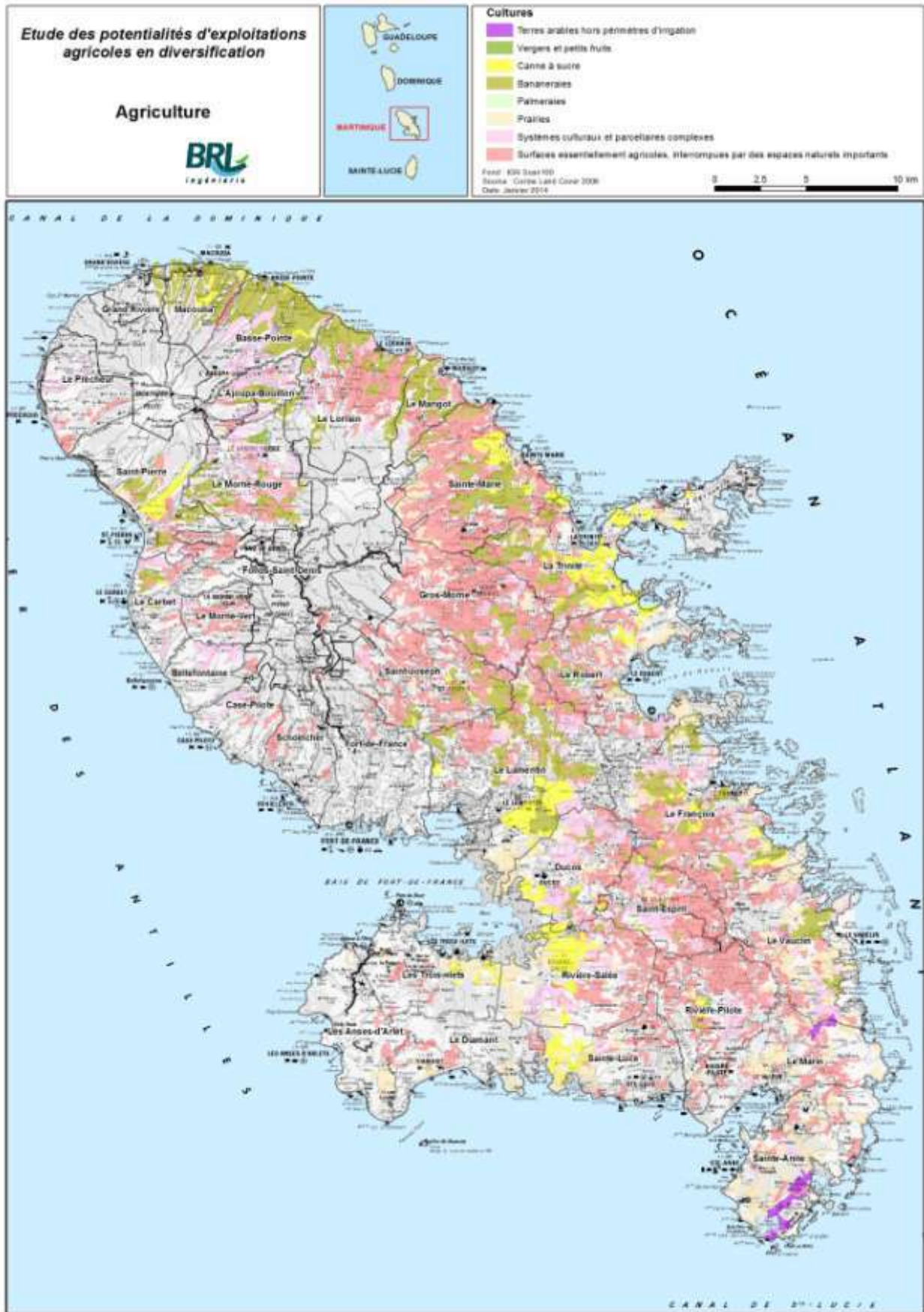
Les principales productions agricoles de la Martinique sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1-4 : Productions agricoles martiniquaises

Utilisation du Sol	2010 (ha ou têtes)	2011 (ha ou têtes)	2011 (tonnes ou tonnes carcasses)
<b>Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes</b>			
Canne à sucre	4 067	4 083	206 671
Autres	35	17	
<b>Cultures légumières</b>	<b>2 803</b>	<b>2 738</b>	<b>21 278</b>
Tubercules, racines et bulbes	863	939	2 267
Légumes frais	1 940	1 799	19 011
<b>Cultures fruitières semi-permanentes</b>	<b>6 488</b>	<b>6 439</b>	<b>241 118</b>
Banane	6 396	6 347	240 151
Ananas	92	92	967
<b>Cultures fruitières permanentes</b>	<b>659</b>	<b>655</b>	
Agrumes	302	302	1 657
Autres fruits frais	357	353	2 308
<b>Élevage</b>			
Bovin	18 477	17 464	1 065
Porcin	11 093	11 193	1 034
Ovin	11 597	11 597	48
Caprin	5 651	5 651	12
Équin	418	418	9
Avicole	534 738	524 000	
Cunicole	2 892	3 000	33
Piscicole / Aquacole			85
<b>Cultures fourragères</b>	<b>155</b>	<b>225</b>	
<b>Jachères rotationnelles</b>	<b>2 093</b>	<b>2 092</b>	
<b>Jardins familiaux</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	
<b>Total terres arables</b>	<b>15 651</b>	<b>15 660</b>	
<b>Surfaces toujours en herbe</b>	<b>8 373</b>	<b>8 419</b>	
<b>Cultures florales (en milliers de tiges)</b>	<b>110</b>	<b>104</b>	<b>592</b>
<b>SAU dans les exploitations</b>	<b>24 793</b>	<b>24 782</b>	
<b>SAU départementale</b>	<b>34 488</b>	<b>34 428</b>	
<b>Territoire agricole non cultivé</b>	<b>15 004</b>	<b>14 807</b>	
<b>Superficies boisées</b>	<b>38 424</b>	<b>38 088</b>	
<b>Eaux en rapport</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	
<b>Territoire non agricole</b>	<b>22 064</b>	<b>22 657</b>	
<b>Surface total du département</b>	<b>110 000</b>	<b>110 000</b>	

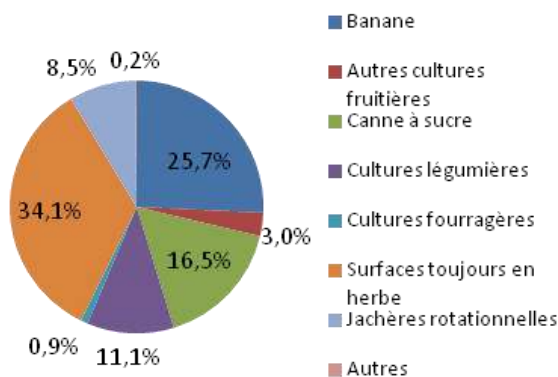
Source : Agreste Martinique 2010-2011

Figure 1-2 : Carte générale de présentation de l'occupation des terres agricoles



IMPORTANTANCE RELATIVE DES PRODUCTIONS ET COMMERCE EXTERIEUR

Figure 1-3 : Répartition de la SAU en Martinique



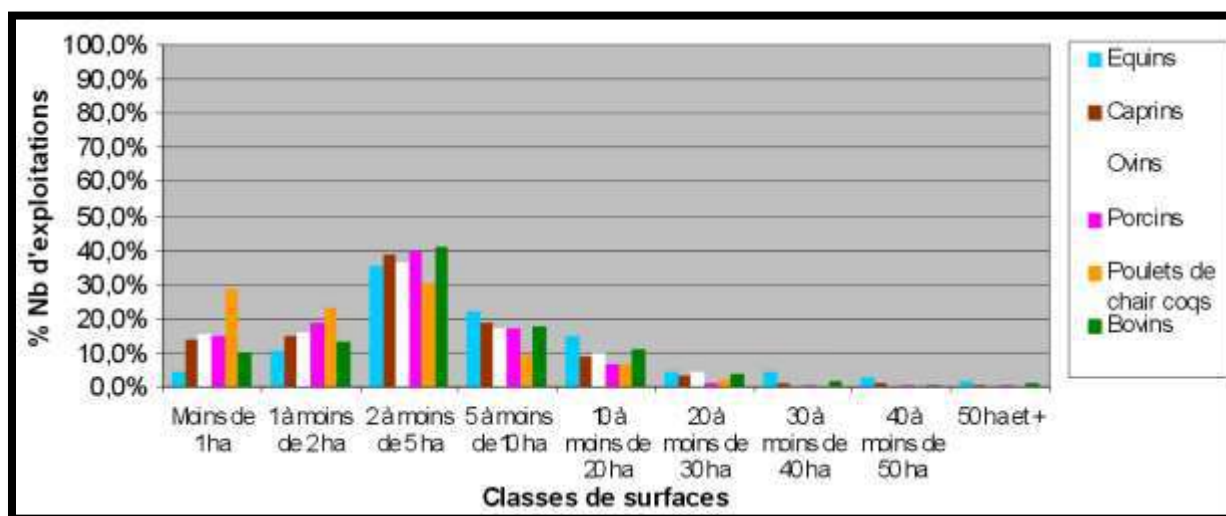
Source : Agreste Martinique 2010

L'agriculture martiniquaise est tournée essentiellement vers les produits d'exportation avec une SAU en bananes et cannes à sucre supérieure à 40 % de la SAU totale. Le secteur bananier représente d'ailleurs 2/5 des actifs agricoles permanents. Les autres cultures, dites de « diversification » sont largement moins développées sur l'île. Globalement, les productions légumières et fruitières ont augmenté entre 2007 et 2010. Cependant leurs productions à l'hectare tendent plutôt à diminuer. Le chiffre d'affaire annuel médian à l'hectare de ces exploitations est de 5 000 €, mais très variable avec des extrêmes allant de 1 500 € à 16 000 € (Agreste 2010).

Même si la balance commerciale agricole reste positive grâce aux exportations, le secteur agricole continue à connaître des années difficiles. En 2011, les expéditions de banane vers l'Union Européenne ont diminué sensiblement (-6,7 %) par rapport à 2010. Ce secteur continue en effet de subir les conséquences d'une concurrence accrue de la part des producteurs de la zone dollar. Les professionnels de la filière canne-sucre-rhum jugent la campagne 2011 décevante en raison de mauvaises conditions climatiques et, bien que le tonnage de canne progresse, la production de sucre et de rhum diminue (respectivement -6,8 % et -1,5 %)

L'élevage, quant à lui, se structure progressivement mais les productions sont très loin de répondre à la demande locale. D'une manière générale, la Martinique présente un déficit commercial en denrées alimentaires.

Figure 1-4 : Répartition du nombre d'élevages selon les surfaces des exploitations

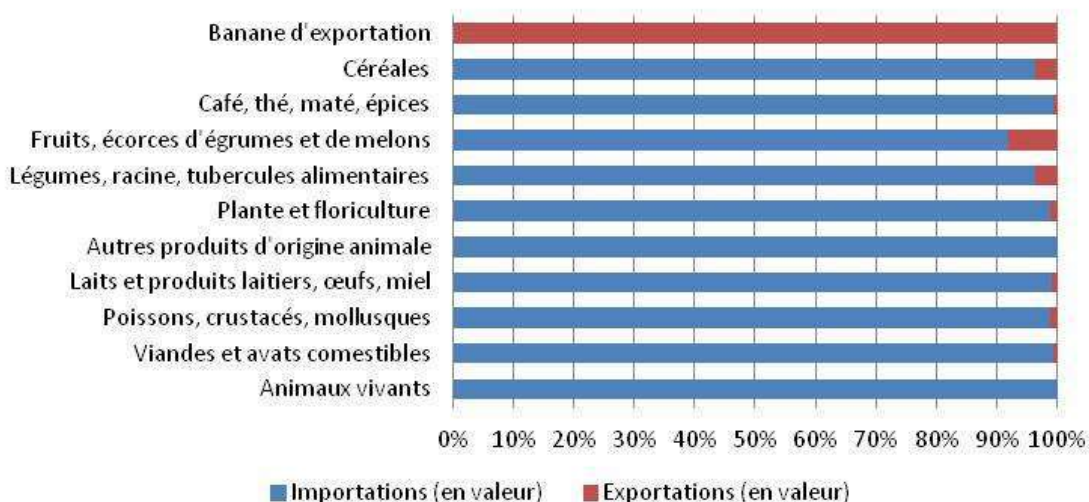


Source : Agreste Martinique 2010



Seules la banane et la canne à sucre sont dédiées à l'exportation. Pour le reste des produits agricoles, la Martinique est totalement dépendante des importations, comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 1-5 : Balance commerciale agricole de la Martinique



Source : Douanes 2011

Il en résulte qu'en 2008 d'après les informations disponibles au niveau de la DAAF, la production locale couvre simplement 66 % des besoins en production végétale et uniquement 14 % des besoins en viandes.

Tableau 1-5 : Les ressources en produits agricoles (hors banane et canne à sucre) en 2008

	Production locale (t)	Importations(t)		Ensemble (t)	Taux de couverture par la production locale	
		Frais	Sec, congelé, autres		Du marché total	Du marché du frais
<b>Fruits (1)</b>	9 508	8 902	501	18 911	50 %	52 %
<b>Légumes (1)</b>	50 012	12 894	8 249	71 155	70 %	80 %
<b>Viande porcine (2)</b>	1 080	218	3 535	4 833	22 %	83 %
<b>Viande bovine (2)</b>	1 258	1 137	3 859	6 254	20 %	53 %
<b>Viande de volailles(2)</b>	938	344	9 764	11 046	8 %	73 %
<b>Viande ovine caprine(2)</b>	75	88	1 581	1 668	4 %	46 %

(1) Données provisoires ; (2) Abattages contrôlés

Source : DAAF en 2008

Au regard des informations produites par l'IEDOM de Martinique sur la période 2006 – 2011 et les résultats du POSEI (productions animales) ces valeurs se confirment. Ainsi, pour les productions agricoles de diversification, il existe donc de très bonnes marges de progressions, certes en production légumières mais aussi et surtout en production de fruits et de viandes.

## CARACTERISATION DES DEBOUCHES COMMERCIAUX

En 2010, 2 335 producteurs déclarent un circuit court de commercialisation (vente à la ferme, vente aux commerçants détaillants et vente au détail sur les marchés). 53 % de ces agriculteurs (hors producteurs de banane d'exportation) déclarent d'ailleurs faire plus de la moitié de leur chiffre d'affaire à travers ce mode de commercialisation (*RGA et agreste 2010*). Les circuits courts sont fondamentaux pour écouler les productions de miel et de fruits en particulier.

Par ailleurs, 1 668 producteurs déclarent un autre mode de commercialisation pour lesquels l'organisation de producteurs coopérative est privilégiée pour 77 % d'entre eux. Ces dernières écoulent plus de 50 % des productions vivrières, légumières et de viande<sup>2</sup>.

L'agriculture est une ressource importante du département. 6,8 % de la population active occupée (INSEE 2010 et RGA 2010) sont des actifs permanents travaillant dans l'agriculture, dont 32 % sont chefs d'exploitation. L'agriculture est dominée par la production de banane dédiée à l'exportation, mais aussi de canne à sucre. Les autres productions alimentent le marché local, principalement à travers les circuits courts. La Martinique est cependant largement dépendante des importations de produits agricoles pour satisfaire le marché local.

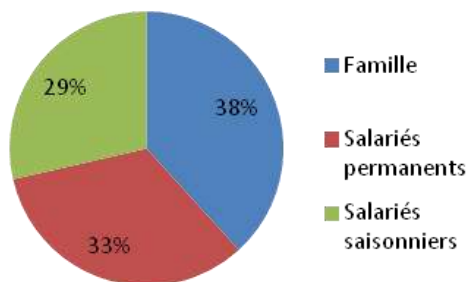
## 1.4.2 Caractérisation des exploitations et du foncier agricole

### TYPLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Il existe environ 3 400 chefs d'exploitation et co-exploitants en Martinique.

#### *La typologie des actifs agricoles*

Figure 1-6 : Répartition de la population active agricole



Source : RGA 2010

La majeure partie des personnes travaillant sur les exploitations appartient à la famille des exploitants. Toutefois, le travail familial est en retrait de manière générale et en particulier pour les productions principales de l'île que (banane et la canne à sucre).

La main d'œuvre permanente est majoritaire dans le 1<sup>er</sup> cas et la temporaire l'est dans le second, représentant respectivement 63 % et 53 % des populations agricoles actives concernées par ces productions.

#### **Les exploitations agricoles**

Entre 2000 et 2010, la région a subi une évolution notable de la typologie des exploitations. Une déprise importante a en effet eu lieu, causant la perte de 4 176 exploitations, soit 56 % du total et correspondant à une perte de 32 % de la SAU sur cette période. De manière générale, on observe une diminution des exploitations agricoles de l'ordre de 2,2 % en moyenne par an. En 2010, la Martinique comptait un peu plus de 3 300 exploitations (source RGA).

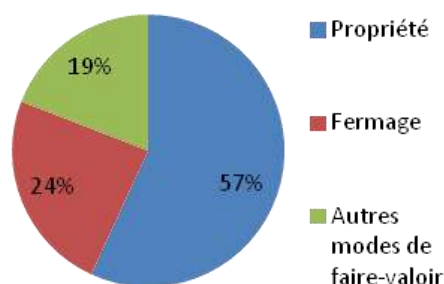
94 % des exploitations qui ont ainsi disparu avaient une SAU inférieure à 2ha, soit deux tiers des petites exploitations. En revanche, le nombre d'exploitations d'une SAU comprise entre 5 et 10 ha a fortement augmenté, passant de 66 à 526 exploitations.

<sup>2</sup> Il est noté que les débouchés de beaucoup de petites exploitations n'ont pas pu être pris en compte dans le calcul de ces chiffres.

Figure 1-7 : Répartition des exploitations selon le mode de faire-valoir

Les exploitants agricoles sont majoritairement propriétaires de leurs terres, comme l'indique la figure ci-contre. Ainsi, environ un quart des exploitants est en situation de fermage.

D'autres modes de faire valoir existent toujours comme le métayage, même s'il n'est plus légalement autorisé.



Source : INSEE 2010

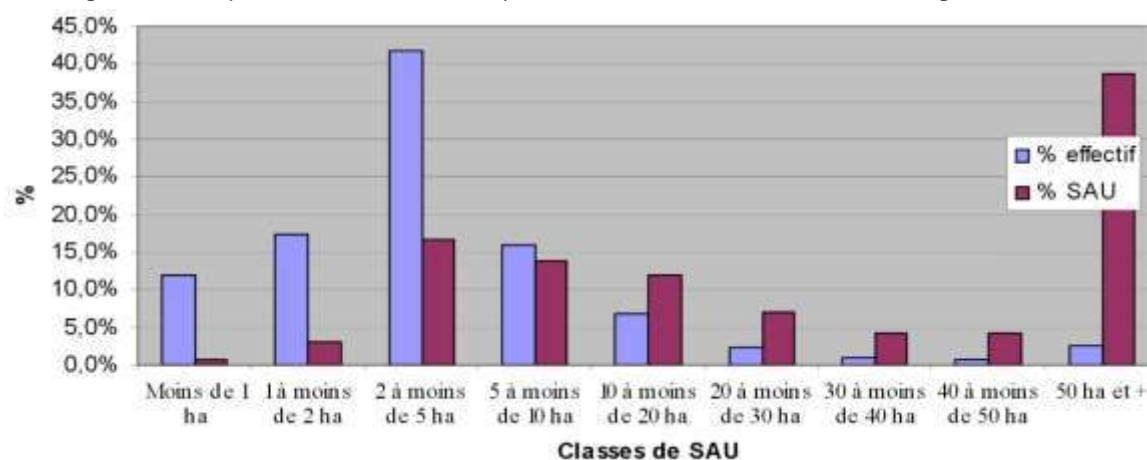
## PROBLEMATIQUE DU FONCIER AGRICOLE

La structure du foncier agricole est très particulière dans les DOM, marquée notamment par les réformes foncières qui visaient une meilleure répartition des terres entre les producteurs. Ces réformes ont eu assez peu d'impacts sur la Martinique dont l'organisation foncière est très ancienne. En 2005, les 489 exploitations de plus de 20 ha, représentant 13 % des exploitations, concentraient encore les deux tiers de la SAU. Cette tendance s'est largement accentuée ces dernières années pour aboutir de nos jours à la répartition suivante :

- ▶ 70 % des exploitants ont moins de 5 ha et représentent 20 % de la SAU ;
- ▶ La classe entre 2 et 5 ha représentent près de 50 % des exploitations et 17 % de la SAU totale ;
- ▶ Les exploitations de 20 ha et plus représentent 54 % de la SAU, mais seulement 6.4 % des exploitants.

Ainsi, 3 % des exploitants possèdent presque 40 % de la SAU totale de l'île. L'augmentation de la part de SAU détenue par les grandes exploitations ne signifie pas forcément que ces exploitations ont augmenté leur taille. Cette valeur est à mettre en parallèle avec la diminution très importante de la SAU de Martinique, qui s'est traduite principalement par une diminution forte du nombre des petites exploitations.

Figure 1-8 : Répartition du nombre d'exploitations (effectif) et des surfaces agricoles utiles



Source : DAAF de Martinique

En Martinique, l'exploitation individuelle prédomine pour toutes les classes de surface, mais des indivisions sont très nombreuses, complexifiant la transmission des terrains et augmentant la fragmentation de l'outil agricole. Toutefois, pour les exploitations de 50 ha et plus, les formes sociétaires sont largement majoritaires. Elles échappent ainsi le plus souvent à la fragmentation de l'outil productif et sont transmises de génération en génération.

## La pression et la spéculation foncière

Le marché du foncier est saturé en Martinique, notamment du fait de son insularité. Ce phénomène est plus prégnant dans le sud de l'île, où la densité de population y est 3 fois plus élevée qu'en métropole (349 habitants au km<sup>2</sup>). La distorsion des prix du foncier est importante entre les terres agricoles (20 à 50 centimes d'euros le m<sup>2</sup>) et les terres constructibles, pouvant aller de 50 euros à plus de 200 euros le m<sup>2</sup>. Ces écarts de prix accentuent la spéculation sur les terres agricoles et le phénomène « d'attente de déclassement », courant en Martinique. En outre, l'attachement à la terre génère une rétention des espaces agricoles, ceux-ci n'étant plus considérés comme un outil de production, mais comme un bien patrimonial.

De plus, la fragmentation et le mitage des terres agricoles fragilisent encore plus la structure du foncier de l'île. Le taux de constructions illégales en zones agricoles est en effet important et peut aller jusqu'au quart du total des constructions dans certaines communes.

La disponibilité et la libération du foncier agricole sont des problématiques prégnantes en Martinique. Elles conditionnent fortement la possibilité de transmission des terres et d'installation de jeunes agriculteurs dans l'optique de durabilité de l'agriculture sur l'île et de renouvellement de la population agricole, aujourd'hui vieillissante.

### 1.4.3 Organisation du secteur agricole en Martinique

Les filières agricoles regroupent toutes les professions allant de l'exploitation à la mise sur le marché des produits frais ou transformés :

- ▶ **Les exploitants agricoles.**
- ▶ **Les interprofessions** sont constituées par "les organisations professionnelles agricoles (OPA) les plus représentatives de la production agricole, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution ". Ce sont des personnes morales de droit privé, en général des associations régies par la loi du 1er juillet 1901. La profession agricole y est représentée par des organisations spécialisées et représentatives pour le produit considéré. Leurs actes de gestion, comme leurs créances et cotisations, y compris lorsqu'elles sont étendues, sont soumis au droit privé. Elles ont pour objectif de conduire des actions dans l'intérêt de tous les maillons d'une filière (production, transformation, commercialisation/distribution, promotion, recherche). Actuellement, deux interprofessions regroupent les acteurs de filières de productions animales et végétales : l'AMIV et L'IMAFHLOR.
- ▶ **La chambre d'agriculture** est l'un des principaux intervenants et a pour but de représenter le monde agricole, de défendre ses intérêts auprès des pouvoirs publics et d'intervenir auprès des agriculteurs. Elle est composée d'agriculteurs et de représentants du monde rural élus au suffrage universel par tous les acteurs du secteur. Son champs d'actions est assez diversifié, notamment concevoir des projets, conseiller les agriculteurs, réaliser des études et expertises en développement agricole, assurer la formation continue des exploitants agricoles et porteurs de projets, centraliser les formalités d'immatriculation des entreprises agricoles, assurer la surveillance épidémiologique du territoire, etc. Pour réaliser ces tâches, elle dispose d'un budget de 3,3 millions d'euros.

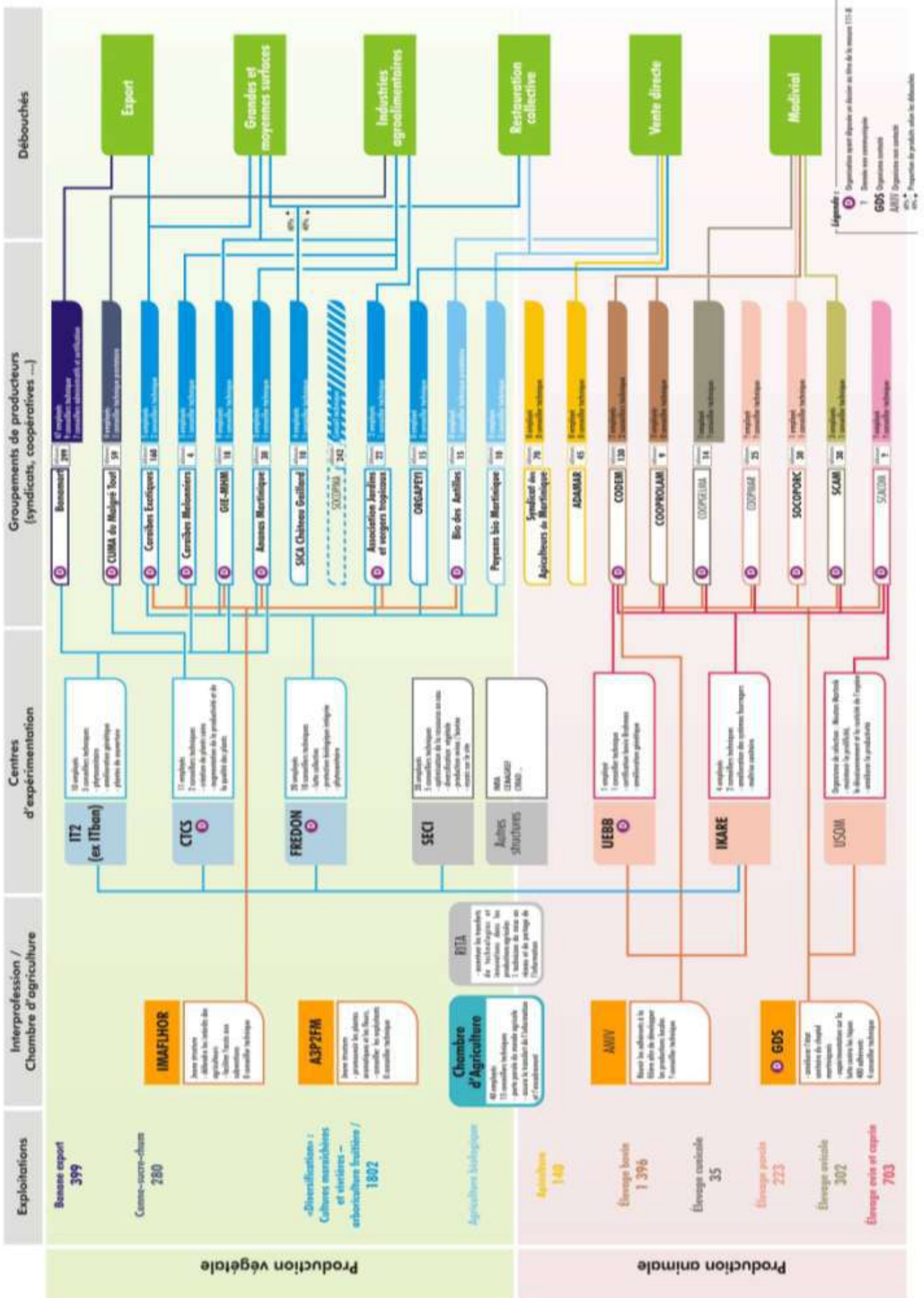


- ▶ **Les Centres d'Expérimentation (CE)** : ils mettent à disposition des OPA et des exploitants agricoles les résultats des recherches scientifiques qu'ils conduisent. Leurs conseillers techniques réalisent des formations pour les conseillers techniques des OPA et peuvent également se rendre directement chez les exploitants agricoles. L'action du RITA intervient à ce stade également. Il existe 7 CE en Martinique qui se répartissent selon les types de productions. La Chambre d'agriculture réalise également des expérimentations pour les filières animale (alimentation, etc.) et végétale (fertilité biologique des sols, nouvelles variétés, limitation de l'utilisation d'intrants, etc.).
- ▶ **Les Groupements de Producteurs (GP)** consistent des regroupements d'agriculteurs ayant pour but d'assurer en commun l'utilisation de certains biens ou services (outils de production, stockage, commercialisation...). Ce sont des entreprises qui disposent d'un statut *sui generis* (statut ni civil ni commercial) et qui sont dirigées par un conseil d'administration. Toutes ces OPA peuvent avoir des employés (conseillers techniques, animateurs administratifs, commerciaux, etc.) qui accompagnent leurs adhérents et sont donc toutes susceptibles de réaliser un encadrement technique.

La filière « maraîchage et arboriculture » dispose de 8 conseillers techniques, soit un par OPA ; tous ne sont pas à plein temps. La filière « animale » possède 4 conseillers techniques, et la filière « canne » possède un prestataire, provenant du CTCS, ce qui limite l'accès des adhérents à leurs recommandations. Ce phénomène est encore plus présent pour la filière animale, pour laquelle 3 des 9 OPA ne possèdent pas de conseillers techniques. Enfin, La filière « biologique » ne possède pas de conseillers techniques à plein temps. Même si ces productions sont couvertes par un nombre important d'OPA, il est observé certain défaut d'organisation et de structuration générale des filières qui se traduit par une atomisation des compétences dédiées à l'encadrement technique et aux tâches administratives.

- ▶ **Les structures de transformation et/ou de commercialisation.**

Dans le cadre de l'étude d'évaluation de la mesure 111B de PDRM 2007-2013, BRLi a réalisé un schéma complet des OPA existantes en Martinique en les mettant en relation avec les exploitants et les structures de transformation et de mise en marché. Le schéma ci-dessous nous donne donc une vision complète des filières agricoles martiniquaises.





Les acteurs suivants ont également un rôle très important mais ne sont pas représentés dans le schéma de l'organisation agricole car ils ont un rôle plus politique ou institutionnel et financier :

- ▶ **Les fédérations et syndicats** de type Jeunes Agriculteurs (JA), FDSEA, UGPBAN, etc.,
- ▶ **La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique (DAAF)** a été créée en 2011 et résulte de la fusion de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt et de la Direction des Services Vétérinaires. Son rôle est d' « *assurer au consommateur une alimentation sûre, accessible et diversifiée et d'accompagner la profession agricole et agroalimentaire à relever le défi du développement endogène et durable* ». Elle est sous l'autorité du préfet et doit appliquer la politique des différents ministères à travers 7 services différents (Alimentation (SALIM), Entreprises Et Filières (SEF), Territoires Ruraux (STER), Animation et Pilotage (SAPI), Information Statistique, Économique et Prospective (SISEP), Formation et Développement (SFD), Secrétariat Général).
- ▶ **Les collectivités locales** qui peuvent avoir un rôle important dans le développement territoriale en élaborant des politiques incitatives en terme de gestion foncières, de développement économique (marchés, tourisms, industries), etc.
- ▶ **Les financeurs** : l'Europe (diverses politiques de la PAC : PDRM et POSEI), l'Etat, l'ODEADOM, le Conseil Régional, VIVEA (formation).
- ▶ **Les autres partenaires indispensables** : AMEXA, Banques (classiques ou coopératives et militantes comme l'ADIE ou encore l'AFD) et Assurances.

## 1.5 LES AIDES PUBLIQUES AGRICOLES EN MARTINIQUE

### 1.5.1 L'Europe, le principal financeur agricole

L'Union Européenne (UE) au travers de sa Politique Agricole Commune (PAC) est engagée aux côtés des États membres dans la mise en œuvre d'une politique innovante de soutien aux actions sociales, culturelles, environnementales et de développement rural. Plusieurs fonds sont disponibles pour assurer la mise en œuvre de ces actions, notamment :

- ▶ Le Fonds Social Européen (FSE), qui vise à soutenir des actions de développement social, en faveur notamment de l'emploi et de l'insertion ;
- ▶ Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), qui soutient le développement des régions par le financement d'entreprises innovantes, mais également par la mise en valeur des territoires à travers les paysages et l'environnement ;
- ▶ Le Fonds Européen pour la pêche (FEP), qui contribue à la réalisation des objectifs de la politique commune de la pêche consistant notamment à assurer la conservation et l'exploitation durable des ressources de la mer ;
- ▶ Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui est un instrument de financement et de programmation du 2<sup>nd</sup> pilier de la politique agricole commune (PAC). Il vise à renforcer la politique de développement rural de l'Union en simplifiant sa gestion. Il agit en conformité avec la stratégie « Europe 2020 » traduisant la volonté de l'Union Européenne de mettre en place une stratégie coopérative pour une croissance intelligente, durable et inclusive afin de sortir de la crise qu'elle traverse.

Les principales aides agricoles découlant de la PAC proviennent du Programme de Développement rural de la Martinique (PDRM) et du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI).

## LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL – PAC 2<sup>EME</sup> PILIER

La programmation de développement rural (PDRM) 2007-2013 constitue le 2<sup>ème</sup> pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) et vise à **accompagner les mutations de l'espace rural**. Cette politique est mise en œuvre grâce au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), dont les conditions d'utilisation sont précisées par le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil et ses modalités d'application par le règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission.

Le PDRM est le **document qui fixe la mise en œuvre de la politique de développement rural et la mobilisation du FEADER en Martinique**. Ce programme dispose d'un budget de 104,4 millions d'Euros du FEADER.

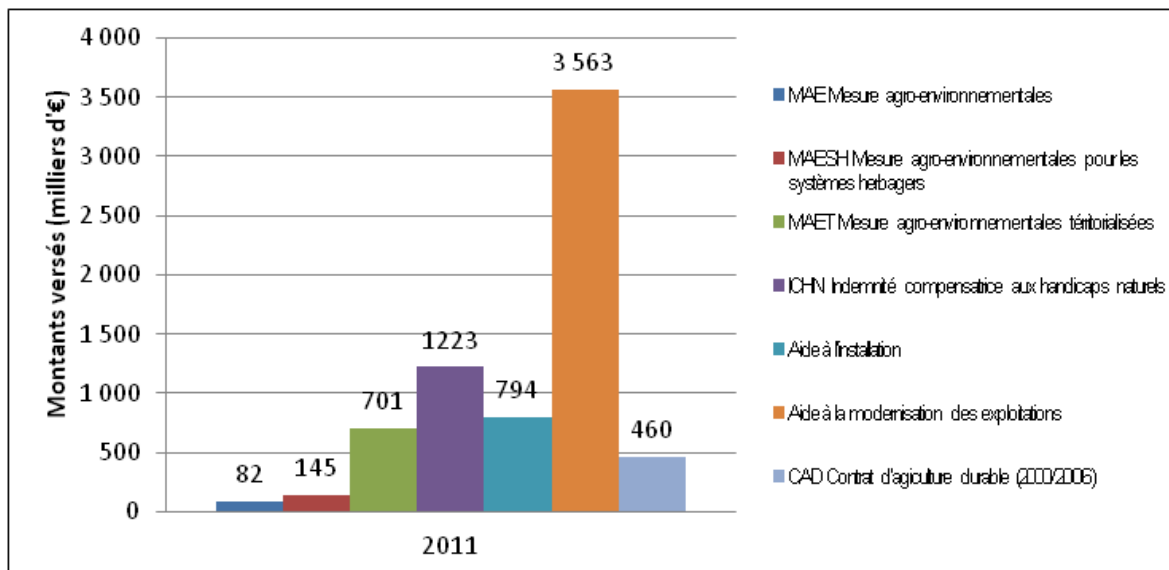
Les principaux objectifs à atteindre sont de **favoriser la contribution de l'agriculture et de la forêt martiniquaise à un développement durable de l'espace rural** et de **poursuivre le développement des activités agricoles et forestières**, en assurant leur valorisation sur des secteurs dynamiques et porteurs des marchés.

Le PDRM comprend cinq axes, déclinés en plusieurs mesures :

- ▶ Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers ;
- ▶ Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural ;
- ▶ Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale ;
- ▶ Axe 4 : Approche LEADER ;
- ▶ Axe 5 : Assistance technique.

Le PDRM a notamment été mis en place pour assurer un potentiel de production agricole fort et compétitif grâce au maintien des exploitations et à la modernisation des outils de production tout en recherchant en parallèle de nouveaux débouchés.

Tableau 1-6 : Aides PAC (PDRM)



Source : AGRESTE 2011

La maquette de dépenses prévisionnelles attribue 70 % des fonds FEADER à l'axe 1 et 19 % à l'axe 2. Le reste est réparti entre les derniers axes du programme.





Les objectifs du PDRM ont été rédigés en 2007, dans un contexte local et européen particulier. Depuis, de nombreux événements ont modifié ces éléments de diagnostic :

- ▶ Au **niveau européen et national** : modification des Orientations Stratégiques Communautaires (bilan de santé de la PAC, plan européen de relance économique), Grenelle de l'environnement, crise financière, etc. ;
- ▶ Au **niveau local** : crise sociale de février 2009, catastrophes météorologiques récentes, crise économique, etc....

Ainsi le PDRM 2007-2013 permettait d'accompagner les projets de modernisation des exploitations (mesure 121) et entreprises agro-alimentaires (mesure 123A) ainsi que les actions de formation (mesure 111A), d'expérimentation, de diffusion des innovations (mesure 111B) et de transfert de connaissances auprès des producteurs (mesure 111C).

Les contaminations des sols à la Chlordécone contraignent certaines exploitations à abandonner les cultures à risque et à rechercher des solutions alternatives. Ces reconversions forcées sont pénalisantes pour les producteurs. A cet effet, un dispositif d'accompagnement des agriculteurs a été mis en place (mesure 131A *"Compensation d'une partie de la perte de revenus suite à l'évolution de la réglementation relative à la Chlordécone"*).

**La nouvelle programmation 2014-2020** (CSC - 1303/2013 et FEADER 1305/2013) repose sur la stratégie « Europe 2020 ». Celle-ci traduit la volonté de l'Union européenne (UE) de mettre en place une stratégie coopérative pour une croissance intelligente, durable et inclusive afin de sortir de la crise qu'elle traverse. Dans l'esprit d'une simplification des procédures et d'une utilisation optimale des fonds disponibles, un Cadre Stratégique Commun (CSC) a été rédigé, transposant les orientations de la stratégie « Europe 2020 ». Il détaille 11 objectifs thématiques. Cette nouvelle programmation s'inscrit dans une démarche de simplification des procédures et de restrictions budgétaires, et présente donc des améliorations par rapport à la programmation 2007-2013.

La programmation 2014-2020 vise donc à :

- ▶ Simplifier des procédures d'utilisation, de gestion et de suivi des fonds ;
- ▶ Prioriser les objectifs afin de maximiser l'impact des fonds ;
- ▶ Mettre l'accent sur la performance via des objectifs chiffrés, des conditionnalités, etc. ;
- ▶ Renforcer la mise en place d'un partenariat.

Le PDRM promeut le développement rural dans l'Union Européenne de façon complémentaire aux instruments de la Politique Agricole Commune (PAC), à la politique de cohésion (FEDER, FSE) et à la politique commune de la pêche (FEAMP). Le soutien au développement rural s'organise autour de 3 objectifs principaux, détaillés dans l'Article 4 du RPDR :

- ▶ la compétitivité de l'agriculture ;
- ▶ la gestion durable des ressources naturelles ; des mesures en matière de climat ;
- ▶ un développement territorial équilibré des zones rurales.

Le programme de développement rural de la Martinique est constitué de 6 priorités du développement rural, elles-mêmes divisées en domaines prioritaires (voir Tableau 1). Elles découlent des 11 objectifs thématiques du CSC et s'intègrent dans la stratégie à horizon 2020 de l'Union Européenne.

Table 1-1 : Priorités et domaines prioritaires du développement rural

Priorités du développement rural	Domaines prioritaires du développement rural
(1) Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales, en mettant l'accent sur les domaines suivants:	1.(a) favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones rurales;
	1.(b) renforcer les liens entre l'agriculture et la foresterie, la recherche et l'innovation;
	1.(c) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.
(2) Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, en mettant l'accent sur les domaines suivants:	2.(a) faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole;
	2.(b) faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture;
(3) Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, en mettant l'accent sur les domaines suivants:	3.(a) meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelle ;
	3.(b) le soutien à la gestion des risques au niveau des exploitations
(4) Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie, en mettant l'accent sur les domaines suivants:	4.(a) restaurer et préserver la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000 et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens ;
	4.(b) améliorer la gestion de l'eau
	4.(c) améliorer la gestion des sols
(5) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, en mettant l'accent sur les domaines suivants:	5.(a) développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture
	5.(b) développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ;
	5.(c) faciliter la fourniture et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie
	5.(d) réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture
	5.(e) promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture ;
(6) Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique, en mettant l'accent sur les domaines suivants	6.(a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois
	6.(b) promouvoir le développement local dans les zones rurales ;
	6.(c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales.

Source : PDRM Martinique

L'ancien et le nouveau programme sont importants à prendre en compte puisqu'ils présentent le cadre général des aides potentielles.

En 2012, la DAAF estime que le taux de programmation du PDRM est passé de 43 % à plus de 75 %, ce qui donne une progression de près de 83 % sur une année. Fin 2012, le montant programmé aurait dû atteindre un peu plus de 86 millions d'euros alors qu'il est d'environ 83 millions, ce qui fait apparaître un léger retard de 3 millions d'euros. En 2013, la programmation devrait atteindre les 100 % de la maquette du PDRM.

- ▶ 10 mesures dépassent le niveau de programmation attendu. Parmi elles, 6 ont une programmation supérieure à 100% (121, 124, 126, 227\_B, 313 et 321). Cette sur-programmation est temporaire car elle sera gommée par la révision de la maquette en cours (V08 du PDRM). De plus, l'accès à la mesure 121 a été retreint aux seuls jeunes agriculteurs qui souhaiteraient s'installer.
- ▶ On observe aussi que 4 mesures (111\_B, 111\_C, 125\_C et 511) qui ont une programmation supérieure à 70 % de l'enveloppe FEADER qui leur est allouée.
- ▶ Il reste néanmoins 16 mesures avec un taux de programmation inférieur à 40%. Parmi les ces mesures, 5 sont toujours à 0%. Courant 2013, elles devraient avoir une programmation suffisante car des demandes d'aides ont été déposées pour la plupart d'entre-elles fin 2012.

D'une manière générale, la répartition de la programmation par axe reste équilibrée et répartie sur les axes 1-2-3 et 5. L'axe 4, affiche une nette progression avec une augmentation de la programmation de près de 273 %. Malgré les efforts prodigués, cet axe présente un taux de programmation de 48 %

Le rythme de dépôt des dossiers sur la mesure 121 « Modernisation des exploitations agricoles » s'est encore accéléré pendant le second semestre de 2012, ce qui a entraîné un flux important en nombre et en montant des dossiers (environ 200 dossiers pour 23M€ de FEADER). De plus, l'analyse des besoins 2012-2013 sur toutes les mesures a montré qu'il y avait peu de souplesse financière pour ré-abonder la mesure 121 en crédits FEADER ; au niveau nécessaire pour couvrir toutes les demandes. Aussi, les CPS de septembre et de novembre 2012 ont progressivement suspendu le dépôt des dossiers sur l'ensemble des mesures du PDRM à l'exception des mesures liées à l'installation (112 et 121 liée) et des mesures surfaciques (211, 212 et 214), les guichets des GALs étant maintenus ouverts.

Les paragraphes suivants apportent quelques détails sur les principales mesures ayant un impact direct sur les problématiques de l'agriculture de diversification :

- ▶ **Mesure 112 - Installation des jeunes agriculteurs** : en 2012, 20 dossiers ont été examinés favorablement par la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA). Les productions dominantes restent le maraîchage et les cultures vivrières, parfois couplées avec des vergers ou un atelier d'élevage (bovin principalement). 7 projets sont portés par des jeunes. En 2012, 17 dotations jeune agriculteur (DJA) ont été versées pour un montant total de 514 444 € (437 278 € pour la part FEADER et 77 166 € pour la part État). Aucun prêt à taux bonifié n'a été sollicité.
- ▶ **Mesure 121 - Modernisation des exploitations agricoles** : en 2012, 504 dossiers ont été en instruction et 394 dossiers ont été programmés pour un montant de 24,5 millions d'euros de FEADER, soit un taux de programmation de 153 % par rapport à la programmation initiale. L'action de confier une mission d'appui au montage des projets et des dossiers de demandes d'aides à un groupement solidaire rassemblant la Chambre d'Agriculture et les deux centres de gestion (AER et CGSR) a porté ses fruits en 2012 puisque la mesure est en sur-programmation. Toutefois, de nombreux dossiers restent à programmer.

On note une disparité entre les filières. Ainsi, les exploitations de la filière « banane export » représentent 41 % du nombre des dossiers éligibles, mais seulement 25 % du montant de la programmation. Les projets ont un montant éligible moyen de 73 800 € ce qui représente 61 % du montant moyen des dossiers éligibles à la mesure 121. Ceci est lié aux priorités d'investissements affichées dans le plan banane durable.

La **filière canne** ne représente que 13 % des dossiers éligibles, mais 22 % du montant de la programmation de la mesure. Les projets ont un montant éligible moyen de 213 700 €. Les projets présentés au financement FEADER concernent essentiellement la mécanisation des exploitations et la replantation des cultures de canne avec pour objectif l'accroissement des rendements. Ce type de projet s'inscrit dans la logique de la stratégie de la filière canne-sucre-rhum qui a obtenu de la Commission européenne une augmentation de son contingent de production d'alcool pur.

**Pour les filières dites de « diversification »,** 237 dossiers ont été présentés au titre de la « diversification », soit environ 47 % des dossiers du dispositif 121 et 53 % du montant de la programmation. Les projets de « diversification » restent les plus importants en termes de volume financier total éligible. C'est en diversification que la progression du nombre de dossier est la plus forte.

Enfin, on remarque que 80 % des porteurs de projets ont moins de 55 ans et 12 % moins de 40 ans. Si en Martinique, 50 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans, ils ne représentent que 20 % de projets de modernisation présentés au financement du PDRM. Depuis le début de la programmation, pour les personnes physiques, 29 % des dossiers sont portés par des femmes. Elles représentent 43 % des installations des jeunes agriculteurs. Il y aurait donc une **tendance à la féminisation du secteur de la production agricole**. On note également que 59 % des dossiers sont portés par des exploitants en individuel et 41 % par des sociétés. **Par rapport à 2011, une plus forte proportion de dossiers sont portés par des sociétés.**

L'évaluation du PDRM 2007-2013 conclue alors sur les éléments suivants :

- ▶ **Un rattrapage du retard sur la consommation des fonds** grâce à des révisions améliorant les possibilités d'accès aux aides (exemple : ajustement des lignes de partage sur les thèmes et non les coûts plafond).
- ▶ **Des co-financeurs inégalement impliqués dans le programme** (notamment l'absence de cofinancement du Conseil général).
- ▶ **Une logique de programmation en décalage avec le monde agricole martiniquais.** La nouvelle programmation du développement rural semble mal adaptée au contexte agricole martiniquais, qui présente un écart important de formation et de compétence entre les filières. La logique de projet, nécessaire au programme et le manque d'animation technique, complexifient le montage des dossiers et la compréhension des bénéficiaires. C'est pourquoi, la DAAF a passé un appel d'offres pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent déposer un dossier sur la mesure 121 « Modernisation des exploitations agricoles ». C'est le groupement solidaire constitué de la Chambre de l'agriculture, et de deux centres de gestion (AER et CGSR) qui a proposé l'offre la mieux disant. La prestation a débuté en avril 2011. 4 intervenants accompagnent les agriculteurs du dépôt de leur projet jusqu'à la dernière demande de paiement. 257 dossiers ont été enregistrés au 30 novembre 2012 dont 93 sont instruits et 75 programmés avec un engagement juridique.
- ▶ **Peu de bénéficiaires concernés par le PDRM.** Si on estime que le nombre de dossiers programmés, correspond globalement au nombre de bénéficiaires des aides, on observe une très faible part des personnes concernées par les mesures du PDRM (hors ICHN et MAE). Nous associons ce constat à deux faits. Le premier est que le préfinancement d'un projet reste une difficulté majeure. Le deuxième fait est la longueur et la lourdeur administrative. Pour les bénéficiaires ayant la capacité de préfinancer leur projet, le temps écoulé entre le dépôt du dossier et le paiement du solde est très long, surtout en paiement dissocié. Leur trésorerie se voit affaiblie trop longtemps et engendre des difficultés de fonctionnement.

## PROGRAMME D'OPTIONS SPECIFIQUES A L'ÉLOIGNEMENT ET A L'INSULARITE – PAC 1<sup>ER</sup> PILIER

La Martinique étant une région ultrapériphérique européenne (RUP), elle profite de la reconnaissance de certains atouts et handicaps (Diversification, positionnement géostratégique, potentiel pour certaines activités de recherche et de haute technologie, biodiversité inestimable, éloignement, surcoûts liés à l'insularité, etc.) de la part de l'Union Européenne. Cela se traduit par la mise en place d'une politique dédiée ou par un taux de cofinancement plus élevé. Dans ce cadre des Programmes d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI) ont été mis en place (en 1989) avec des réformes en 2006 et 2007. Ces programmes visent à la réduction du déficit d'accessibilité, le renforcement de la compétitivité, à l'insertion régionale et plus récemment (2007-2013) le renforcement de la compétitivité des RUP (maintien de la productivité du secteur agricole, soutien aux secteurs en restructuration, formation continue, développement de produits de qualité et préservation de l'environnement). La figure 2-2 présente les différentes aides POSEI avec le montant versé pour chacune en 2011. Une aide POSEI portant sur les cultures de banane a aussi été versée à hauteur de 98 179 €.

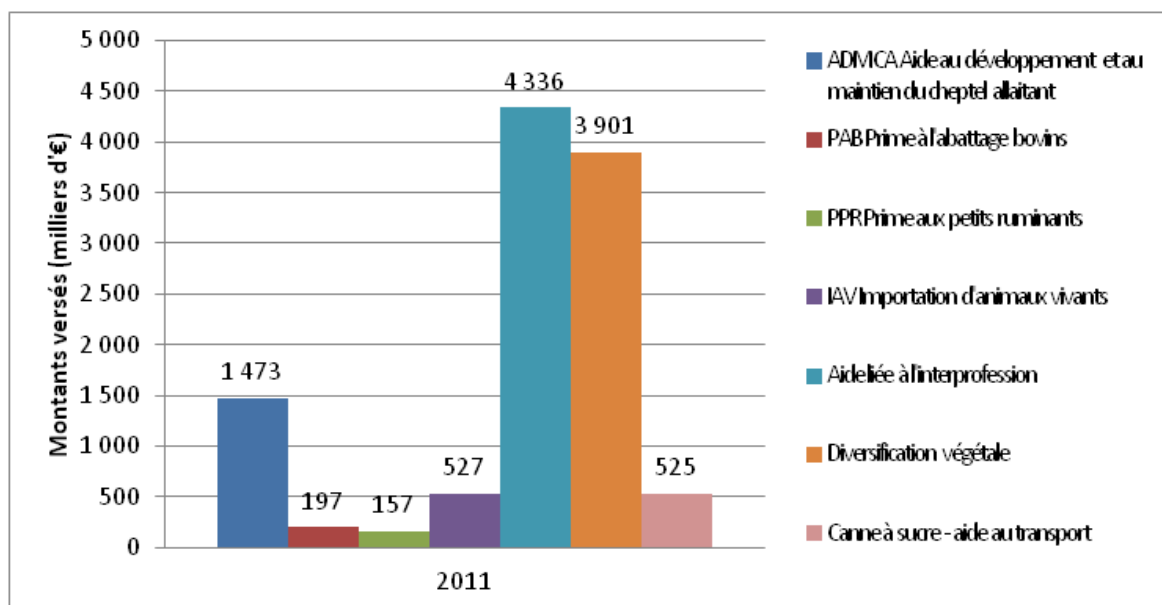
L'objectif global du Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI) est d'améliorer la compétitivité économique et technique des filières agricoles en tenant compte de leurs handicaps géographiques et économiques, notamment de l'éloignement, de l'insularité, de la faible superficie, du relief et du climat difficile, de la dépendance économique vis-à-vis de certains produits d'importation et de la concurrence internationale.

Plus particulièrement, le programme POSEI vise :

- ▶ Par le volet Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA), à compenser l'éloignement géographique pour certains approvisionnements nécessaires à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine ;
- ▶ Par le volet Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales (MFPA), à maintenir et soutenir l'agriculture locale et à aider à sa structuration et à sa diversification.

Concrètement, le programme POSEI France propose un dispositif d'aides financières découlant d'une adaptation de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne aux départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion).

Tableau 1-7 : Aides PAC (POSEI)



Source : AGRESTE 2011

Face aux aides POSEI, la Martinique présente un certain nombre de forces avec l'existence d'une interprofession et de coopératives dans toutes les filières et avec une demande forte du consommateur pour les produits locaux. Par contre les contraintes sont la rareté et prix élevé du foncier, les coûts de production élevés, le dimensionnement réduit des exploitations, une productivité insuffisante de celles-ci, une faiblesse des activités de valorisation des produits (transformation) et la persistance d'une production non organisée.

Comme pour l'accès aux aides du PDRM, certaines conditions d'éligibilité aux aides POSEI sont des freins à leur mise en œuvre sur le territoire Martiniquais :

- ▶ Les aides sont attribuées à une interprofession, ou une structure collective. Le bénéficiaire de l'aide doit mener des actions fédératives
- ▶ La production locale se concentre sur de très petits producteurs.

## CONCLUSIONS SUR LES AIDES EUROPEENNES AU REGARD DE L'AGRICULTURE MARTINQUAISE DE DIVERSIFICATION

Même si la situation semble s'améliorer, le constat est le suivant : « un nombre restreint d'exploitations bénéficie d'aides des collectivités locales dans le cadre de mesures spécifiques et de plans de relance ».

Toutes ces aides publiques sont essentielles au développement de l'activité agricole en Martinique mais certains critères trop stricts par rapport aux réalités rurales martiniquaises excluent un grand nombre de bénéficiaires potentiels. Même si des efforts importants sont mis en œuvre pour simplifier et accélérer les démarches, l'accès à ces aides reste, pour la très grande majorité des petites exploitations en diversification, très complexes et faiblement rémunérateur :

- ▶ **L'âge des bénéficiaires** est problématique dans un monde rural où l'âge des exploitants est avancé et exclut donc un certain nombre de porteurs. Toutefois, ce critère permet également de favoriser l'installation des jeunes ;
- ▶ **Le statut des exploitations**, souvent individuel en Martinique, tout comme **la faiblesse des groupements** sont également des problématiques fortes qui limitent l'accès à de nombreuses aides ;
- ▶ Les aides, souvent définies à l'hectare, représentent au final de faibles montants d'aides pour les petits agriculteurs en diversification.

### 1.5.2 Les autres aides publiques

#### LES AUTRES AIDES PUBLIQUES AGRICOLES

Les autres aides publiques possibles sont les suivantes :

- ▶ Calamités agricoles ;
- ▶ Aides aux petits planteurs de canne à sucre ;
- ▶ Canne - aide - transformation et sucrerie ;
- ▶ Collectivités locales (hors PDRM et hors canne).

Ces aides représentent annuellement entre 10 et 15 millions d'euros. Ces aides touchent avant tout le dédommagement des calamités agricole (très variable d'une année à l'autre) et soutien de la filière canne.

## LE REGIME D'AIDE DE LA REGION MARTINIQUE A L'AGRICULTURE DE DIVERSIFICATION

Parmi les stratégies politiques de la Région Martinique pour le secteur agricole, l'une des actions vise à accompagner les filières dites de diversification (l'autre concerne le plan canne). La Région a engagé diverses réflexions avec les organisations de producteurs concernés, filière par filière, en vue de mettre en place des contrats d'objectifs spécifiques devant leur permettre d'asseoir leur développement. C'est déjà le cas pour les filières ananas et arboriculture fruitière. Des programmes à moyen terme (3 à 5 ans) bénéficieront d'un accompagnement de la collectivité pour augmenter de manière significative les volumes à commercialiser.

Outre ces travaux réalisés de manière sectorielle, la Région Martinique a engagé une réflexion plus large visant à permettre le meilleur développement possible du secteur agricole à travers la définition d'un plan d'actions prioritaires de progrès (PAPP).

Les mesures d'aides pour la relance de l'agriculture proposée par la Région s'articulent autour de 4 mesures :

- ▶ Mesure 1 – Subventions directes destinées à la relance des productions végétales : il s'agit d'aides directes plafonnées au seuil de minimis<sup>3</sup>, soit 7 500€ lissé sur trois ans par agriculteurs. Les bénéficiaires sont les entreprises individuelles ou sociétés agricoles des filières végétales (structures de moins de 3 salariés) ;
- ▶ Mesure 2 – Prêts de campagne pour la relance de la production animale : les bénéficiaires de cette aide sont les coopératives. L'objectif est de permettre aux organisations de producteurs de payer leurs adhérents dans les meilleurs délais ;
- ▶ Mesure 3 – prêts à destination des organisations de producteurs : il s'agit d'avances remboursables (max. 200.000€ sur 7 ans, différé de 6 à 24 mois avec un taux de 2,57 % et d'Aides de minimis (max. 200.000€ non remboursables) ;
- ▶ Mesure 4 – Prêts visant à préfinancer les investissements devant être réalisés par les exploitants agricoles.

<sup>3</sup> La règle de minimis fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Cette règle appartient aux textes définissant les intensités d'aide pouvant être accordées aux entreprises

## 2. ENJEUX D'UNE ETUDE SUR L'AGRICULTURE MARTINQUAISE DE DIVERSIFICATION

### 2.1 DEFINITION DE L'AGRICULTURE DE DIVERSIFICATION

Les filières dites de « diversification » représentent, en Martinique, tout ce qui n'est ni « canne » ni « banane export ». Elles concernent, en fait, des orientations technico-économiques très diverses : élevage et cultures maraîchères sous serre avec des ateliers de production souvent performants, mais aussi productions mixtes où les cultures maraîchères et de tubercules de plein champ côtoient des élevages de petits ruminants ou de volailles. Ce terme couvre également la diversité des activités agricoles et non agricoles réalisées sur l'exploitation (accueil à la ferme, vente directe, etc.)

D'une manière générale, les performances technico-économiques sont très variables et vont de l'agriculture de subsistance à l'exploitation agricole moderne.

Les exploitations considérées comme étant des exploitations agricoles de diversification représentent environ 70 % des exploitations agricoles (chiffre 2010) et ont une superficie de l'ordre de 5 ha. Elles ont aujourd'hui tendance à disparaître, en effet sur 10 exploitations qui disparaissent 9 sont de petites exploitations (Agreste, 2011). Ne pouvant faire face à la concurrence des grandes exploitations dans le domaine des cultures de bananes et de canne à sucre, elles se tournent vers l'agriculture de diversification. Ces petites exploitations sont très peu spécialisées, elles développent plusieurs cultures de diversification en même temps et les combinaisons d'associations culturales sont si diverses qu'on ne peut raisonner que sur les moyennes observées par grand type de culture.

En termes de commercialisation, l'ensemble des filières spécifiques aux productions de diversification sont peu structurées. La vente directe, sur les routes ou sur les marchés est encore très présente, les organisations de producteurs rencontrent des difficultés pour organiser et planifier la production, les aléas météorologiques étant de plus en plus fréquents.

Le tableau ci-dessous fait état des principales forces et faiblesses des filières principales de diversification concernant les productions de fruits et légumes et les productions animales.



Tableau 2-1 : Principales forces et faiblesses de l'agriculture de diversification en Martinique

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
<b>Filières Fruits et Légumes</b>	
Une interprofession mise en place	Une interprofession encore jeune
7 Organisations de Producteurs reconnues ou pré-reconnues qui intègrent souvent des filiales de vente locale de fruits et légumes et/ou de transformation	Atomisation des Organisations de Producteurs et manque de trésorerie de celles-ci. Gestion des structures coopératives peu maîtrisée
Une couverture faible de la consommation locale par la production, mais une appétence des martiniquais pour les produits locaux Des circuits structurellement courts, avec peu d'intermédiaires	Faiblesse de l'encadrement technique des producteurs Très nombreux petits exploitants pluriactifs sur du foncier en faire valoir direct
Quelques transformateurs impliqués dans la défense des filières locales	Difficultés environnementales rencontrées par les productions de tubercules (pollution historique de certains sols longue à résorber) et impact des ravageurs en milieu tropical accentué par la disparition de molécules autorisées
Un marché local à conquérir	Dégradation rapide de la fertilité des sols (érosion, dégradation rapide de la matière organique)
Un nombre important de petits exploitants hors circuit organisé à intégrer	Faible disponibilité en foncier
Une réflexion engagée par l'interprofession sur la mutualisation des outils de commercialisation des différentes OP et la mise en place de solutions logistiques adaptées au territoire	Conditions climatiques erratiques ces dernières années (sécheresse et excès d'eau) Structuration de l'offre insuffisante (10% de la production)
	Concurrence des importations Une Organisation de Producteurs en redressement judiciaire
<b>Filières Animales</b>	
Des filières animales dont les productions sont de qualité	Une union de coopératives encore jeune Des coopératives fragiles. Encadrement technique faible
Existence d'une interprofession AMIV (2002) Création d'une union de coopératives : MADIVIAL	Des contraintes sanitaires de plus en plus pressantes (, nouvelle maladie, etc.)
Une usine d'aliment qui s'est modernisée	Totale dépendance des élevages hors sol à des aliments importés ou fabriqués à partir de matières premières importées (céréales, maïs, tourteau)

Source : POSEI France 2013

## 2.2 CONSTAT ACTUEL DE L'AGRICULTURE DE DIVERSIFICATION

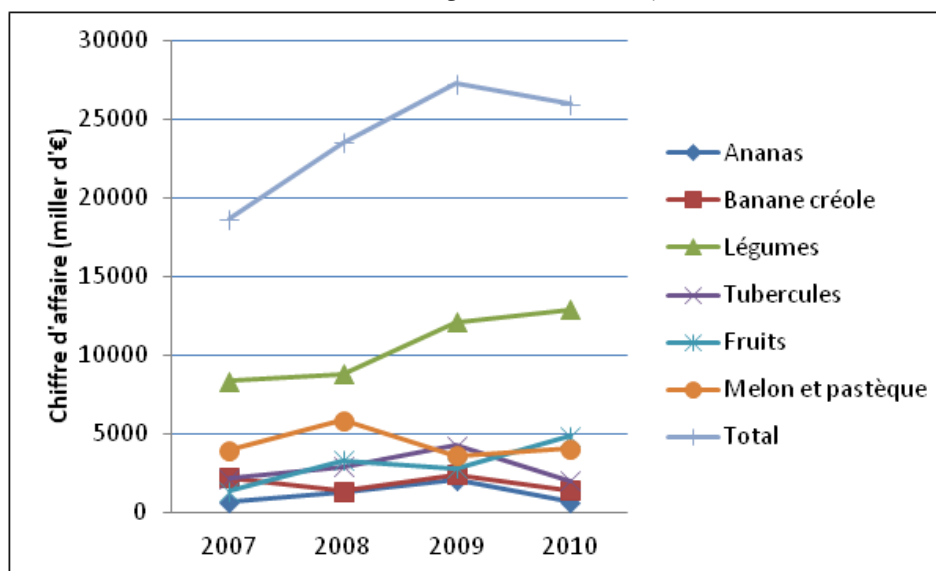
L'agriculture martiniquaise en diversification concerne toutes les productions autres que la banane et la canne à sucre. Elle est présentée aujourd'hui comme une des solutions pour relancer l'agriculture martiniquaise dont le point faible est de se concentrer uniquement sur deux filières d'exportation. La filière des fruits et légumes (autre que banane et canne) s'étend sur plus de 2 % de la surface totale de l'île et 8,6 % de la SAU. L'élevage représente quant à lui près d'un tiers de la SAU avec une structuration qui se met progressivement en place mais dont la production ne répond pas à la demande locale.

La diversification en fruits et légumes est en pleine évolution, la production étant globalement en hausse depuis 2007. Certains secteurs ont cependant vu leur production baisser à cause des conditions météorologiques de 2010 tout d'abord sèches puis fortement humides et du passage des cyclones DEAN et TOMAS. 40 % de la production passe par des organisations de producteurs (OP) mais cette procédure tend à se réduire car elle dépend principalement des productions d'ananas et de melon qui décroissent. De plus les difficultés de paiement des OP forcent les exploitants à diversifier leurs modes de ventes.

La hausse globale de la production doit être relativisée. En effet le rendement des cultures est plutôt en baisse (< 10 T/ha) mais l'accroissement des surfaces cultivées permet de contrecarrer celui-ci. Actuellement l'agriculture de diversification martiniquaise manque encore de connaissances techniques et d'organisation. Au vu des performances de certains producteurs, d'après la DAAF (2012), il serait possible de doubler la production de la plupart des exploitations.

Le chiffre d'affaire dans cette filière tend à s'accroître (environ 5000 €/ha) grâce à une proportion plus grande de fruits et de légumes dans le panel de production. De plus la diminution de la part des OP dans la vente des produits a permis une augmentation de 15 à 20 % en 3 ans du prix de vente. Cependant les débouchés sont pour le moment principalement locaux.

Tableau 2-2 : Chiffre d'affaire de l'agriculture martiniquaise en diversification



Source : AGRESTE 2011

Le marché des fruits et légumes semble perdre de sa diversité avec 9 produits qui prédominent (2/3 des fruits et légumes). Cela s'explique par les goûts des consommateurs et les limites techniques martiniquaises. Les légumes sont représentés par le giraumon, la cristophine, le concombre, la salade et la tomate (38 %), les fruits par la goyave, l'orange et le citron (16 %), les tubercules par la dachine et la patate douce (8 %) et le melon (12 %).

En 2010, la Martinique a produit 20 164 tonnes de fruits et de légumes dont 7 % ont été transformés par le secteur de l'agroalimentaire et 5 % exportés. D'une manière générale ce secteur tend à se développer mais plusieurs freins viennent limiter sa croissance notamment le manque de structuration, d'organisation, de communication et de compétences techniques et administratives.

## BILAN DU SECTEUR AGRICOLE EN DIVERSIFICATION EN 2012

- ▶ La production de **fruits et légumes** est entrée en 2013 dans une situation à risque pour son avenir. En 2012, elle abandonne près de 9 % des volumes face à l'importation de produits frais par rapport à ceux de 2011. Depuis 2009, la progression des quantités importées est de 7 %. Plusieurs types de produits locaux deviennent progressivement la variable d'ajustement de l'importation. La production, faute d'accès suffisant à des débouchés rémunérateurs du fait des difficultés d'organisation et d'adaptation aux évolutions des habitudes de consommation n'arrive bien souvent plus à trouver preneur. Néanmoins, le projet de plateforme régionale de commercialisation de la production locale de fruits et légumes, la volonté de consolider l'interprofession végétale ainsi que l'émergence de plusieurs entreprises vouées à la quatrième gamme laissent entrevoir une sortie de crise pour la filière.
- ▶ La **production de viande** en Martinique a progressé de 10% de 2007 à 2012. Cette progression ne doit pas cacher les profonds bouleversements dans l'évolution des filières. En fait, cette performance est à mettre sur le compte des productions des filières d'élevages hors-sol organisées en coopératives (porcs, volailles). Leurs abattages contrôlés ont progressé de plus de 30% en cinq ans. En 2012, cette tendance se confirme par une croissance de plus de 5% dont près de 9% pour les productions hors-sol. Les mesures du POSEI et le soutien des crédits d'État évitant le recours aux stabilisateurs ont pleinement été profitables pour ces productions. En d'autres termes, le développement de ces filières hors-sol reste fortement dépendant des soutiens publics. Des efforts de recherche de productivité doivent être entrepris pour réduire cette dépendance et également faire face au renchérissement durable du coût des matières premières importées destinées à la fabrication des aliments pour les animaux.
- ▶ Concernant la **production de viande de ruminants**, les résultats de 2012 confirment la tendance à la baisse des abattages contrôlés des années antérieures. En 5 ans, ils ont reculé de 12%. Néanmoins, les abattages contrôlés des éleveurs en coopérative décroissent moins vite que ceux des éleveurs non organisés, ce qui signe la diminution nette du nombre des petits détenteurs de bovins, non agriculteurs professionnels. Pour ces filières de production, les soutiens publics ne permettent pas d'accroître ou de maintenir la production de viande rouge, également confrontée à une régression de la consommation. La question de l'adaptation de la production au regard des évolutions des habitudes de consommation des martiniquais se pose. Des efforts sur la productivité doivent se focaliser sur la production locale de fourrage et l'autonomie alimentaire des exploitations.

Aussi, l'ensemble du secteur agricole devrait investir massivement dans la mise en œuvre de progrès techniques afin d'améliorer la compétitivité et l'adaptation des produits locaux aux marchés de consommation, ainsi que la professionnalisation des organisations de producteurs, dans un contexte prévisible de stagnation des aides publiques.

### 3. REALISATION ET EXPLOITATION DES ENQUETES

#### LA MISE EN PLACE D'UNE ENQUETE INEDITE POUR PREPARER AU MIEUX LE PLAN D' ACTIONS

En réponse à la problématique de cette étude, et en accord avec les membres du COPIL, nous avons mis en place une méthode spécifique nous permettant de comprendre le fonctionnement des exploitations en diversification et d'en identifier les forces et les faiblesses.

La méthode d'enquête mise en œuvre pour cette étude est basée sur :

- ▶ La création de notre échantillon ;
- ▶ La réalisation du questionnaire d'enquête au regard des objectifs fixés ;
- ▶ La réalisation d'un test du questionnaire d'enquêtes ;
- ▶ La réalisation des enquêtes auprès de l'échantillon sélectionné.

Il en résulte les points suivants :

- ▶ L'enquête menée a un caractère qualitatif et social (beaucoup plus que quantitatif) ;
- ▶ Les personnes rencontrées sont peu ou pas connues des organisations agricoles
- ▶ Les nombreuses données à traiter donnent une bonne vision de la situation actuelle.

La donnée récoltée met en évidence des tendances principales observées au sein de l'échantillon enquêté. Elle nous permet ensuite de mener des analyses plus précises sur certains critères.

**Les résultats de ces enquêtes couvrent :**

- ▶ **Entre 20 et 30 % de la production agricole martiniquaise (hors exportations) ;**
- ▶ **Entre 20 et 30 % de la SAU (hors grandes exploitations de banane et de canne à sucre et prairies permanentes).**

### 3.1 BASES DE DONNEES SOURCES DE L'ECHANTILLONNAGE

Au démarrage de cette étude, la chambre d'agriculture a fait état des bases de données et des fichiers suivants

- ▶ Analyse Chlordécone ;
- ▶ Identification (Amexa + 10 bovins) ;
- ▶ CFE (création des entreprises) ;
- ▶ Agriculteurs en diversification ;
- ▶ Mesure 121 (2007 – 2013) ;
- ▶ DOCUP (2000 – 2006) ;
- ▶ Elections ;
- ▶ Déclaration de surface.

#### FICHER CHLORDECONE

La base de données est liée à la problématique Chlordécone et comprend une analyse et une enquête sur ce pesticide. La Chlordécone est un insecticide qui a été fortement utilisé en Martinique pour la lutte contre le charançon du bananier. Il est, actuellement très présent dans les sols et il a été établi qu'il représentait un risque sanitaire majeur.

L'analyse renseigne sur les différents exploitants (nom, commune...), les caractéristiques des parcelles (type de sol, surface, culture, pluviométrie, irrigation, la concentration en Chlordécone dans les sols...), les analyses de sols (intervenants DAAF, date d'intervention...) et les opérateurs.

L'enquête porte sur 492 exploitants et les caractéristiques de leur exploitation (employés, foncier, matériels, bâtiments, productions végétales et animales, services, gestion quantitative de l'eau, paysage, milieu naturel).

#### FICHER IDENTIFICATION

Cette base de données porte sur l'identification de détenteurs à la fois de l'Amexa et d'au moins 10 bovins et autres espèces. L'Amexa correspond à l'assurance maladie des exploitants agricoles (Loi n° 61-89 du 25 janvier 1961). C'est une aide complémentaire de la mutualité sociale agricole (MSA). La base de donnée compte actuellement 9000 détenteurs avec 1800 à 2400 déclarations chaque année mais nombreux seraient ceux qui ne sont pas déclarés.

#### FICHER CFE

Lors d'une création d'entreprise, le Centre de Formalité des Entreprises (CFE) est le premier interlocuteur pour un porteur de projet dans les premières démarches. C'est l'interface entre le créateur d'entreprise et les administrations.

La base de données porte sur la création d'entreprise et le portrait des agriculteurs souhaitant s'installer (âge, orientation agricole ou non, type d'entreprise...). Elle comporte 6320 individus.

## FICHIERS D'AGRICULTEURS EN DIVERSIFICATION

La chambre d'agriculture dispose de différentes listes d'individus qui ne sont pas liées les unes aux autres et dont les informations recensées sont très succinctes (nom, prénom, adresse). C'est une agrégation de personnes étudiées (environ 2000) dans des cas spécifiques (type de production, type d'exploitation, etc.).

## FICHER DES DEMANDEURS SUR LA MESURE 121

La mesure 121 fait partie du Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM) 2007-2013. Cette mesure est une aide pour la modernisation des exploitations agricoles. Cette base de données regroupant quelques 300 individus renseigne sur les porteurs de projets ayant déposés un dossier de modernisation sur la mesure 121 du PDRM 2007-2013.

## FICHER DOCUP

Le document unique de programmation est un projet qui a été adopté par la commission européenne pour les années 2000 à 2006 et qui visait à procurer des fonds pour le développement régional de la Martinique (investissement, création d'emplois/stages, support des PME).

La base de données porte sur les porteurs de projets concernés par ce programme et compte 450 demandeurs.

## FICHIERS DES ELECTIONS CHAMBRE

Liste des personnes votants pour les élections de leurs représentants agricoles. Nous n'avons pas eu accès à cette liste.

## FICHER DES DECLARATIONS DE SURFACE

Il s'agit de la déclaration PAC. Ces déclarations de surface sont centralisées au niveau de la DAAF. Nous n'avons pas eu accès à ces informations, de plus elles concernent par définition, uniquement les personnes établissant une déclaration PAC, ce qui n'est pas le cas pour toutes les personnes pratiquant l'agriculture de diversification.

**Suite à un travail conséquent de tri et de recouplement d'informations entre les BDD, la base initiale des 2 000 agriculteurs en diversification présentait insuffisamment d'informations pour être exploitable. Il a donc fallu utiliser la BDD Chlordécone et la BDD des Communes pour arriver à constituer une base de données initiale.**

## 3.2 TRAITEMENT DES BASES DE DONNEES INITIALES

### 3.2.1 Création d'une nouvelle base de données

Une étape préliminaire de croisement et de traitement des données issues de la base Chlordécone et de la base communale a été effectuée, afin de disposer d'une base générale regroupant les exploitants et les informations disponibles.

Les informations extraites et regroupées dans cette nouvelle base sont :

- ▶ **Les coordonnées des exploitants ;**
- ▶ **Les communes des exploitations, et les territoires associés ;**
- ▶ **Les types de culture ;**
- ▶ **Les surfaces des exploitations.**

Lorsque des informations issues des deux bases de données étaient disponibles, les données de la base Chlordécone ont été privilégiées.

Les données ont été ramenées à l'échelle de l'exploitant : un enregistrement est donné par exploitant, même s'il possède plusieurs parcelles. La surface prise en compte est la surface totale de l'exploitation. Lorsque plusieurs parcelles étaient enregistrées pour un même exploitant, le type de culture de la plus grande parcelle a été pris en compte.

Afin de déterminer de façon homogène les types de cultures, une typologie a été définie pour les deux bases de données (Chlordécone et Communale), et est présentée en annexe B.

Puis, un travail de suppression des doublons dans les données a été effectué, sur la base des noms de famille et des numéros de téléphone.

A l'issue du traitement, on obtient une base contenant **3 330 exploitants enregistrés**. Parmi ceux-là, on décompte :

- ▶ 714 exploitations pour lesquelles les informations sont insuffisantes (type de culture non renseigné) ;
- ▶ 853 exploitations dont le type de culture est renseigné dans les deux bases de données ;
- ▶ 421 exploitations pour lesquelles le type de culture est donné par la base Communale ;
- ▶ 1342 exploitations pour lesquelles le type de culture est donné par la base Chlordécone.

Il existe également un manque d'information sur la surface de certaines exploitations (92 exploitations non renseignées).

Au total, on considérera par la suite **la base des 2 558 exploitations enregistrées pour lesquelles l'information des types de culture et des superficies est renseignée**. Cela représente 67 % des exploitations enregistrées.

Une table rassemblant ces 2 558 exploitations et les champs suivants a été fournie à la chambre d'agriculture :

- ▶ « *ID\_exploit* » (code d'exploitation créé par BRLi : à ne pas modifier)
- ▶ Nom, Prénom, Adresse, Ville, Code Postal, Code Insee, Numéro de téléphone de l'exploitant
- ▶ Commune, Territoire de l'exploitation
- ▶ RefExploit (code de la base communale)
- ▶ Surface de l'exploitation

- ▶ Type de culture de l'exploitation.

Au final, une BDD (feuille Excel) contenant un peu plus de 3 500 individus a été élaborée. La Chambre est alors intervenue avec ses conseillers de secteur pour « nettoyer » cette BDD.

Enfin, la BDD a été complétée avec l'ensemble des adhérents de la SOCOPMA et de Caraïbes Exotiques non identifiés préalablement.

Au final, il reste quelques 2 600 individus, dont 1 150 dont le potentiel n'est pas connu, 350 sont classés en catégorie 1 (peu de potentiel), 1 100 dans les catégories 2 et 3 (potentiel plus ou moins important).

### 3.2.2 Détermination de critères d'échantillonnage

Trois critères de caractérisation des systèmes agricoles en diversification ont été sélectionnés initialement :

- ▶ (1) localisation de l'exploitation,
- ▶ (2) taille des exploitations et,
- ▶ (3) principales spéculations.

A ces trois critères, la Chambre d'Agriculture, en accord avec les membres du COPIL, a décidé de compléter cette analyse avec un critère interne lié au potentiel estimé de développement du système d'exploitation de diversification basé sur la connaissance des agriculteurs par les conseillers agricoles. Ainsi, un critère de 0 à 3 a été utilisé :

- ▶ 0 - potentiel pas connu ;
- ▶ 1 - peu de potentiel ;
- ▶ 2 - potentiel moyen ;
- ▶ 3 - fort potentiel.

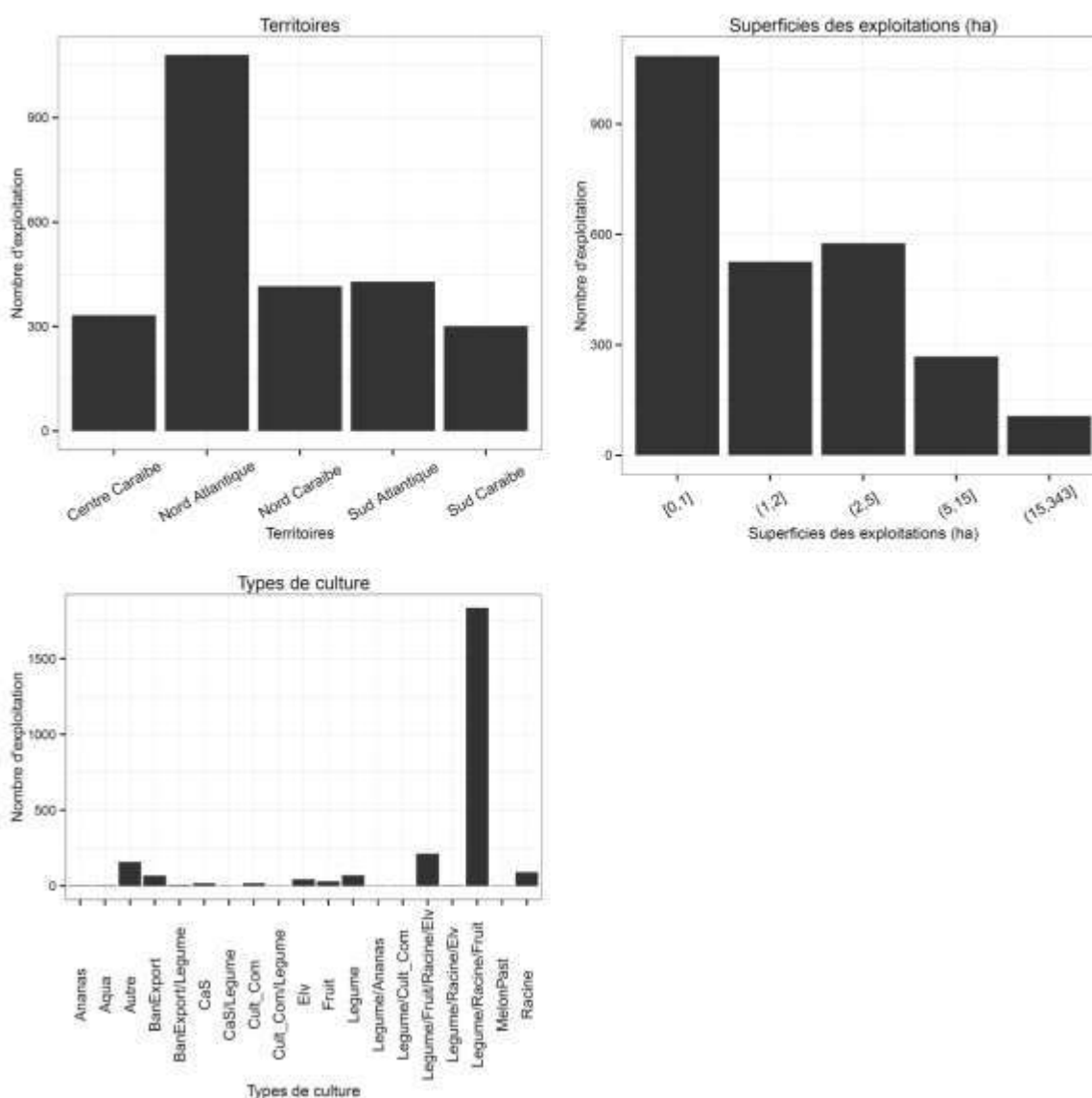


### 3.3 ECHANTILLONNAGE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

#### 3.3.1 Echantillonnage

La répartition de ces 2 558 exploitations par territoire, superficie et type de culture est présentée dans le tableau suivant.

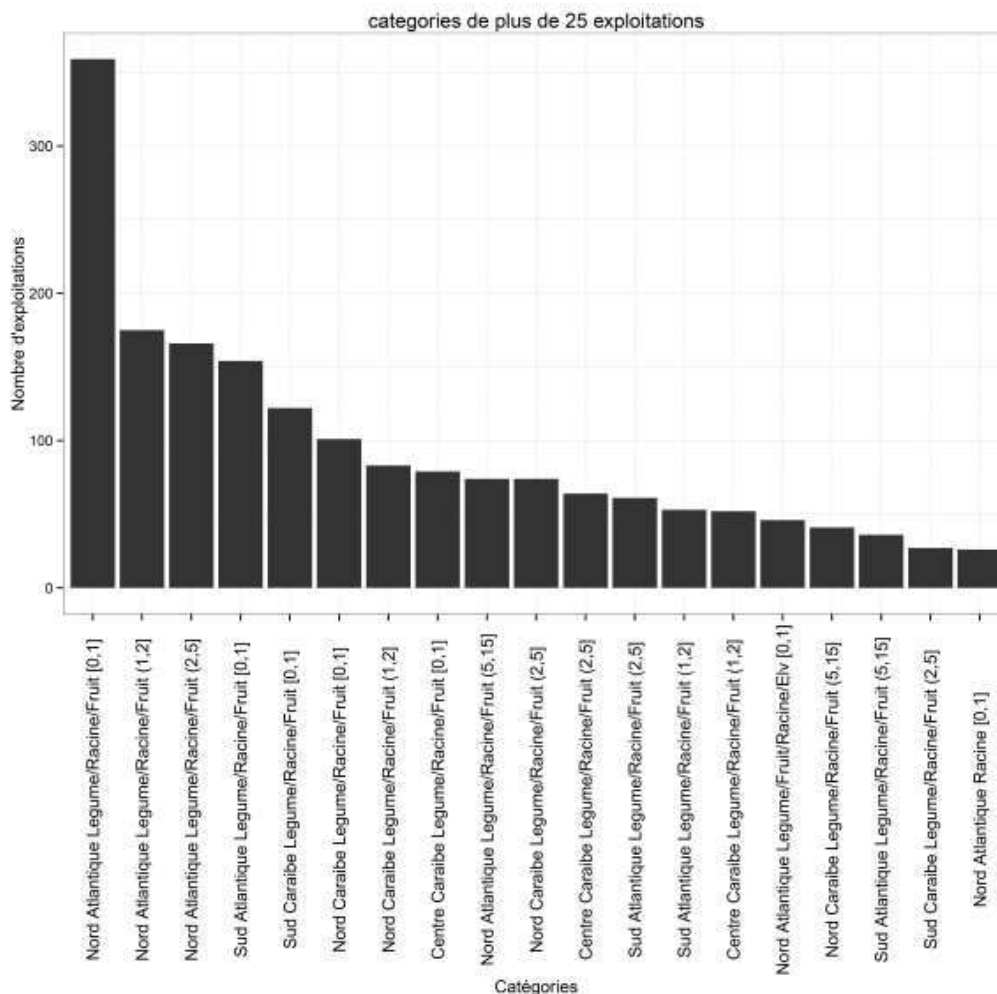
Tableau 3-1 : Répartition des 2 558 exploitations référencées par territoire, superficie, et type de culture majoritaire



La combinaison de trois critères initiaux retenus nous permet de définir des « systèmes » ou catégories. La proportion des exploitations par catégorie est alors calculée.

On représente ci-après les catégories de plus de 25 exploitations. Elles représentent 70 % des exploitations étudiées.

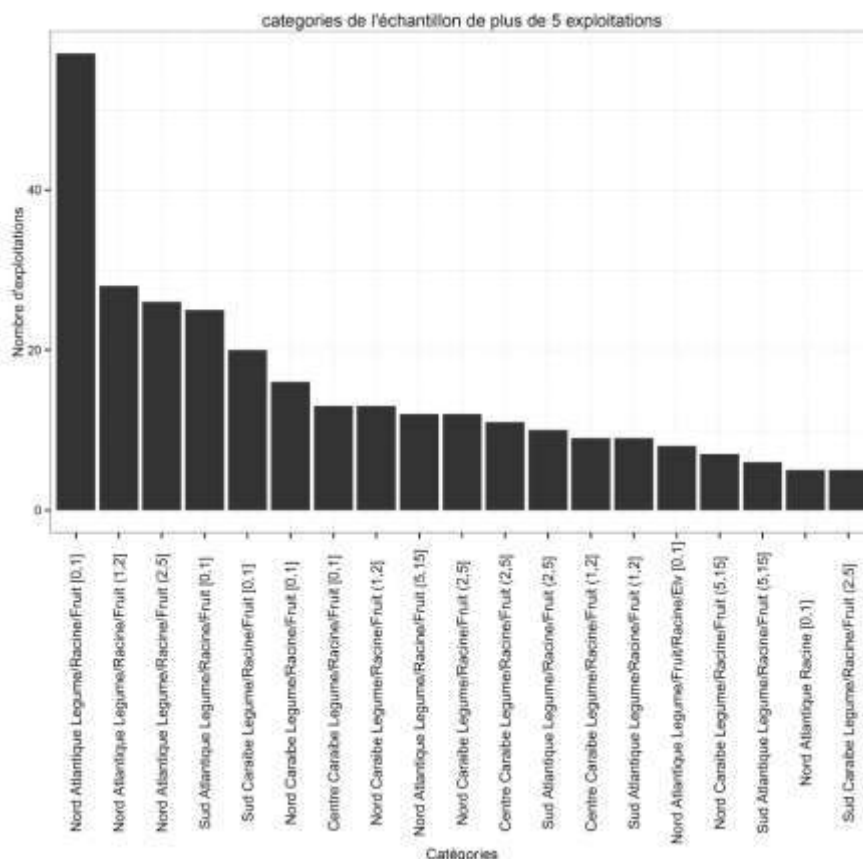
Tableau 3-2 : Répartition des exploitations dans les principales catégories « territoire - type de culture - superficie »



A partir de la répartition des 2 258 exploitations dans les catégories (192 au total), on détermine le nombre d'exploitations de chaque catégorie à sélectionner, pour établir un échantillon de 400 exploitations représentatif des 2 258 exploitations.

Pour l'échantillon ainsi constitué, on représente ci-après la répartition des exploitations dans les catégories de plus de 5 exploitations.

Tableau 3-3 : Répartition des exploitations dans les catégories de plus de 5 exploitations



En outre, on décomptait 32 % d'exploitations non renseignées parmi les 3 330 exploitations enregistrées. On sélectionne donc au hasard 200 exploitations parmi celles-ci.

**On constitue alors un échantillon total de 600 exploitations, considéré comme représentatif des connaissances disponibles sur les exploitations enregistrées.**

#### LIMITES DE L'EXERCICE ET INCERTITUDES

La principale limite à la robustesse de cet échantillonnage est la qualité et le taux de renseignement des données disponibles sur les exploitations agricoles.

En effet, les données disponibles (bases Communales et Chlordécone) présentent des doublons d'informations, des informations parfois incohérentes (pour les surfaces des exploitations notamment), et des informations manquantes pour de nombreuses exploitations. Le traitement de telles données implique également des incertitudes supplémentaires, liées aux choix des informations exploitées, et au croisement de base de données.

L'échantillon constitué est représentatif des exploitations enregistrées, dans la mesure de la connaissance existante mais présente donc des incertitudes importantes.

### 3.3.2 Déroutement des enquêtes

L'étude concernant les potentialités des exploitations agricoles en diversification en Martinique (EPEAD) a débuté en mai 2013. Après une phase de lancement de l'étude, puis de traitement des informations existantes (bases de données des agriculteurs), la phase d'enquête s'est déroulée entre juillet et octobre 2013.

Les 600 personnes enquêtées doivent être représentatives de l'agriculture en diversification à la Martinique mais ce travail doit également permettre de préparer les actions concrètes à mettre en œuvre et donc tenir compte du potentiel des exploitations. Les membres du COPIL ont donc décidé de retenir une structuration de l'échantillon de la manière suivante :

- ▶ Potentiel inconnu : 150 individus avec un tirage au hasard ;
- ▶ Potentiel 1 : 50 individus avec un tirage basé sur la représentativité des systèmes agricoles ;
- ▶ Potentiel 2 : 200 individus avec un tirage basé sur la représentativité des systèmes agricoles ;
- ▶ Potentiel 3 : 200 individus avec un tirage basé sur la représentativité des systèmes agricoles.

Les 3 enquêteurs martiniquais ont débuté leur travail sur la base de cette première liste (Ech. 1). A la fin du premier mois d'enquête cet échantillon s'est révélé très complexe à traiter avec de très nombreux agriculteurs en cessation d'activité ou considérés comme étant à la retraite.

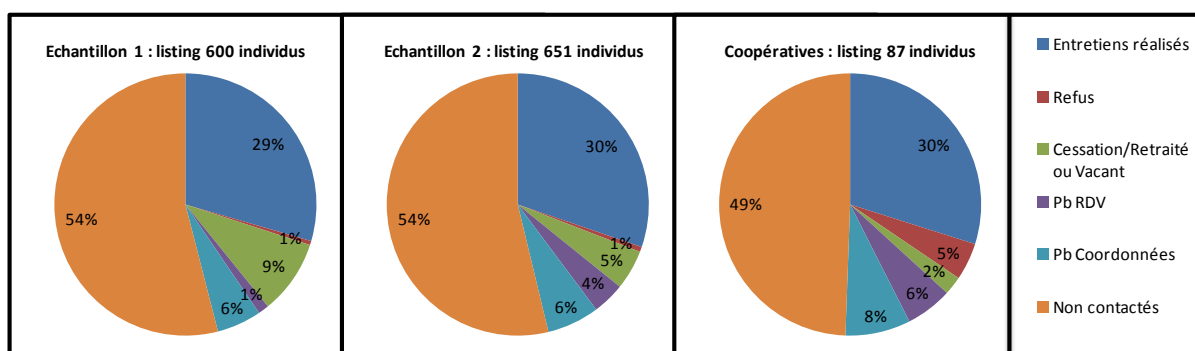
Un deuxième échantillon (Ech. 2) a été mis en place, il comporte :

- ▶ Tous les individus ayant un potentiel (soit quelques 1 100 individus, les doublons avec l'échantillon 1 ont été supprimés) ;
- ▶ La totalité des individus membres de la SOCOPMA et de Caraïbes Exotiques.

#### **Analyse par rapport au listing initial :**

Listing fourni aux enquêteurs	<b>1338</b>	
Personnes contactées sur Ech. 2	<b>532</b>	
Contacts hors Ech. 2 (issus de l'Ech. 1)	<b>92</b>	
Personnes contactées au total	<b>624</b>	100 %
Entretiens exhaustifs	<b>388</b>	62 %
Refus	<b>11</b>	2 %
Cessation/Retraité ou Vacant	<b>104</b>	17 %
Problème de rendez-vous	<b>39</b>	6 %
Problème de coordonnées	<b>82</b>	13 %

Tableau 3-4 : Exploitation des listings fournies aux enquêteurs



Source : Enquête EPEAD 2013

Au final, les enquêteurs ont disposé d'un listing de **1 338 individus**. Ils ont contacté **624 individus**.

Tableau 3-5 : Tablettes synchronisées et documents papiers validés

	Enqu.1	Enqu.2	Enqu.3	TOTAL
Tablette	198	181	206	<b>585</b>
Sur papier	34	0	5	<b>39</b>
<b>Total enquêtes</b>	<b>232</b>	<b>181</b>	<b>211</b>	<b>624</b>
Enquêtes définissant les systèmes en diversification	127	122	139	388
Autres enquêtes	105	59	72	236

Source : Enquête EPEAD 2013

Ces résultats ont ensuite été traités un à un pour être validés. Ainsi, il en résulte que sur les 624 enquêtes exploitables, 388 caractérisent précisément l'agriculture de diversification en Martinique. Le reste des enquêtes donne des informations générales sur :

- ▶ Les problèmes d'identification réelle des agriculteurs : base de données et listing précis ;
- ▶ La caractérisation de l'agriculture en diversification avec de nombreux retraités ou des personnes déclarant être en cessation d'activité.

## 3.4 RESULTATS DES ENQUETES

Nous analysons dans cette partie l'échantillon des 388 individus enquêtés et ayant répondu de manière exhaustive à l'enquête au regard des quatre critères initiaux déterminés et validés lors de l'échantillonnage :

- ▶ Localisation de l'exploitation (par communauté de communes) ;
- ▶ Taille de l'exploitation ;
- ▶ Type d'exploitation : polyculture, monoculture, élevage, etc.
- ▶ Potentialité de l'exploitation estimée au regard de son développement possible en diversification.

**NB :** *Il est important de garder en mémoire que la représentativité de l'échantillon enquêté ne porte que sur lui-même. Le niveau de connaissance préalable des agriculteurs en diversification n'est pas suffisant pour garantir une transposition statistique des résultats obtenus. En d'autres termes, il faudra être prudent dans l'analyse de l'échantillon : les conclusions des enquêtes ne pourront pas être systématiquement extrapolées à l'ensemble des exploitations existantes. Les caractéristiques décrites ci-dessous valent pour l'échantillon enquêté de 388 individus.*

### 3.4.1 Présentation des principaux résultats des enquêtes

Le traitement de la donnée brute vise à faire ressortir les résultats issus des enquêtes. Ces données sont directement liées au questionnaire d'enquête (cf. annexe A). Ces éléments mettent en évidence des tendances principales observées au sein de l'échantillon.

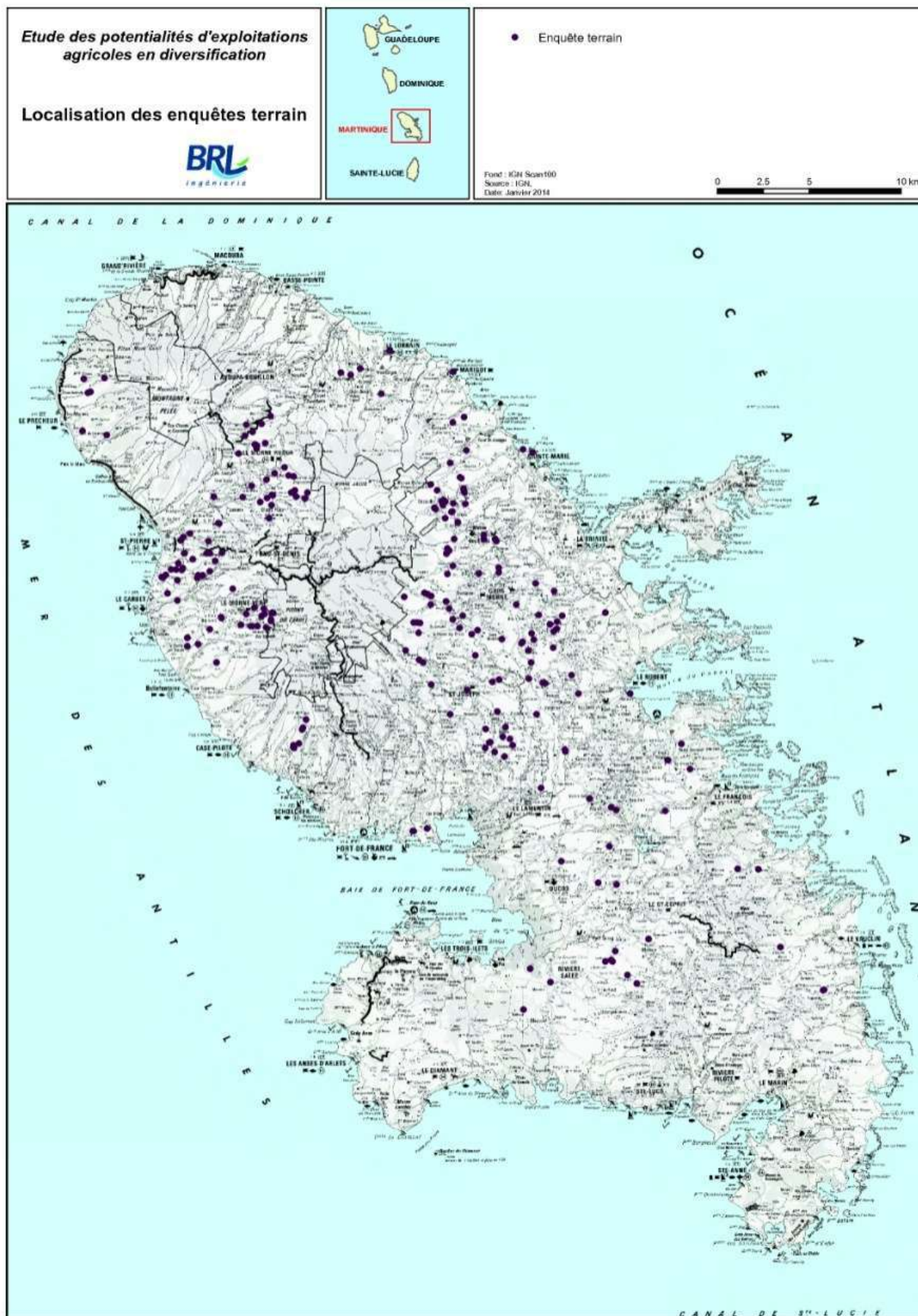
**Les résultats exposés dans cette partie correspondent aux réponses apportées par les agriculteurs, notées par les enquêteurs puis traitées de manière analytique.**

- ▶ Localisation de l'exploitation ;
- ▶ Etat civil des exploitants ;
- ▶ Niveau d'étude des exploitants ;
- ▶ Formes juridiques des exploitations ;
- ▶ Taille des exploitations ;
- ▶ Principales productions agricoles ;
- ▶ La gestion de l'agriculture ;
- ▶ Les moyens de production ;
- ▶ Les revenus agricoles ;
- ▶ La comptabilité ;
- ▶ L'accès aux aides publiques ;
- ▶ Structures coopératives ;
- ▶ Le conseil agricole ;
- ▶ Potentiel des exploitations ;
- ▶ Perspectives d'évolution des exploitations ;
- ▶ Les forces et les faiblesses des exploitations.

La carte suivante présente l'un des premiers résultats de l'enquête, la localisation des exploitations qui ont pu être enquêtées et dont le signal GPS a pu être capté (soit dans 67 % des cas).



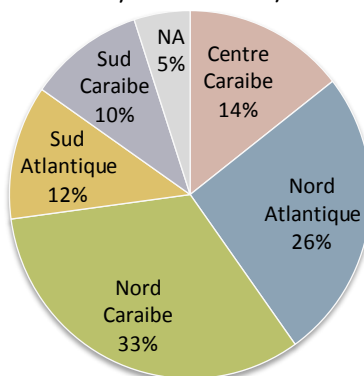
Figure 3-1 : Emplacement géographique des individus enquêtés



### 3.4.1.1 Localisation de l'exploitation

Le tableau suivant présente la répartition des exploitations enquêtées par zones géographiques.

Tableau 3-6 : Répartition des exploitations enquêtées par zones géographiques



Source : Enquête EPEAD 2013

Il apparaît que les zones Nord Caraïbes et Nord Atlantique représentent près de 60 % des agriculteurs en diversification enquêtés :

- ▶ Nord Caraïbe : 127 exploitants
- ▶ Nord Atlantique : 100 exploitants.

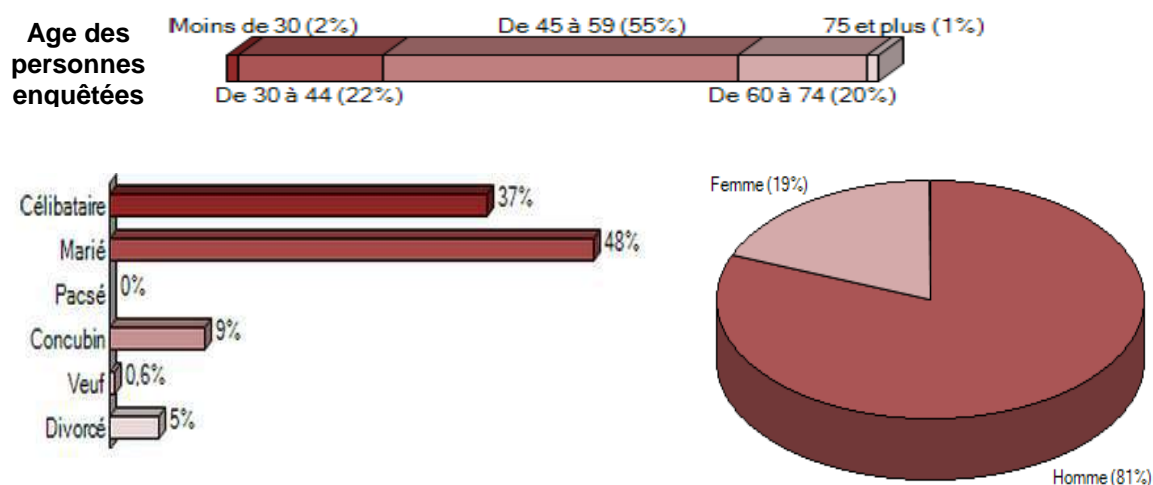
Les autres zones (sud Atlantique, Sud Caraïbes et Centre Caraïbes) représentent chacune entre 10 et 15 % de la population enquêtée.

Pour chaque zone géographique, au moins une quarantaine d'agriculteurs ont été enquêtés.

### 3.4.1.2 Etat civil des exploitants

Comme le montrent les graphiques suivants, la population enquêtée est avant tout masculine à plus de 80 %. Il s'agit majoritairement de personnes mariées de plus de 45 ans. La moyenne d'âge des personnes enquêtées est de 52 ans.

Figure 3-2 : Caractéristiques civiles de l'échantillon



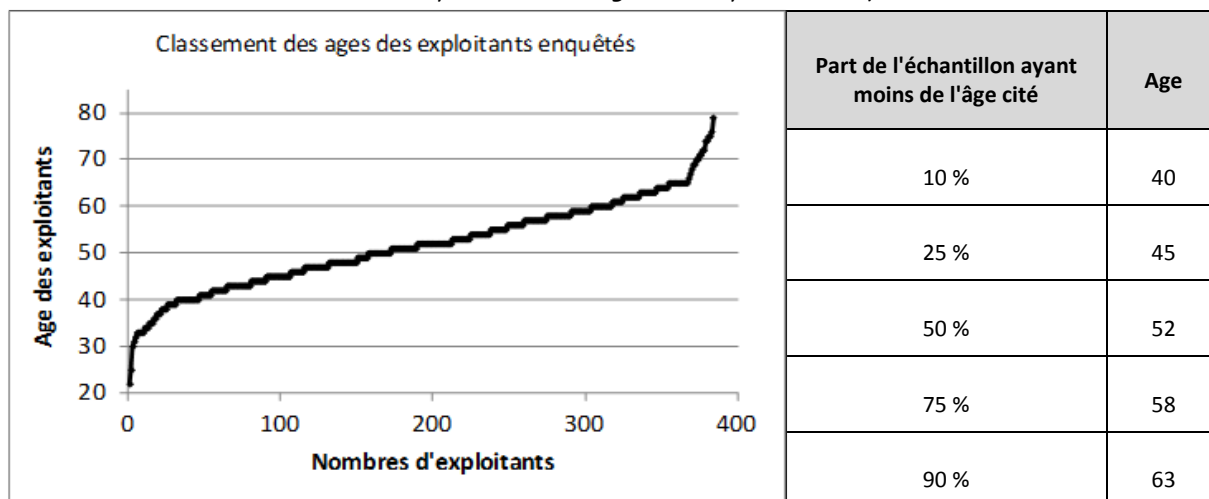
Source : Enquête EPEAD 2013



Suite à la réunion de présentation des premiers résultats de l'enquête, les membres du COPIEL ont demandé au consultant d'étudier de manière plus précise le critère « âge ».

La courbe ci-après représente la répartition des âges des exploitations enquêtées.

Tableau 3-7 : Répartitions des âges des exploitants enquêtés



Source : EPEAD - Analyse AT 2014

Ce graphique montre que :

- ▶ **Uniquement 10 % des personnes enquêtées ont moins de 40 ans ;**
- ▶ **Plus de 50 % des exploitants ont plus de 50 ans ;**
- ▶ La tranche d'âge largement majoritaire est celle qui se situe entre 40 et 60 ans.

Ce constat est important car il illustre parfaitement la situation actuelle :

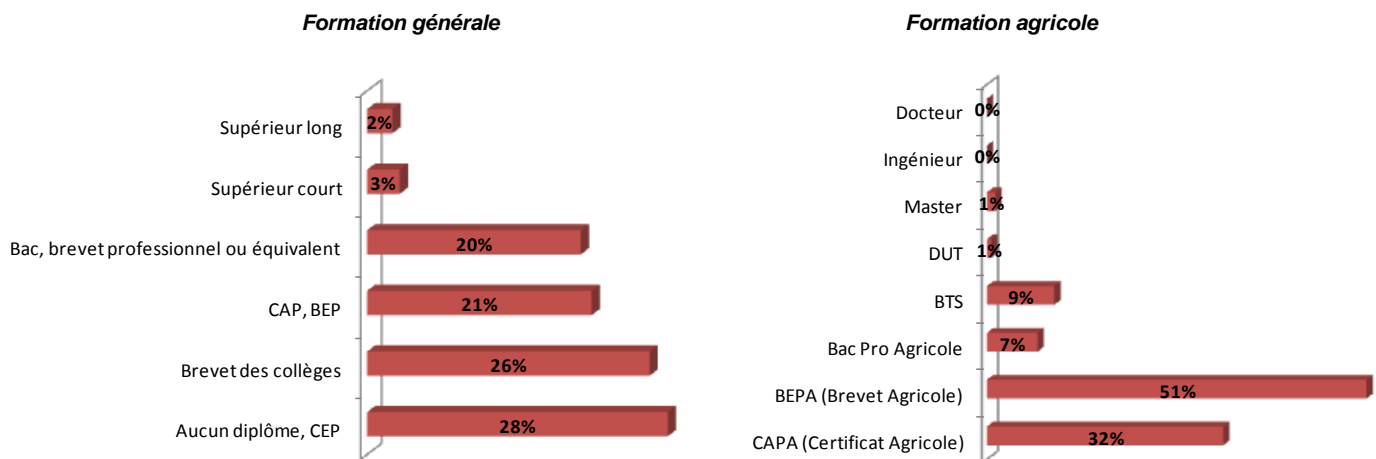
- ▶ De nombreux agriculteurs âgés qui dans les 10 prochaines années devraient partir en retraite ;
- ▶ Le nombre d'exploitation agricole va mathématiquement continuer à baisser ;
- ▶ Le devenir du foncier et du territoire va être au cœur de l'impact de ces départs en retraite.

Ces éléments font partie des conclusions importantes de cette étude et sont reprises dans la suite du document.

### 3.4.1.3 Niveau d'étude des exploitants

La population enquêtée révèle un niveau de formation générale et de formation agricole relativement bas.

Figure 3-3 : Niveau de formation de l'échantillon



Source : Enquête EPEAD 2013

La moyenne d'âge des personnes sans aucun niveau de formation générale est de 58 ans alors que la moyenne d'âge des personnes disposant d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au CAP/BEP est de 47 ans.

Ces résultats sont quasiment les mêmes pour les études agricoles. On remarque également que les personnes n'ayant pas répondues à cette question ont une moyenne d'âge de 55 ans (valeur supérieure à la moyenne d'âge qui est pour rappel de 52 ans).

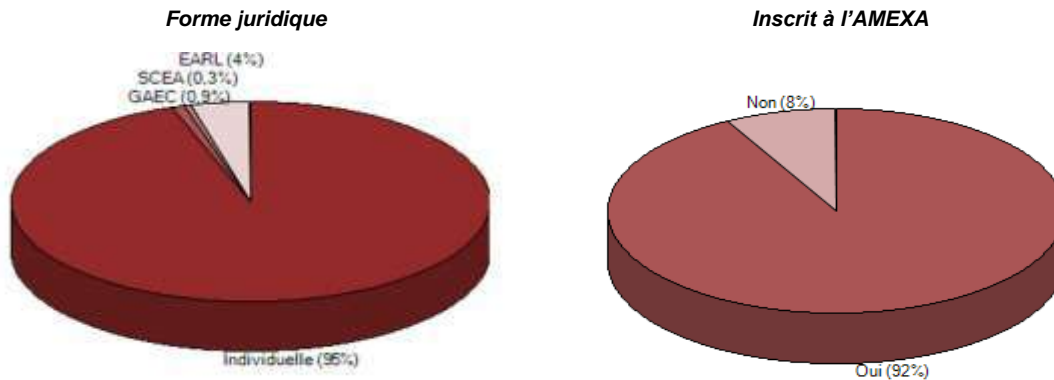
On note également que :

- ▶ La proportion d'agriculteurs ne disposant d'aucun diplôme est plus élevée pour les plus petites exploitations. Pour les exploitations de moins de 1 ha, plus de 40 % des agriculteurs enquêtés n'ont pas de diplôme ;
- ▶ Le niveau d'étude agricole est plus élevé pour les exploitations de plus de 3 ha ;
- ▶ La répartition des niveaux d'étude est relativement homogène pour tous les secteurs géographiques ; cependant cette information a été peu renseignée dans le Nord Atlantique.

### 3.4.1.4 Formes juridiques des exploitations

La population enquêtée représente une agriculture individuelle dont les formes juridiques sociétaires sont quasiment inexistantes. Les agriculteurs enquêtés déclarent être affiliés à l'Amexa à hauteur de 92 %.

Figure 3-4 : Forme juridique des exploitations agricoles enquêtées et proportion d'individus inscrits à l'AMEXA (MSA)



Source : Enquête EPEAD 2013

**La grande majorité des exploitations enquêtées déclare avoir une affiliation Amexa.** Le plus faible taux d'affiliation est enregistré pour les exploitations de moins de 1 ha (taux inférieur à 80 %).

Lors de la réunion de présentation des résultats des enquêtes, la DAAF a fait remarquer que le nombre d'individus inscrits à l'AMEXA en pourcentage apparaissait comme trop élevé.

Nous avons recoupé nos informations (noms des agriculteurs) avec celles détenues par la DAAF. Nous avons constaté alors que l'analyse produite par la DAAF indique qu'uniquement 70 % des individus de notre échantillon sont effectivement inscrits à l'AMEXA (la MSA).

Cet écart est relativement étonnant puisque sur les autres critères (surfaces et productions) les données récoltées sont cohérentes entre elles. Deux hypothèses sont possibles :

- ▶ Une mauvaise compréhension de la question, mal formulée ou mal comprise ;
- ▶ Des réponses volontairement fausses qui correspondent à des logiques propres aux individus enquêtés.

Cette problématique révèle sans doute toute la complexité des relations entre les agriculteurs et les institutions et/ou administration au sens large (communication et compréhension des attentes des uns envers les autres).

### 3.4.1.5 Taille des exploitations

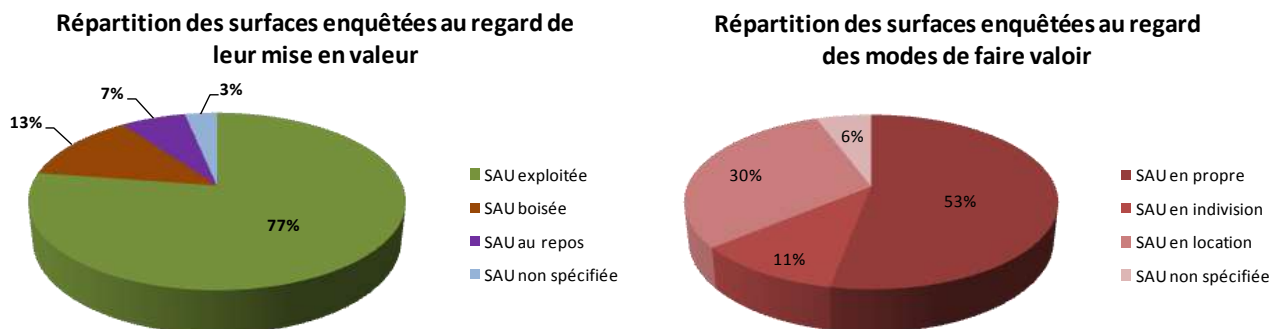
L'enquête EPEAD concerne quelques 2 500 ha sur le territoire martiniquais. Les enquêtes révèlent que la moyenne des surfaces des exploitations enquêtées est de 6,54 ha (alors que la taille moyenne des exploitations en Martinique en 2010 est de 7 ha (Agreste 2010)), pour une surface exploitée moyenne de 5,07 ha.

L'écart type, supérieur à la moyenne, informe sur une très grande dispersion statistique de l'échantillon.

Ces valeurs ont été confirmées à l'aide d'une analyse croisée avec les informations dont dispose la DAAF.

Le graphique ci-dessous caractérise la répartition des surfaces enquêtées au regard de leur mise en valeur et leur mode de faire valoir.

Figure 3-5 : Caractérisation des surfaces agricoles des individus enquêtés



Source : Enquête EPEAD 2013

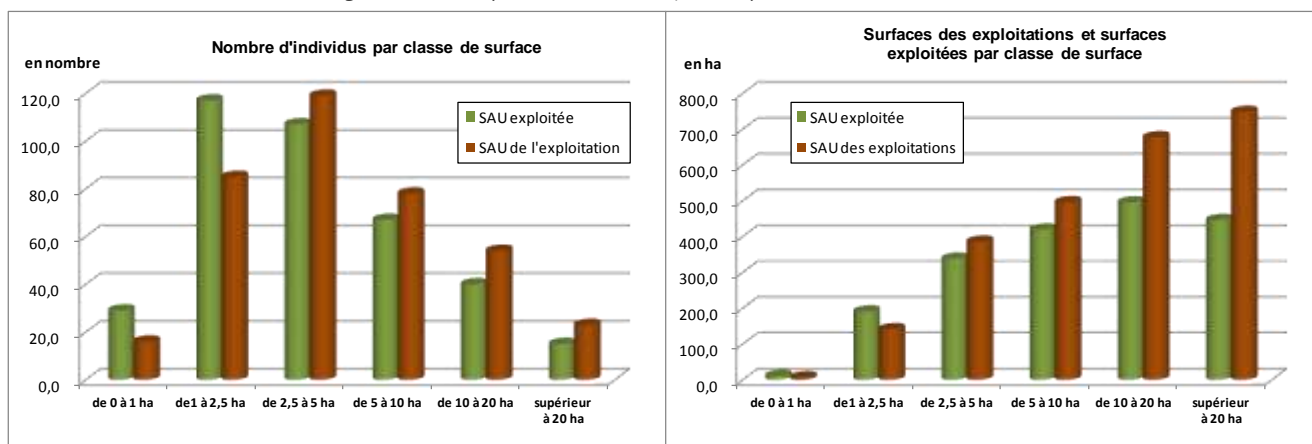
Il ressort de la caractérisation des surfaces agricoles que les terres sont relativement bien mises en valeur avec 77 % des surfaces des exploitations qui sont exploitées.

La SAU détenue en propre (en pleine propriété) au niveau des exploitations est de 53 %. 30 % des surfaces des exploitations sont des terres en location. L'enquête ne révèle pas le type de fermage.

Enfin, il ressort de cette échantillon que dans tous les secteurs géographiques (cf. graphique ci-dessous), le large panel des surfaces est représenté, de moins de 1 ha à plus de 15 ha.

La répartition des surfaces en nombre d'individus et en surface exploitée totale montre une certaine sous exploitation des surfaces des exploitations. Par exemple un agriculteur qui dispose d'une SAU de l'exploitation de 4 ha (référéncé dans la classe « 2,5 ha – 5 ha ») peut exploiter 2 ha, donc se retrouve dans la classe « 1 à 2,5 ha ».

Figure 3-6 : Répartition des enquêtes par classes de surface



Source : Enquête EPEAD 2013

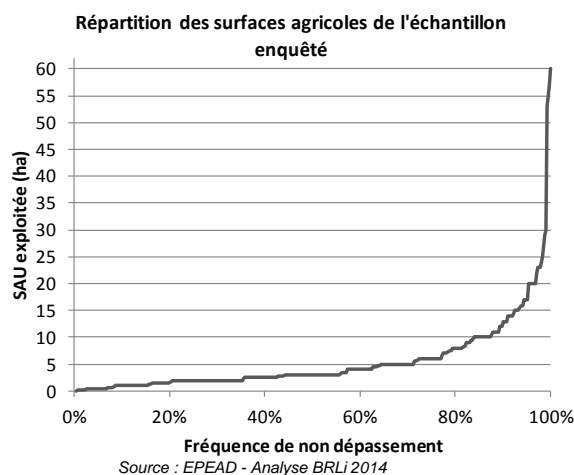
On remarque que :

- ▶ 8 % des individus enquêtés exploitent moins de 1 ha ;
- ▶ Environ 40 % des individus enquêtés exploitent moins de 2,5 ha ;
- ▶ 96 % des exploitations ont une superficie inférieure à 20 ha ;

- ▶ Quasiment 70 % des individus exploitent moins de 5 ha, ce qui représente 30 % du total des surfaces exploitées prises en compte dans cette enquête ;
- ▶ Environ 15 % des personnes enquêtées exploitent 50 % des surfaces exploitées prises en compte dans cette enquête.

La courbe classée suivante donne une autre vision de la répartition des surfaces entre les individus enquêtés.

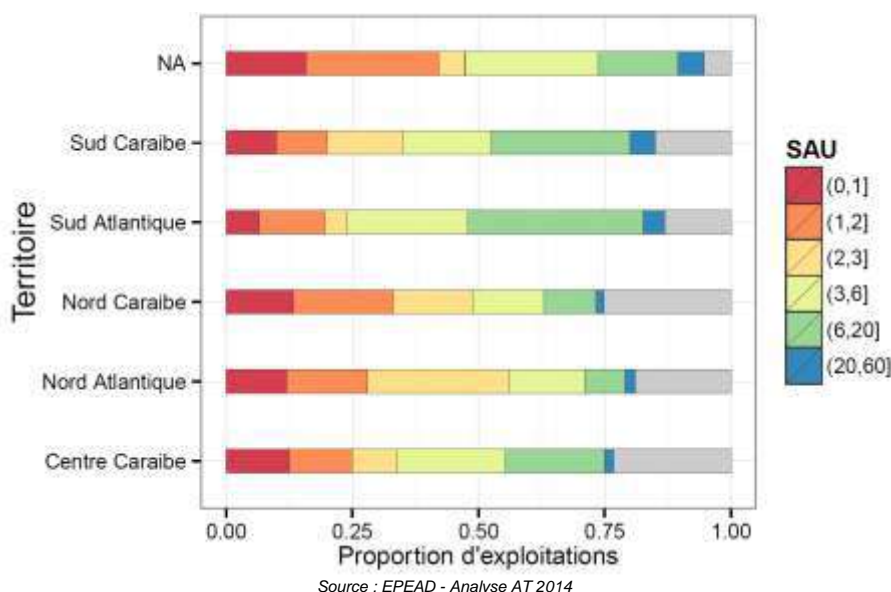
Tableau 3-8 : Répartition des surfaces agricoles de l'échantillon enquêté (courbe classée)



Ces résultats sont importants puisqu'ils montrent que les agriculteurs ciblés dans cette étude sont très majoritairement des petits agriculteurs qui exploitent de petites surfaces.

Le graphique ci-dessous ne révèle pas de tendances particulières liées aux surfaces en fonction des territoires.

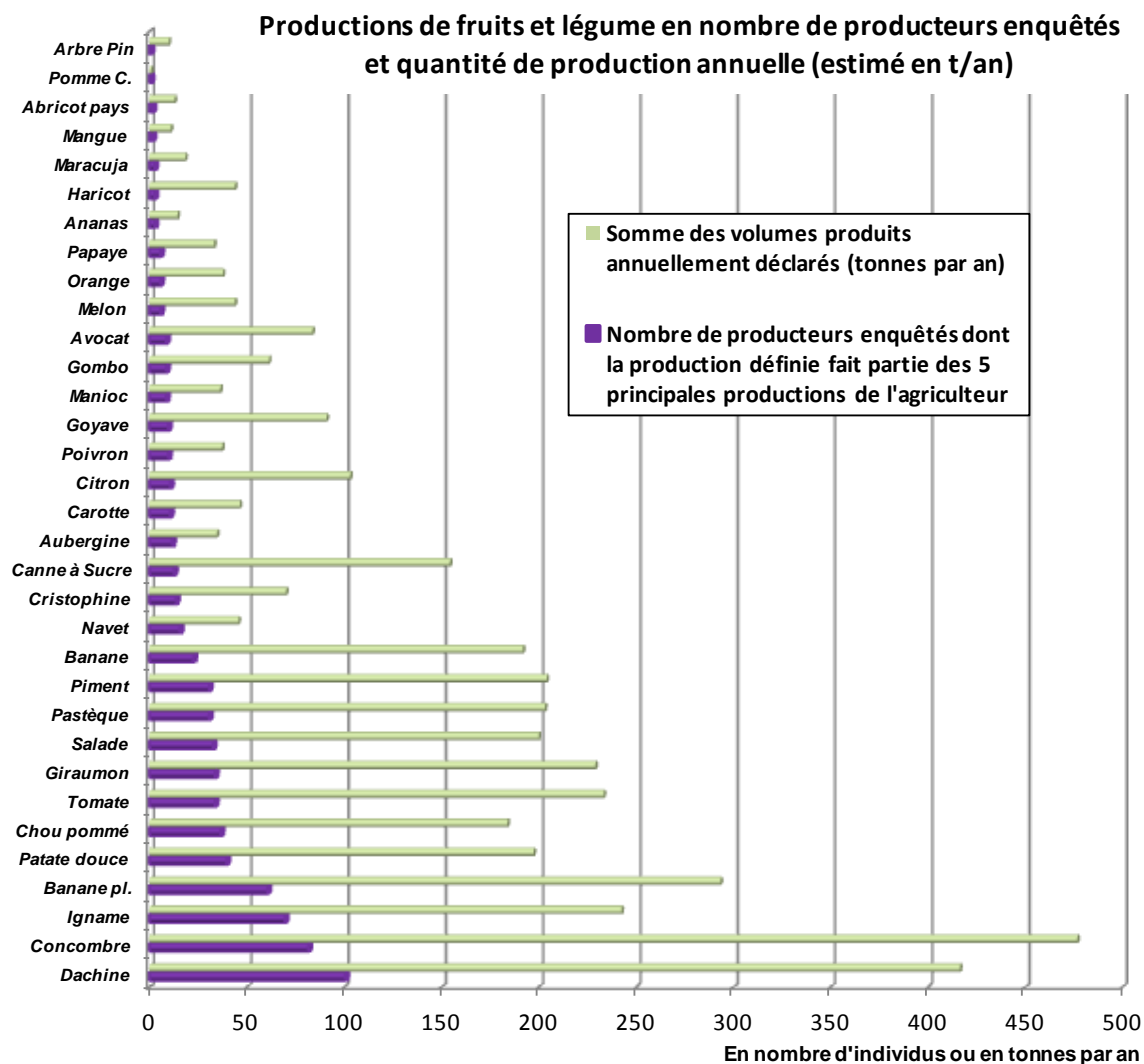
Tableau 3-9 : Par secteur géographique, répartition des exploitations enquêtées en fonction des surfaces exploitées.



### 3.4.1.6 Principales productions agricoles

Le graphique suivant présente les productions déclarées par les agriculteurs enquêtés.

Figure 3-7 : productions de fruits et légumes en nombre de producteurs et tonnes annuelles de productions



La dachine et le concombre arrivent largement en tête des productions agricoles de diversification au sein de l'échantillon.

Une analyse sur les rendements déclarés a été faite et révèle en moyenne **une production réelle ramenée à l'hectare de l'ordre de 30 % par rapport aux volumes de productions théoriques** données dans les fiches techniques de la Chambre d'Agriculture. **Ce résultat est estimé comme étant peu fiable.** Il faut le considérer avec la plus grande prudence pour les raisons suivantes :

- **La structure même de l'enquête** (qui n'est pas une enquête agronomique) ne permet pas de définir avec précision un couple surface / production. C'est le système d'exploitation qui a été analysé et la détermination des volumes de production par hectare se base sur une hypothèse forte qui est la suivante : un même producteur (un individu) aura le même niveau de performance en pourcentage (du rendement théorique) quelque soit la production concernée ;

- ▶ **La détermination des quantités** produites par l'agriculture lui-même est très approximative puisque les récoltes sont plus ou moins étalées dans le temps et les circuits de commercialisation sont souvent variés ;
- ▶ **La saisie des données** par les enquêteurs peut révéler quelques problèmes d'unités. Même s'il a été demandé de définir les niveaux de production en tonnes par an, les résultats des enquêtes montrent certaines incohérences (elles ont été corrigées à posteriori au regard des surfaces et des productions totales données mais certaines erreurs peuvent toujours être présentes).

Les productions animales déclarées sont les suivantes :

Tableau 3-10 : Synthèse des productions animales référencées dans l'échantillon

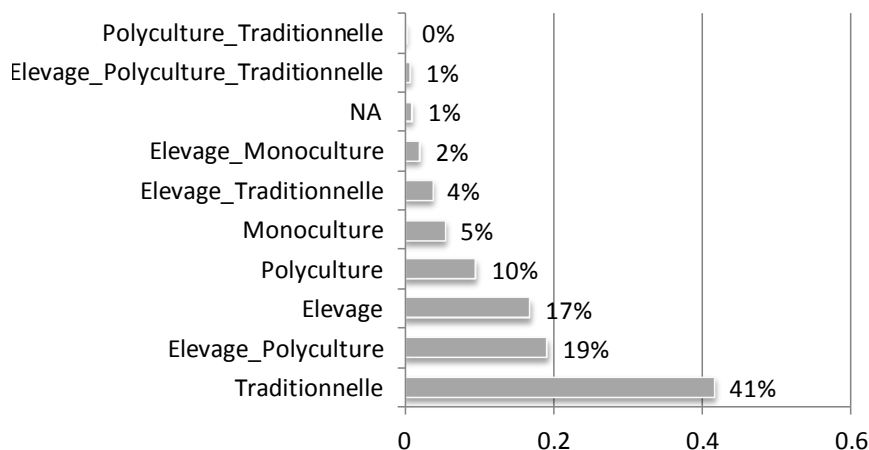
Nombre de Bovins - Cheptel	1 860
Nombre de Bovins - Reproducteur	74
Nombre d'Ovins - Cheptel	2 412
Nombre d'Ovins - Reproducteur	132
Nombre de Caprins - Cheptel	628
Nombre de Caprins - Reproducteur	34
Nombre de Porcins - Cheptel	2 276
Nombre de Porcins - Reproducteur	122
Nombre d'Equins - Cheptel	57
Nombre d'Equins - Reproducteur	5
Capacité totale accueil de volailles	136 688
Capacité totale accueil de lapins	1 048
Nombre de ruches	1 235

Source : Enquête EPEAD 2013

Ces résultats ont été analysés en termes de système d'exploitation. Ils sont assez hétérogènes.

Tableau 3-11 : Répartition des surfaces agricoles de l'échantillon enquêté

#### Répartition des exploitations enquêtées par système d'exploitation



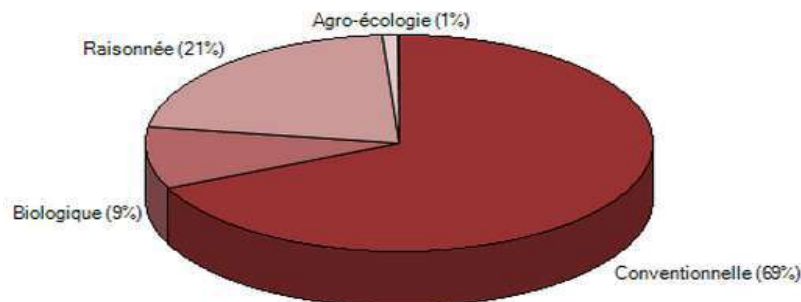
Source : EPEAD - Analyse AT 2013

- ▶ Environ 40 % des exploitants enquêtés pratiquent une agriculture traditionnelle (un système d'exploitation qui associe différentes productions vivrières) ;
- ▶ Viennent ensuite les systèmes «Elevage et polyculture», « Elevage seul » et « Polyculture seule », représentant respectivement 19, 17 et 10 % de l'échantillon ;
- ▶ L'ensemble des autres catégories représente 10 % de l'échantillon ;
- ▶ Pour chaque système d'exploitation identifié, le large panel des surfaces agricoles est représenté, de moins de 1 ha à plus de 15 ha. **On peut noter cependant que les plus petites exploitations (moins de 1 ha) sont majoritairement à vocation traditionnelle (65 %). A l'inverse, 40 % des exploitations de 6 à 15 ha sont destinées à l'élevage.**
- ▶ Types d'exploitation et zones géographiques :
  - **Les cultures traditionnelles sont très présentes dans le Nord Caraïbe, où elles représentent 84 % des exploitations enquêtées.**
  - **En Nord Atlantique, les exploitations destinées à l'élevage et polyculture, ou polyculture seule, représentent 70 % des enquêtes. En revanche, peu de cultures traditionnelles sont enregistrées sur cette zone géographique.**
  - **L'élevage seul est présent dans toutes les zones géographiques, avec une prédominance dans les secteurs Sud et Centre Caraïbe (34 et 40 %).**

### 3.4.1.7 La gestion de l'agriculture

La question posée aux agriculteurs sur leur mode de production est intéressante et révèle notamment qu'environ 30 % des producteurs estiment réaliser un type de production alternatif à l'agriculture dite conventionnelle.

Figure 3-8 : Modes de production déclarés par les agriculteurs



Source : Enquête EPEAD 2013

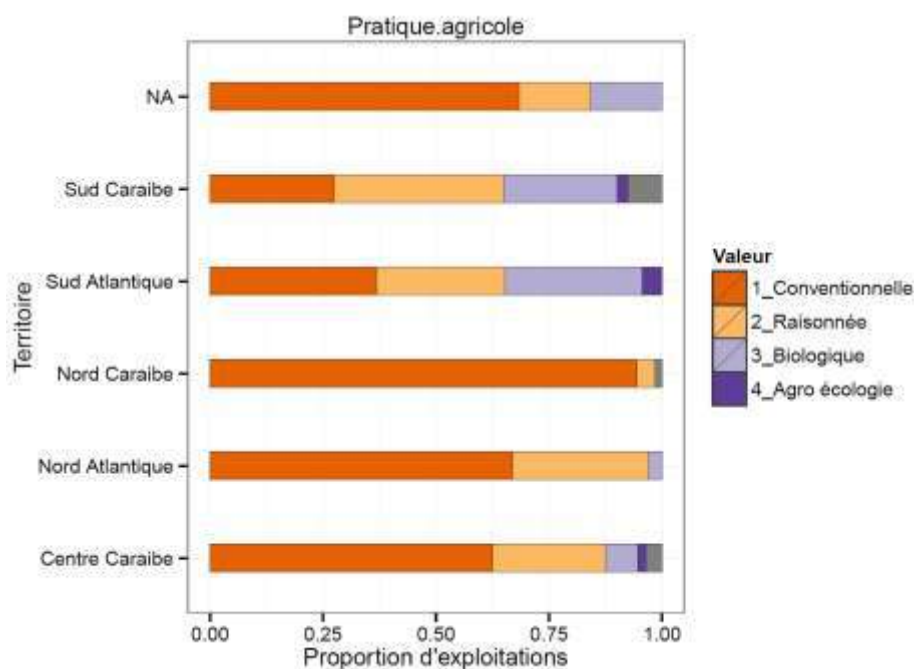
Pour toutes les catégories de taille d'exploitation, on comptabilise de l'ordre de 70 % des exploitations en agriculture conventionnelle, et de l'ordre de 20 % des exploitations en agriculture raisonnée.

La production biologique certifiée en Martinique concerne bien moins que 9 % des producteurs. Cependant cette valeur révèle tout le potentiel de cette filière où des producteurs, même s'ils ne sont pas référencés dans la filière biologique, estiment qu'ils produisent selon cette pratique agricole.

Les pratiques agricoles ont ensuite été étudiées d'après les territoires géographiques martiniquais.



Figure 3-9 : Pratiques agricoles en fonction des territoires



La quasi-totalité des agriculteurs enquêtés dans le Nord Caraïbe pratiquent une agriculture conventionnelle.

Dans les secteurs Nord Atlantique et Centre Caraïbe, de l'ordre de 65 % des agriculteurs enquêtés pratiquent une agriculture conventionnelle, et de l'ordre de 25-30 % des agriculteurs pratiquent une agriculture raisonnée.

L'agriculture biologique est peu présente dans ces secteurs, pour l'échantillon étudié.

Dans les secteurs Sud Caraïbe et Sud Atlantique, l'agriculture biologique est plus présente : respectivement 25 et 30 % des exploitations enquêtées sont des exploitations biologiques. Sur ces secteurs, l'agriculture raisonnée et l'agriculture conventionnelle représente chacune de l'ordre de 30-35 % des exploitations.

### 3.4.1.8 Les moyens de production

#### MECANISATION

Environ 90 % des exploitations enquêtées se déclarent comme étant des exploitations pratiquant une agriculture manuelle, qui fait opposition à une agriculture mécanisée.

Tout d'abord, l'un des résultats intéressants est qu'il n'a pas été identifié statistiquement de lien direct entre le niveau de mécanisation et les superficies des exploitations sur l'échantillon étudié. Cependant, ce résultat provient également en partie du faible niveau de mécanisation global qui conduit à disposer de très petits échantillons d'individus qui ne sont plus représentatifs sur le plan statistique.

Cependant, on observe que la mécanisation est plus importante dans le Nord Caraïbe, secteur pour lequel 23 % des exploitations enquêtées sont mécanisées. Dans les autres régions, moins de 10 % des exploitations sont mécanisées.

Ces résultats sont à analyser de manière prudente puisque de nombreux agriculteurs déclarant être en production manuelle disposent de tracteurs. Sur les 388 individus de notre échantillon, on compte un total de 96 tracteurs allant de 50 à 145 cv et dont la moyenne est autour de 100 cv.

Figure 3-10 : Ensemble du matériel déclaré, associé au tracteur de l'échantillon

Matériel associé au tracteur	Nombres
Herse	46
Charrue	41
Remorque	37
Sillonneuse	34
Autre	26
Sous-soleuse	25
Benne	24
Plateau	13
Pulvérisateur	10
Citerne	8
Epandeur	7
Bineuse	5
Semoir	5
Epareuse	4
Recouvreuse	1

Source : Enquête EPEAD 2013

On observe également que :

- ▶ 19 individus (moins de 5 % des agriculteurs enquêtés) disposent de hangars en dure d'une superficie moyenne de 155 m<sup>2</sup> (de 30 à 900 m<sup>2</sup>) ;
- ▶ 70 individus (environ 18 % des agriculteurs enquêtés) disposent de bâtiments d'élevage d'une superficie moyenne de 184 m<sup>2</sup> (de 12 à 1 500 m<sup>2</sup>) ;
- ▶ 9 individus (moins de 2,5 % des agriculteurs enquêtés) disposent de serres d'une superficie moyenne de 560 m<sup>2</sup> (de 100 à 1 280 m<sup>2</sup>).

Aucun des 388 agriculteurs enquêtés n'a déclaré avoir une politique de renouvellement régulier de son matériel agricole. Ils fonctionnent tous sur le principe de la prolongation maximale de la durée de vie du matériel.

## IRRIGATION

Environ 20 % des exploitants enquêtés ont recours à l'irrigation. Ce ratio est peu variable selon les superficies des exploitations.

Le recours à l'irrigation est supérieur dans le Sud de la Martinique, et notamment dans le secteur Sud Atlantique, où environ 40 % des exploitations enquêtées sont irriguées.

## LA MAIN D'ŒUVRE

52 % des agriculteurs enquêtés déclarent faire appel à de la main d'œuvre familiale. Il existe des très grandes disparités entre les exploitations. La moyenne pondérée observée de la durée du travail familiale sur les exploitations ayant recours à ce type de personnel est de 2h15/semaine/hectare.

Le recours à la main d'œuvre salariale est faible pour l'ensemble des exploitations : près de 90 % des agriculteurs ayant répondu à l'enquête n'ont pas de main d'œuvre salariale. Les exploitations de plus de 6 ha ont davantage recours à de la main d'œuvre salariale.

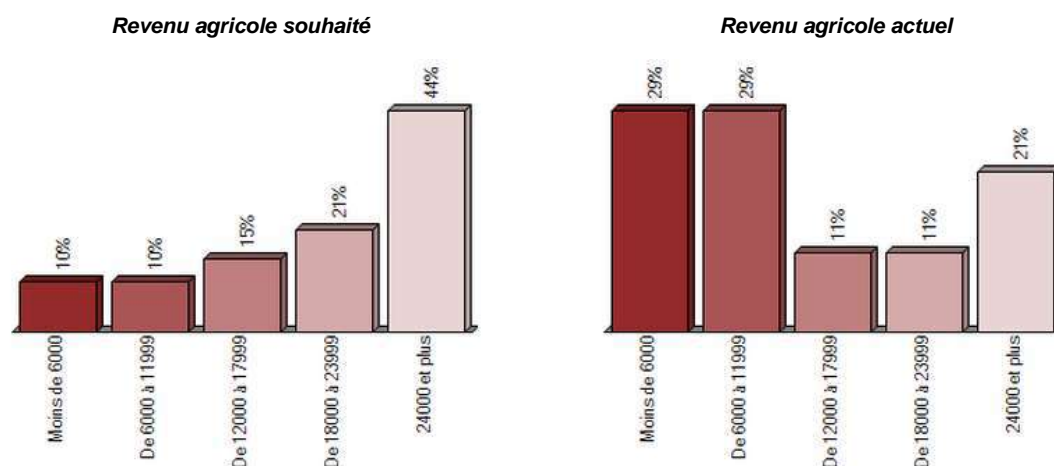
## LES PRESTATAIRES

Environ 30 % des agriculteurs enquêtés font appel à des prestataires extérieurs essentiellement pour le labour, le débroussaillage et les préparations de surface. La moyenne des montants annuels payés à des prestataires est de 2 580 €/an par agriculteur (de 200 à 17 000 €/an).

### 3.4.1.9 Les revenus agricoles

Seul 33 % des personnes ayant répondues à l'enquête ont déclaré pouvoir estimer leur revenu agricole.

Figure 3-11 : Estimation des revenus actuels et des revenus souhaités par les exploitants enquêtés



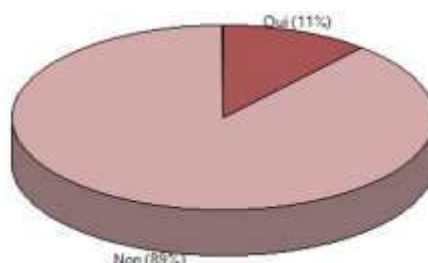
Source : Enquête EPEAD 2013

Comme le montrent les deux graphiques ci-dessus, ce revenu agricole estimé (quand il a pu être chiffré) est très faible : près de 60 % des personnes ayant estimé leur revenu déclarent obtenir un revenu inférieur à 12 000 € par an. Dans le même temps, ces individus espèrent pouvoir bénéficier de revenus susceptibles de faire vivre leur famille.

### 3.4.1.10 Emprunt

Le pourcentage d'agriculteurs ayant un ou des emprunts sur l'exploitation est très faible.

Figure 3-12 : Pourcentage des agriculteurs ayant un emprunt sur l'exploitation



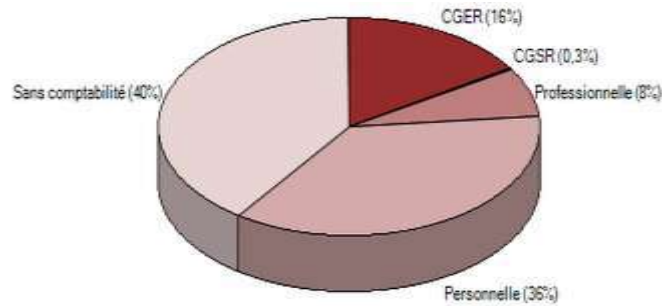
Source : Enquête EPEAD 2013

Le fait qu'uniquement 10 % des agriculteurs enquêtés aient un emprunt sur l'exploitation pourrait s'expliquer en partie par le fait que l'échantillon est essentiellement constitué de petites exploitations peu mécanisées.

### 3.4.1.11 La comptabilité

40 % des individus enquêtés ne tiennent pas de comptabilité au sein de leur exploitation.

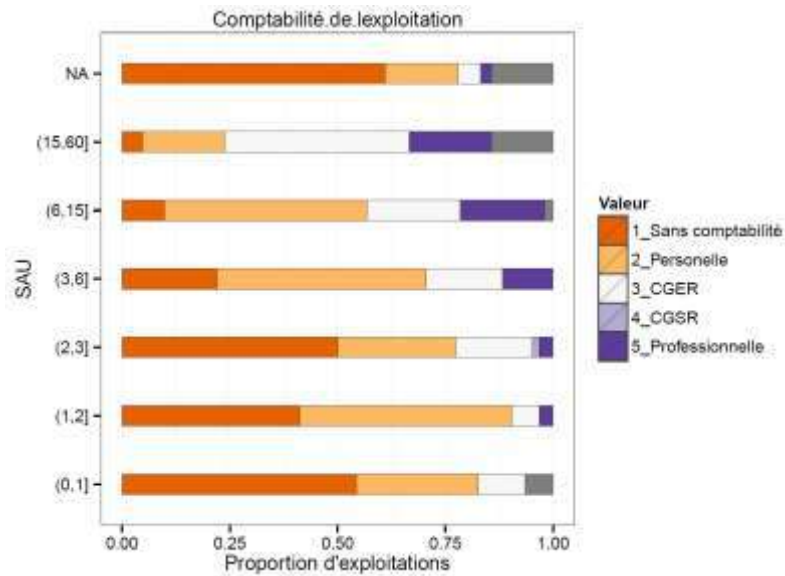
Figure 3-13 : Modes de gestion de la comptabilité des exploitations enquêtées



Source : Enquête EPEAD 2013

Uniquement 25 % des agriculteurs enquêtés font appel à des professionnelles pour la gestion de leur comptabilité. L'analyse de ces résultats montre qu'il existe un lien direct entre la taille des exploitations et la gestion de la comptabilité.

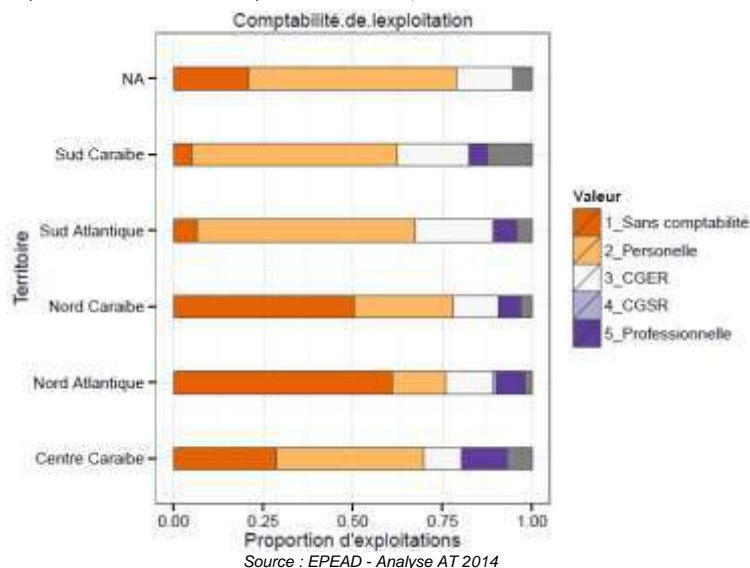
Figure 3-14 : Comptabilité dans les exploitations enquêtées en fonction de la surface des exploitations



Sur l'échantillon enquêté, près de la moitié des exploitations de moins de 3 ha ne semblent pas disposer d'une comptabilité. Environ 35 % des exploitations de moins de 3 ha ont une comptabilité personnelle. Les exploitations de moins de 3 ha ayant une comptabilité professionnelle sont très peu nombreuses. 10 % des exploitations de moins de 3 ha ont une comptabilité CGER.

Pour les exploitations de plus grandes superficies, une proportion nettement plus importante d'exploitants dispose d'une comptabilité.

Figure 3-15 : Comptabilité dans les exploitations enquêtées en fonction du secteur géographique



On note que, sur l'échantillon enquêté, les exploitations ne disposant pas de comptabilité sont très majoritairement situées dans les secteurs Nord Atlantique, Nord Caraïbe et Centre Caraïbe. En Nord Atlantique, environ 60 % des agriculteurs interrogés n'ont pas de comptabilité.

Le recours à la CGER est relativement homogène dans tous les secteurs géographiques.

Dans les secteurs Sud Caraïbe et Sud Atlantique, environ 60 % des agriculteurs enquêtés tiennent une comptabilité personnelle.

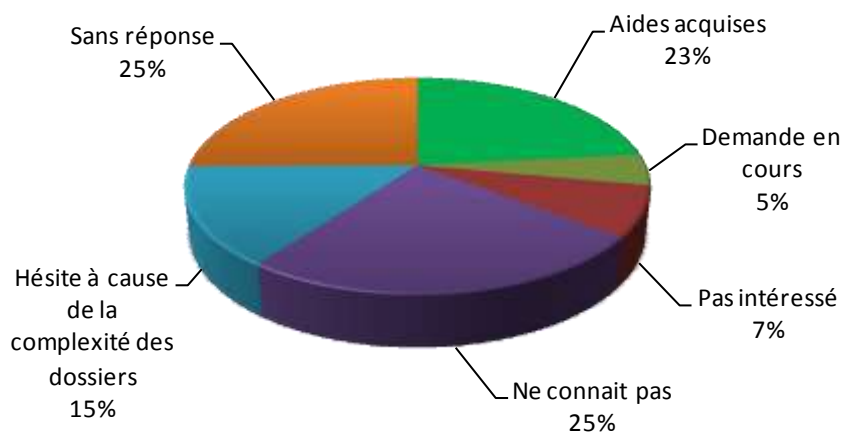
On observe enfin que la grande majorité des exploitations de moins de 1 ha dans les secteurs Nord Caraïbe et Nord Atlantique n'ont pas de comptabilité.

### 3.4.1.12 L'accès aux aides publiques

#### LES AIDES DU PDRM

Dans cet échantillon, moins de 30 % des agriculteurs enquêtés sont actuellement dans une situation où ils ont touché des aides du PDRM ou leurs dossiers sont en cours d'instruction.

Figure 3-16 : Liens entre les aides du PDRM et les agriculteurs de l'échantillon



Source : Enquête EPEAD 2013

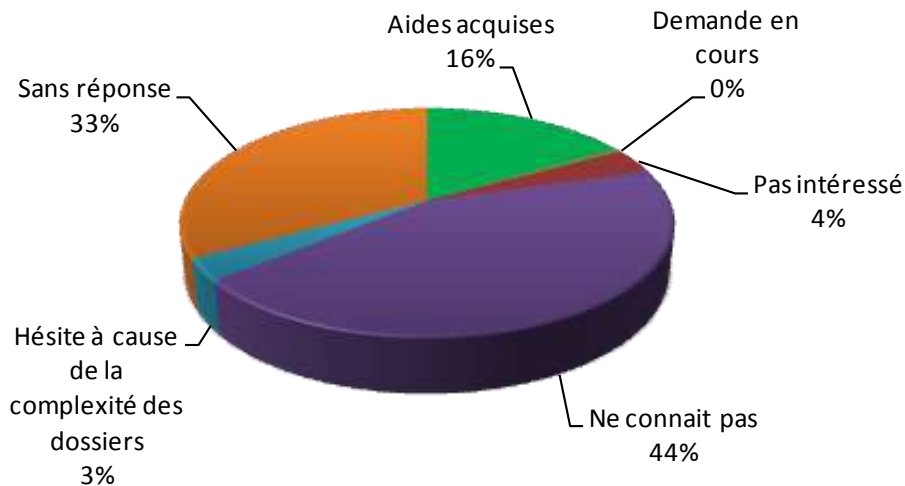
23 % des individus de l'échantillon déclarent avoir bénéficié des aides du PDRM. 64 % des individus ayant touchés des aides ont accepté de donner les montants perçus. D'après ces informations, en moyenne, les agriculteurs de cet échantillon ayant perçu **des aides du PDRM ont touché 5 504 €/ha**.

Cette valeur peut être comparée à la donnée suivante : en 2012, environ 1 341 producteurs ont touché quelques 17,6 millions d'euros toutes mesures confondues ce qui représente quasiment 13 140 € par agriculteurs.

### AIDES POSEI

Les aides POSEI sont attribués à des agriculteurs membre/adhérents d'une organisation de producteurs. De plus, ces aides se concentrent en partie sur les production animales. Il en résulte une faible connaissance des agriculteurs de ces aides publiques.

Figure 3-17 : Liens entre les aides POSEI et les agriculteurs de l'échantillon



Source : Enquête EPEAD 2013

16 % des individus de l'échantillon déclarent avoir bénéficié des aides POSEI. 56 % des individus ayant touchés des aides ont accepté de donner les montants perçus. D'après ces informations, en moyenne, les agriculteurs de cet échantillon ayant perçu des **aides POSEI ont touché 2 283 €/ha**.

Cette valeur peut être comparée à la donnée suivante : en 2013, environ 520 producteurs ont touché quelques 3,04 millions d'euros pour la diversification végétale ce qui représente quasiment 5 850 € par agriculteurs.

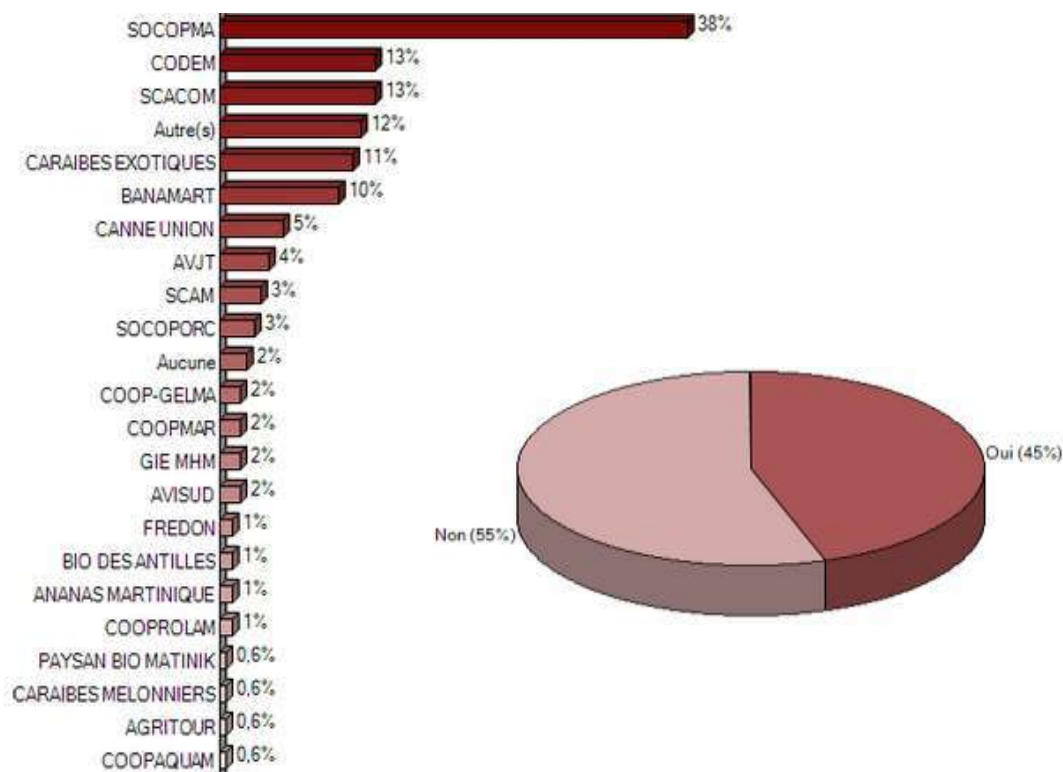
### AUTRES AIDES

Environ 33 % des agriculteurs enquêtés ont déclaré avoir bénéficié d'autres aides agricoles depuis 2008. Ces aides correspondent très largement aux aides liées aux **calamités agricoles**. Elle se chiffre en moyenne à **800 €/ha sur la période 2008 – 2013** pour les agriculteurs de cet échantillon.

### 3.4.1.13 Structures coopératives

45 % des individus enquêtés sont membre d'une structure coopérative.

Figure 3-18 : Appartenance à des structures coopératives



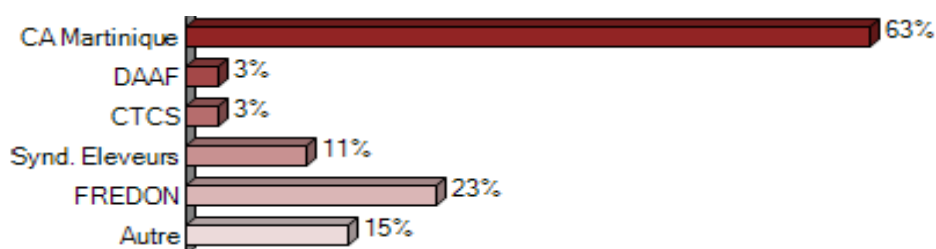
Source : Enquête EPEAD 2013

- ▶ Du fait qu'il est été demandé aux enquêteurs de travailler auprès des agriculteurs membres de SOCOPMA une et Caraïbes Exotiques, ils apparaissent relativement présent dans l'échantillon ;
- ▶ Certains agriculteurs sont membres de plusieurs coopératives (pour des productions différentes).

### 3.4.1.14 Le conseil agricole

34 % des personnes enquêtés déclarent bénéficier de conseil agricole. La Chambre d'Agriculteur est l'organisme de conseil cité de manière largement majoritaire.

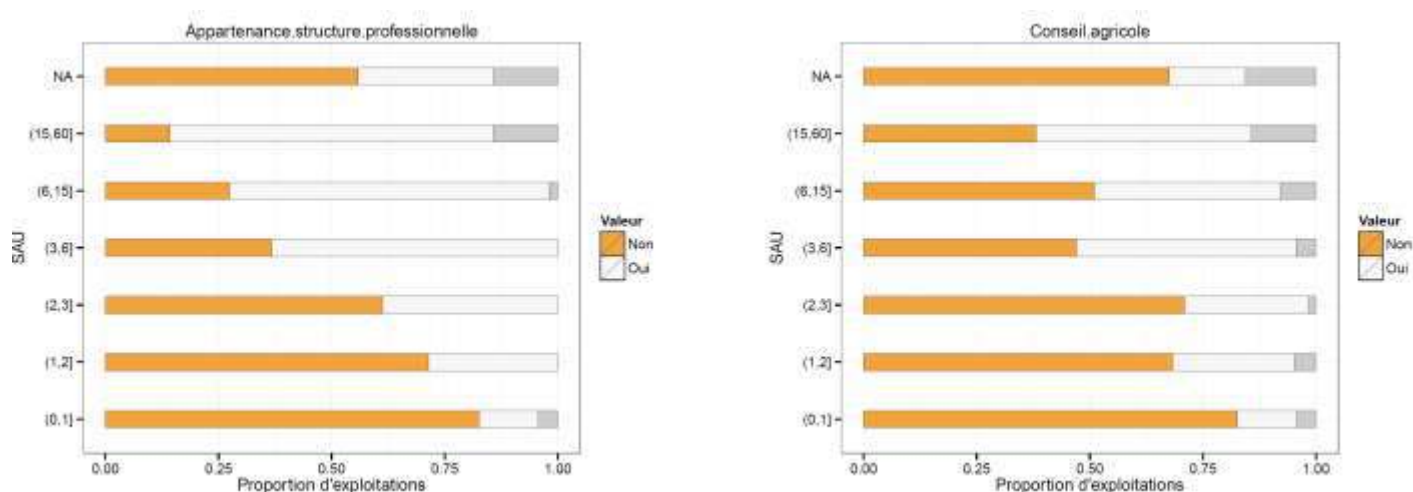
Figure 3-19 : Principales OPA citées comme fournissant du conseil agricole aux exploitations enquêtées



Source : Enquête EPEAD 2013

Au sein de l'échantillon, il existe un lien direct entre l'accès au conseil agricole et la taille des exploitations. On note que les agriculteurs appartenant à une structure professionnelle et bénéficiant de conseil agricole sont davantage les exploitants de grandes exploitations. En effet, normalement, tous ceux qui sont adhérents d'une organisation sont censés avoir accès à un conseiller agricole puisque ce service est inclus dans les cotisations.

Figure 3-20 : Appartenance à des structures professionnelles et bénéficiaires de conseils agricoles en fonction des surfaces des exploitations enquêtées



Source : EPEAD - Analyse AT 2014

Environ 17 % des exploitations de moins de 1 ha enquêtées appartiennent à une structure professionnelle, contre 70 % pour les exploitations de plus de 15 ha.

On observe également dans cet échantillon que :

- ▶ L'accès au conseil agricole est relativement homogène selon les secteurs géographiques ;
- ▶ L'appartenance à une structure professionnelle plus importante dans les secteurs Sud, où plus de 50 % des agriculteurs enquêtés appartiennent à une structure.

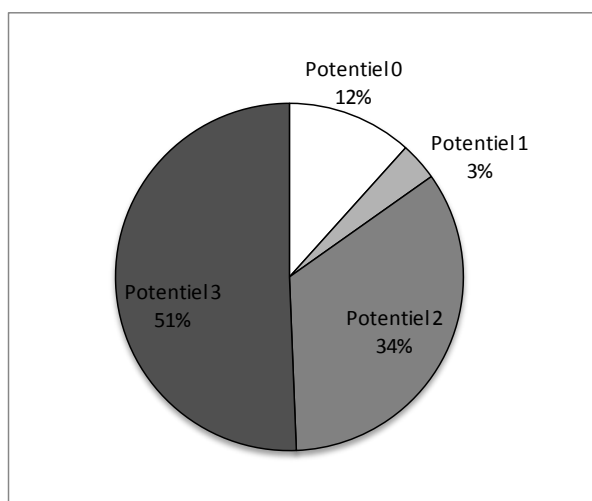
### 3.4.1.15 Potentiel des exploitations

Un groupe de travail à la Chambre composé de techniciens et responsables ont défini un critère de potentialité des exploitations agricoles référencées comme étant en diversification.

La répartition des exploitations enquêtées par potentialité (cf. partie 3.2.2) est présentée dans la figure suivante.



Figure 3-21 : Répartition des exploitations enquêtées par potentialité.



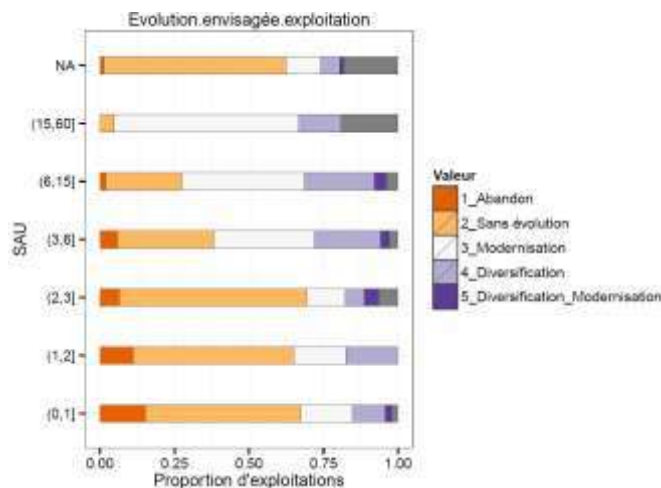
Source : Enquête EPEAD 2013

Le croisement de cet indicateur avec les autres critères (SAU, secteur géographique, système d'exploitation) ne fait pas apparaître de tendance notable : pour les différentes catégories (géographiques, de surface, de type d'exploitation), la répartition des exploitations par potentialité reste relativement homogène pour les potentiels 0, 2 et 3. Concernant les individus dont le potentiel est de 1, la faiblesse de leur nombre ne permet pas de juger de ce critère.

### 3.4.1.16 Perspectives d'évolution des exploitations

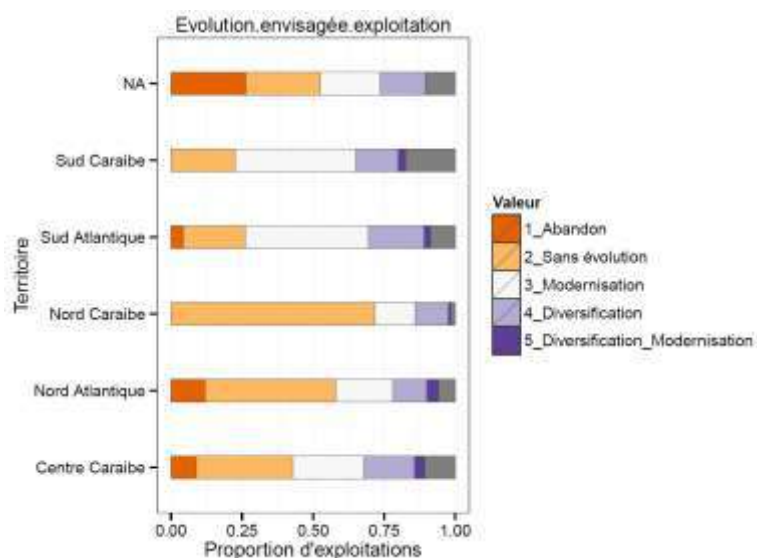
Il existe quelques différences entre les projets d'évolution des exploitations et les surfaces.

Figure 3-22 : Evolution envisagée des exploitations enquêtées en fonction de leur surface



- ▶ Les projets de modernisation concernent majoritairement les plus grandes exploitations.
- ▶ Les projets de diversification concernent les exploitations de toutes superficies.

Figure 3-23 : Evolution envisagée des exploitations enquêtées en fonction des secteurs géographiques



Source : EPEAD - Analyse AT 2014

- ▶ Pour tous les secteurs géographiques, 15 à 20 % des agriculteurs ayant répondu, envisagent une diversification de leur exploitation.
- ▶ Les agriculteurs envisageant la **modernisation** de leur exploitation représentent :
  - 15 % des exploitants dans le Nord Caraïbe ;
  - 25 à 30 % des exploitants dans le Nord Atlantique et le Centre Caraïbe ;
  - 54 % des exploitants dans le Sud Caraïbe et le Sud Atlantique.
- ▶ 20 à 45 % des exploitants n'envisagent **pas d'évolution** dans les secteurs Sud, Centre Caraïbe et Nord Atlantique. **Dans le Nord Caraïbe, plus de 70 % des agriculteurs enquêtés n'envisagent pas d'évolution** pour leur exploitation.

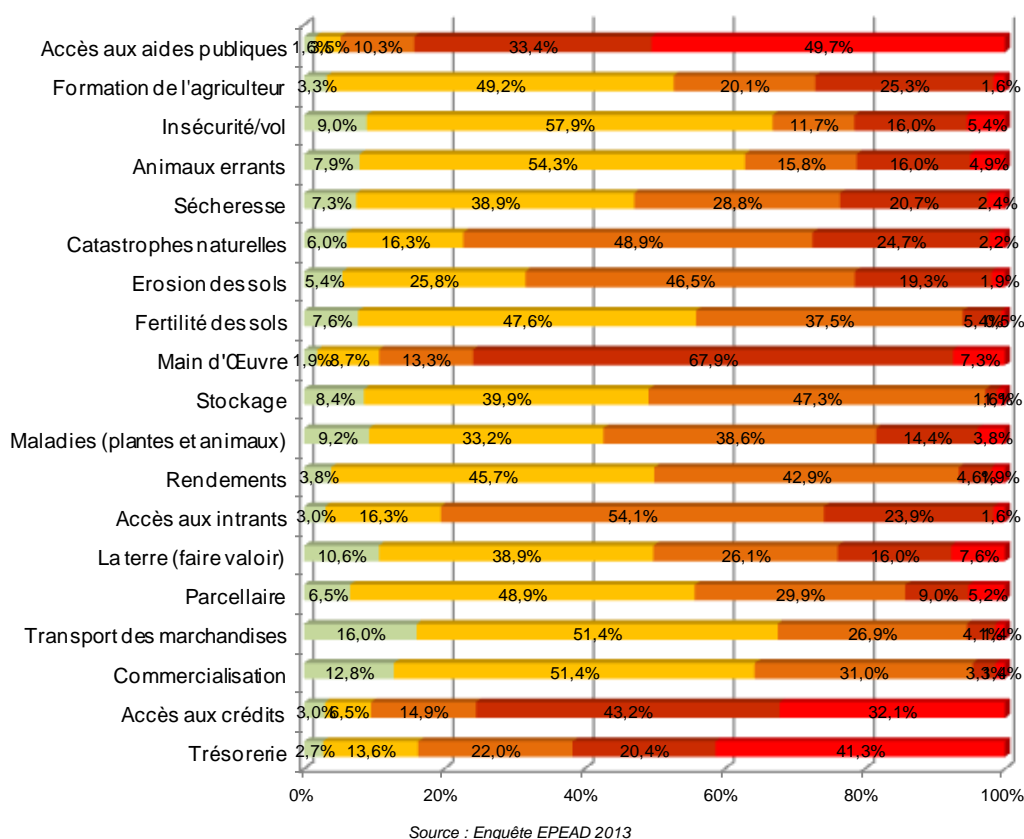
Les quelques agriculteurs qui envisagent l'abandon de leur exploitation sont situés en Nord Atlantique et Centre Caraïbe.

### 3.4.1.17 Les forces et les faiblesses des exploitations

En conclusion de chaque enquête, l'agriculteur était invité à se prononcer sur ses forces et ses faiblesses. Pour cela, il devait pour chaque thématique estimer de 1 à 5 le niveau de contrainte auquel il devait faire face :

- ▶ « 5 » très forte contrainte donc une forte problématique (couleur rouge dans le graphique suivant) ;
- ▶ « 1 » peu ou pas de contrainte voir une force de l'exploitation (couleur verte dans le graphique suivant).

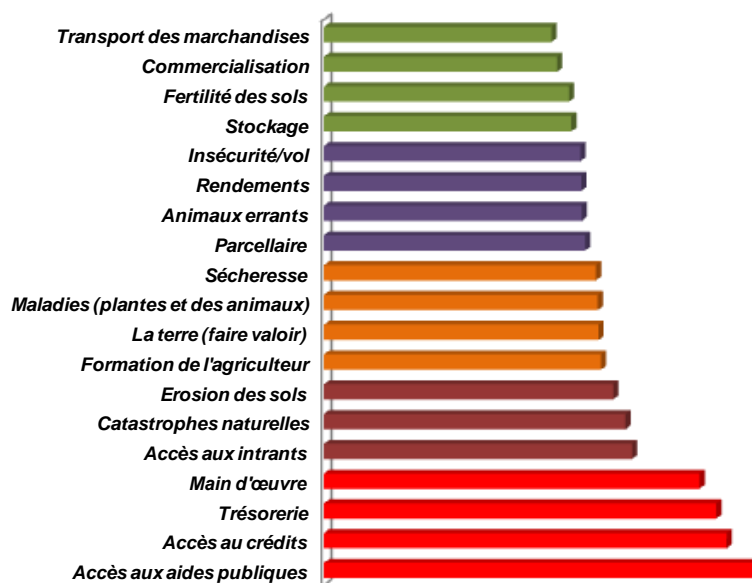
Figure 3-24 : Appréciation par les agriculteurs eux-mêmes de leurs principales forces et faiblesses



Les trois principales faiblesses qui ressortent clairement sont l'accès aux aides publiques, la trésorerie et l'accès aux crédits.

Figure 3-25 : Classification des forces et faiblesses d'après les réponses des personnes enquêtées

### Classification des forces et faiblesses



Source : EPEAD - Analyse AT 2014

**Remarque :** Ce graphique représente la somme des valeurs attribuées par les personnes enquêtées sur leurs forces et leurs faiblesses (notées de 1 à 5), plus la valeur est forte est plus c'est une problématique (une contrainte).

Par ailleurs, il a été demandé aux exploitants de citer deux forces et deux faiblesses. Les mots qui reviennent les plus souvent dans les enquêtes sont présentés dans les tableaux ci-après.

Figure 3-26 : Principales forces et faiblesses citées par les individus enquêtés

Forces	Nombre d'enregistrements	Faiblesses	Nombre d'enregistrements
AMOUR	57	TRESORERIE	124
METIER	39	AIDES	76
COMMERCIALISATION	29	MAIN D'OEUVRE	23
COURAGE	27	IRRIGATION	19
TERRAIN	21	AGE	15
EXPERIENCE	20	CREDIT	15
GEOGRAPHIQUE	19	TERRAIN	15
PROPRIETAIRE	19	MALADIE	14
QUALITE	19	PARCELLE	14
RENDEMENT	18	EAU	11
SITUATION	18	SURFACE	11
PRODUITS	16	FONCIER	10
ACTIVITE	13	ARGENT	9
PASSION	13	EXPLOITATION	8
PARCELLE	12	FINANCIER	8
EXPLOITANT	11		
PRODUCTION	11		
SOL	11		
JEUNESSE	10		
MOTIVATION	10		

Source : EPEAD - Analyse AT 2014

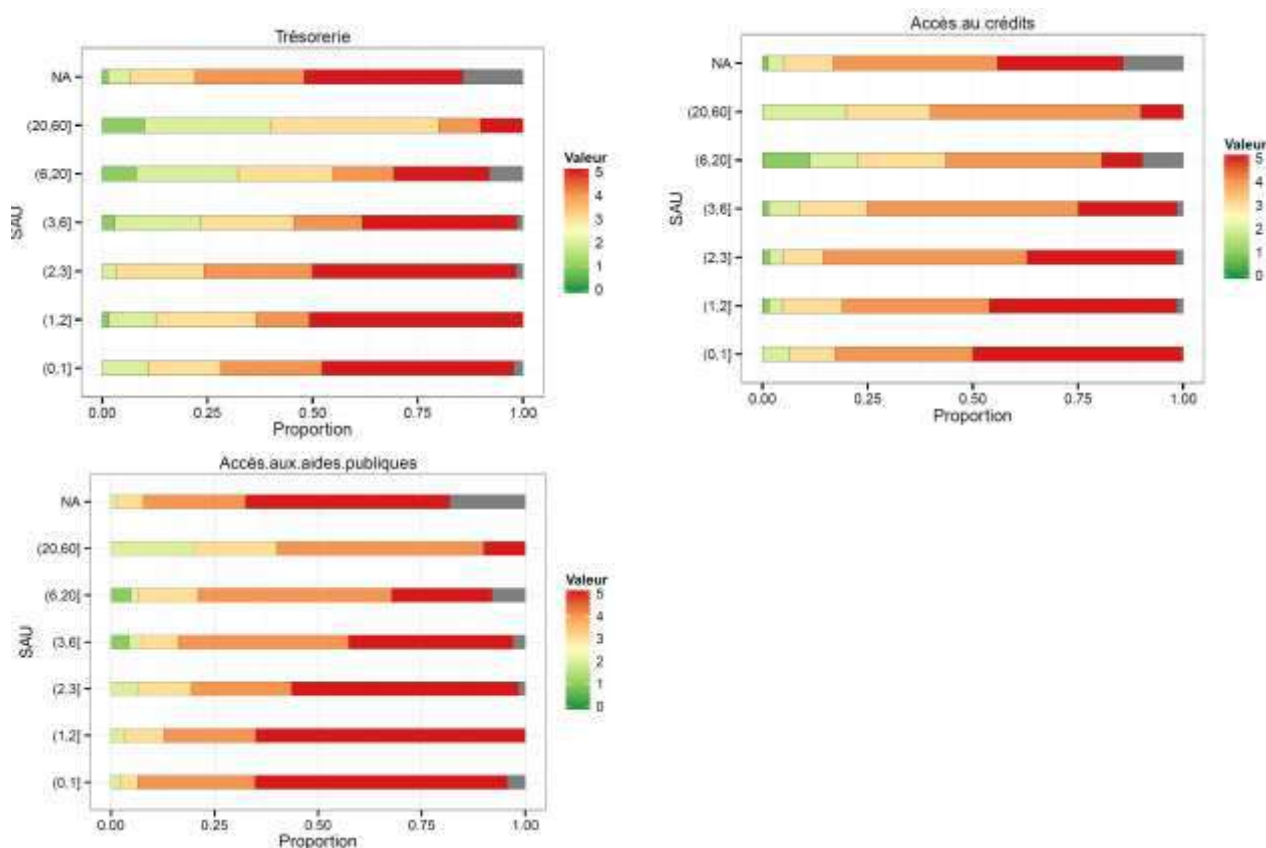
Les forces qui reviennent le plus souvent sont l'amour du métier, la commercialisation, le courage, le terrain et l'expérience.

Les faiblesses qui reviennent le plus souvent sont la trésorerie, l'accès aux crédits et aux aides, l'accès à la main d'œuvre.

#### FORCES ET FAIBLESSES MISES EN EVIDENCE EN FONCTION DES SUPERFICIES DE L'EXPLOITATION

Les problèmes de trésorerie, d'accès aux crédits et d'accès aux aides publiques constituent trois difficultés majeures, et ce avant tout pour les plus petites exploitations. Sur l'échantillon enquêté, ces difficultés sont rencontrées le plus souvent par les exploitations de superficie plus faible.

Figure 3-27 : Principales faiblesses au regard des classes de surface



Source : EPEAD - Analyse AT 2014

- ▶ Sur l'échantillon étudié, les difficultés de trésorerie et d'accès aux crédits ont été évoquées en premier lieu les plus petites exploitations (moins de 6 ha), dans les secteurs Nord et Centre, dédiées à la polyculture (souvent couplée à de l'élevage) et aux cultures traditionnelles.
- ▶ Les secteurs Sud, présentant de plus grandes exploitations dédiées à l'élevage ou aux cultures traditionnelles, semble moins faire état de difficultés de trésorerie.
- ▶ Le problème d'accès au foncier (parcellaire) a été mis en avant par les exploitations du Nord Atlantique dédiées à la polyculture, de toutes tailles.
- ▶ Les problèmes de main d'œuvre sont exprimées pour toutes les exploitations, de toutes tailles, toutes localisations et tous types de culture.

D'autres critères ont pu être appréciés :

- ▶ Les problèmes de transport de marchandise et de stockage sont annoncés très majoritairement les exploitations de moins de 6 ha.
- ▶ Les problèmes de fertilité du sol sont peu évoqués par les très grandes exploitations.
- ▶ Les difficultés liées aux animaux errants et à l'insécurité sont davantage évoquées pour les exploitations de plus de 3 ha.

#### FORCES ET FAIBLESSES MISES EN EVIDENCE EN FONCTION DES SECTEURS GEOGRAPHIQUES

**Plusieurs difficultés énoncées par les agriculteurs enquêtés semblent se concentrer dans le secteur Nord Atlantique** : c'est le secteur qui, d'après le sondage, affiche le plus de faiblesses pour les sujets de :

- ▶ Trésorerie, accès aux crédits ;
- ▶ Accès au foncier (parcellaire et faire valoir) ;
- ▶ Stockage.
- ▶ C'est aussi le secteur géographique le moins positif sur les sujets « amélioration du quotidien » et « passion ».

Les secteurs Nord Atlantique, Nord Caraïbe et Centre Caraïbe sont les plus concernés par les difficultés de trésorerie et d'accès aux aides. Les secteurs du Sud semblent moins touchés par ces difficultés, en proportion sur l'échantillon étudié.

Toujours d'après les réponses apportées par les agriculteurs enquêtés, ces trois secteurs du Nord semblent également plus touchés par des difficultés de :

- ▶ rendement, fertilité du sol, érosion des sols ;
- ▶ commercialisation et transport des marchandises.

A noter cependant que les exploitants enquêtés dans les secteurs Sud sont moins nombreux. En outre, on rappelle que la représentativité de ces résultats n'est pas garantie, et leur généralisation devra être menée avec prudence.

Les problèmes de main d'œuvre touchent tous les secteurs géographiques, de façon homogène sur l'échantillon.

Dans le Nord Caraïbe, aucun exploitant ne présente le manque de formation comme une faiblesse, à la différence de tous les autres secteurs géographiques.

Le Nord Caraïbe est aussi très peu touché par le problème des animaux errants et de l'insécurité, à la différence de tous les autres secteurs géographiques. Les secteurs du Sud semblent davantage concernés par ces difficultés.

### 3.4.2 Principales conclusions des résultats de l'enquête

ON OBSERVE DES PROBLEMATIQUES DIFFERENTES SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

- ▶ **Les problèmes de trésorerie, d'accès aux crédits et d'accès aux aides publiques** constituent trois difficultés majeures, notamment pour les plus petites exploitations ;
- ▶ De la même manière, **les perspectives d'évolution** ne sont pas les mêmes en fonction de la taille des exploitations ;
- ▶ On observe également **des disparités selon les territoires en lien avec la taille des exploitations**.

LES PREMIERS ENJEUX SEMBLENT SE DESSINER

Longtemps considérée comme une agriculture « annexe », l'agriculture en diversification mérite aujourd'hui une attention plus forte et des réponses adaptées sur les thématiques suivantes :

- ▶ S'appuyer sur **les forces observées** comme le fait de disposer des personnes passionnées et motivées à qui la commercialisation semble ne pas poser de problèmes et pour lesquels les productions sont largement diversifiées ;
- ▶ **La trésorerie et la gestion des exploitations**, qui sont au cœur des problèmes rencontrés ;
- ▶ **La main d'œuvre**, qui apparaît également comme un problème ;
- ▶ **Le lien entre « besoins » et « aides » accessibles**, qui doit être mieux pris en compte ;
- ▶ **Le conseil agricole et l'accompagnement** de ces exploitations en diversification, qui sont nécessaires et ne doivent pas être sous-estimés ;
- ▶ **L'Amélioration des pratiques agricoles**, qui reste d'actualité.

### 3.4.3 Potentialités identifiées

Cette étude a permis de définir des potentialités liées aux souhaits exprimés par les agriculteurs enquêtés. Ces potentialités peuvent être regroupées en trois catégories :

- ▶ Les potentialités liées aux systèmes d'exploitation eux-mêmes ;
- ▶ Les potentialités liées à des facteurs contextuels ;
- ▶ Les potentialités liées à des facteurs de progression.

LES POTENTIALITES LIEES AUX SYSTEMES D'EXPLOITATION EUX-MEMES

Les systèmes de production enquêtés sont très divers. C'est une réelle force car ils permettent une adaptation rapide aux différents aléas climatiques, économiques, conjoncturels, qui peuvent subvenir. Ainsi les agriculteurs disposent de marges de manœuvre et d'ajustement entre leurs productions.

On observe également un attachement très fort des agriculteurs à leur métier. Cet amour du métier qui s'exprime souvent par la notion de courage dont nous ont fait part un grand nombre de producteurs est une source de connaissances et d'expériences qui peuvent être mobilisées pour former les plus jeunes qui souhaitent démarrer ce type d'activité.

Enfin, les agriculteurs disposant de plus de 3,6 ha ont largement exprimés leur volonté de se moderniser et de se diversifier. Ces aspects liés au fonctionnement interne des exploitations en diversification sont autant d'atouts et de potentialités exprimés par les agriculteurs, comme source de développement des filières agricoles.

#### LES POTENTIALITES LIEES A DES FACTEURS CONTEXTUELS

Le contexte géographie et sociétal de la Martinique sont autant de facteurs contextuels dont il faut tenir compte et qui peuvent être envisagés comme des potentialités de développement à condition de bien les comprendre et de prendre les décisions politiques nécessaires permettant de faire évoluer la situation. Il s'agit principalement de la mobilisation du foncier et de structuration actuelle de la pyramide des âges.

Dans le contexte actuel, le nombre d'exploitation agricole en Martinique est voué à continuer de diminuer dans les prochaines années. La question du transfert de compétences (des savoirs faire) et de la transmission du foncier sont des questions centrales du développement agricole et de nombreux facteurs en découlent : installation des jeunes, développement des exploitations existantes, organisation des filières, etc.

#### LES POTENTIALITES LIEES A DES FACTEURS DE PROGRESSION

Enfin, l'enquête montre de nombreux potentiels de développement directement liés aux facteurs de progression :

- ▶ La mutualisation entre agriculteurs : malgré les nombreuses difficultés rencontrées aux cours des années passées, la mutualisation entre agriculteur reste l'un des outils extrêmement important du développement agricole ;
- ▶ Le conseil agricole : c'est un éléments dont les effets sont parfois difficilement perceptibles mais il reste indispensable ;
- ▶ Le niveau de formation des agriculteurs doit continuer à progresser ;
- ▶ Mais aussi : le développement de l'agricultures biologique, l'irrigation, la modernisation du matériel agricole, la gestion comptable et financière des exploitations (notamment la trésorerie) ; la gestion de la main d'œuvre, etc.





## 4. PLAN D' ACTIONS

Les actions proposées ont été définies dans l'objectif de toucher directement les agriculteurs et la production en diversification. Ce plan d'actions voulu par la Chambre d'Agriculture puis validé en comité de pilotage de cette étude est un outil supplémentaire au service du développement de l'agriculture de diversification en Martinique. Il a été construit d'après un « autoportrait » d'un échantillon d'agriculteurs à un instant donné (été 2013) mettant en avant les forces et les faiblesses de cette agriculture martiniquaise.

Ce plan d'actions cherche à s'articuler de la meilleure manière possible entre les attentes de agriculteurs et les exigences et autres aides publiques en matière de développement rural.

La présentation en COPIL des résultats de l'enquête ont permis de faire émerger des attentes face à ce plan d'actions :

- ▶ Il doit être opérationnel et répondre à des besoins précis et à court terme pour les agriculteurs en diversification ;
- ▶ Il doit servir à orienter les choix stratégiques des acteurs du monde agricole dans le domaine de l'agriculture de diversification.

Il doit également être :

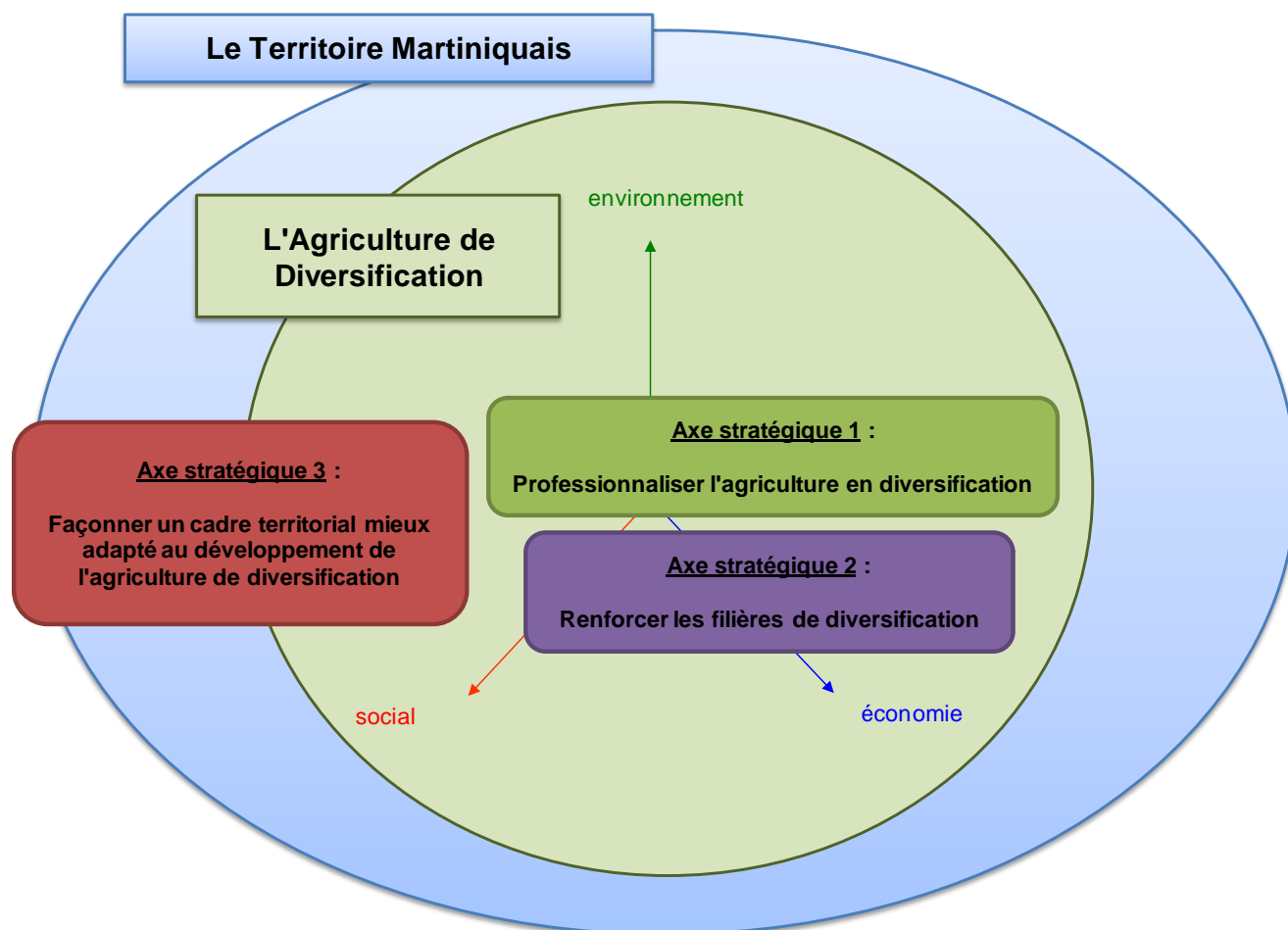
- ▶ Pragmatique et tenir compte des exigences actuelles en matière de développement territorial et environnemental ;
- ▶ S'appuyer sur les programmes de développement existants ;
- ▶ Alerter et proposer sur de nouvelles pistes de réflexion.

## 4.1 DETERMINATION DES AXES STRATEGIQUES

### PRESENTATION DES AXES STRATEGIQUES

L'expertise menée sur les résultats des enquêtes a permis de définir **trois axes stratégiques**. Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique ces trois axes pour l'agriculture de diversification en les situant par rapport aux trois principes du développement durable (l'environnement, l'économie et le social) sur le territoire martiniquais.

Figure 4-1 : Présentation schématique des axes stratégiques pour l'agriculture de diversification en Martinique



### JUSTIFICATION DE CES AXES STRATEGIQUES

Le contexte socio-économique martiniquais, les connaissances actuelles du monde agricole de la Région et les résultats des enquêtes menées durant cette étude permettent de faire état de la situation réelle des agriculteurs en diversification.

Les principaux enjeux observés, que l'on retrouve chez la quasi-totalité des exploitants pratiquant ce système de production (présentés en conclusion de la partie précédente), ont conduit à tenir compte des éléments suivants révélés par les enquêtes et les expertises menées :

- ▶ **De très nombreux facteurs internes** aux exploitations agricoles enquêtées (trésorerie, parcellaire, pratiques agricoles, etc.) limitent leur développement et l'expression de leur potentiel ;
- ▶ **Des facteurs externes** (économiques, politiques, etc.) limitent également le développement des exploitations en diversification ;
- ▶ **Des réalités démographiques et territoriales** ne sont pas des variables ajustables (pyramide des âges en Martinique, contexte climatique et intempéries pouvant anéantir les investissements consentis, etc.) ;
- ▶ **De très nombreux acteurs** sont impliqués et/ou impactent sur l'agriculture de diversification avec chacun « **des aprioris** » sur ce qui est bon et mauvais (il faut plus d'aides publiques, les agriculteurs ne savent pas produire de manière optimale, etc.).

Définir un plan d'actions sur l'agriculture de diversification, touchant par définition des agriculteurs et des productions diverses implique donc d'envisager à la fois des mesures très générales (voire liées aux politiques globales de développement) et des mesures très précises visant à toucher directement l'agriculteur dans sa situation actuelle. Dans le même temps chaque acteur de l'agriculture de diversification a un rôle à jouer, certes la Chambre d'Agriculture, mais aussi les agriculteurs eux-mêmes, les organisations professionnelles, les élus, les agents administratifs de l'Etat jusqu'à ceux de l'Union Europe.

Ce plan d'actions ne peut donc pas être exhaustif puisque que chaque acteur du monde agricole et chaque filière de production spécifique pourrait mettre en place son propre plan d'actions pour la diversification. A titre d'exemple, la quasi-totalité des actions du PDRM pourrait avoir un impact sur l'agriculture de diversification. Le présent plan d'actions pourrait faire une liste complète des préconisations pour une modification/évolution de chaque mesure. Cela reviendrait en fait à établir une contre-expertise du PDRM alors que l'un des points important pour ce plan d'actions est justement de définir les moyens pour pouvoir agir sur ces processus d'évolution. Une fois ces moyens mis en œuvre (outils techniques et politiques), ces nouveaux moyens deviendront les forces de proposition concrètes et pourront s'attaquer à de très nombreuses mesures.

**Il en résulte que les axes stratégiques définis dans ce plan d'actions tiennent compte de l'ensemble des réalités de terrain (observées au travers des enquêtes) et proposent des actions visant à répondre aux principales problématiques identifiées. Certaines actions se veulent directement au service des agriculteurs en diversification (axes 1 et 2) et d'autres visent plutôt les politiques de gestion de l'agriculture de diversification en Martinique (axe 3).**

La réussite de la mise en œuvre de ce plan d'actions passera donc par :

- ▶ **Une mise en valeur de toutes les études et autres travaux déjà menés** sur l'agriculture de diversification en Martinique (dont cette étude) ;
- ▶ Au-delà de l'implication des principaux acteurs (Chambre, DAAF, Coopératives, Syndicats etc.), c'est **la synergie entre ces acteurs qui sera déterminante** pour permettre de faire émerger des instances fortes et représentatives de l'agriculture de diversification.

## 4.2 PRESENTATION DES ACTIONS

Le plan d'actions se compose :

- ▶ **D'un tableau de présentation générale des actions par axes stratégiques** (cf. tableau ci-dessous) ;
- ▶ **Des fiches actions** proposées dans la suite du présent document qui reprennent les éléments du tableau de synthèse et détaillent certaines options pour leur mise en œuvre opérationnelles.

Les fiches actions sont construites autour des éléments suivants :

- ▶ Le rappel de l'axe stratégique dans lequel se situe l'action ;
- ▶ Le rappel de l'objectif dans lequel se situe l'action ;
- ▶ La définition de l'action (en en-tête) ;
- ▶ Le constat suite à l'enquête qui permet de justifier du choix de cette action ;
- ▶ La désignation des moteurs possibles de l'action ;
- ▶ Une estimation de l'importance de l'implication de la Chambre d'Agriculture dans la mise en œuvre de l'action ;
- ▶ Les bénéficiaires possibles de l'action ;
- ▶ Les moyens techniques nécessaires pour la réalisation de l'action ;
- ▶ Le type d'action envisagé :
  - **Animation** : les actions nécessitant de l'animation consistent à mobiliser des agents (techniciens ou responsables) pour communiquer, échanger et mobiliser les agriculteurs et les partenaires autour de l'action. Ces actions prendront la forme de campagne de vulgarisation et d'animation (cela ne concerne pas le volet conseil qui est lié à la formation). L'animation peut être incluse dans les mandats existants des différents agents concernés. Elle peut aussi nécessiter des recrutements spécifiques de conseillers agricoles ;
  - **Investissement** : les actions nécessitant des investissements doivent faire appel aux budgets propres des acteurs mobilisés ou à des demandes d'aides financières. Le PRDM dispose par exemple de très nombreuses mesures auxquelles il serait possible de faire appel pour financer des actions d'investissement, d'étude, d'animation, de conseil, etc. ;
  - **Formations** : les actions nécessitant des formations sont toutes les actions qui impliquent la mise en œuvre de formations ou de conseils. Ces formations peuvent aussi bien s'adresser aux agriculteurs qu'aux conseillers agricoles ;
  - **Etudes / AT** : les actions nécessitant des études ou de l'assistance technique (AT) indiquent que des bureaux d'études, des consultants ou autres devront être sollicités pour accompagner ou faciliter la mise en œuvre de l'action ;
- ▶ Le coût global estimé de l'action ;
- ▶ Les orientations et les partenariats ;
- ▶ Les moyens possibles de suivi et d'évaluation de l'action ;
- ▶ Les conseils de mise en œuvre de l'action.

Remarque : les budgets et les investissements prévus dans le plan d'actions sont définies à dire d'expert sur des estimations comparatives pour des actions similaires. Les modalités de mise en œuvre des actions et les répartitions financières entre acteurs participants à l'action peuvent modifier de manière très sensible les estimations faites. Dans certains cas, notamment pour les formations, aucun budget n'a été donné car seul un catalogue de formation présentant de manière détaillée l'organisme formateur, le thème, la durée, le public visé et les aides attribuables en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de la personne formée peuvent renseigner sur les montants réels.

Objectifs	Actions	Constat suite à l'enquête	Moteurs possibles de l'action	Importance de l'implication de la Chambre	Bénéficiaires	Moyens nécessaires	Animation	Investissement	Formations	Etudes / AT	Coût	Orientations et partenariats	Suivi Evaluation	
<b>Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification</b>														
1.1	Assurer un meilleur suivi des exploitants en diversification	1.1.1	Développer un outil de suivi des agriculteurs en diversification	L'enquête a montré des problèmes importants d'identification et de suivi (accompagnement) des exploitants agricoles de diversification. En préalable à une intervention efficace, il est indispensable d'identifier et de connaître les agriculteurs en diversification en Martinique. La présente étude contribue à accroître ces connaissances (listing des agriculteurs, base de données de l'enquête et fiches individuelles créées), il faut continuer dans ce sens.	CA DAAF	+++	CA DAAF Agriculteurs	Définir/créer une base de données unique (une architecture bien définie), puis recouper les bases de données et enfin la mettre à jour. Pour cela, il faut un outil simple et facilement exploitable qui pourrait correspondre à un Répertoire Général de l'Agriculture de la Martinique.	☺	☺	☺	De 20 000 à 100 000 € HT pour développer l'outil (la base de données unique) suivant le mode opératoire retenu (développement interne ou AT)	CA avec l'appui de la DAAF et de l'AMEXA.	Création d'un outil de suivi des agriculteurs en diversification (et/ou tous les agriculteurs).
		1.1.2	Renforcer le réseau de conseil en diversification	Besoin de renforcer le pôle de compétence : "agriculture de diversification".	CA	+++	CA Agriculteurs	Former des experts en diversification.	☺	☺	☺	50 000 €/agent/an 80 000 € HT pour une AT liée à la création du "pool de technicien"	Création d'un "pool de conseillers" au sein duquel des experts en diversification interviendraient.	Création de postes de conseillers en agriculture de diversification.
		1.1.3	Développer un plan de gestion de l'agriculture de diversification	Au-delà du conseil sur les productions agricoles, les agriculteurs en diversification ont besoin de conseils spécifiques liés à leur système d'exploitation afin qu'ils prennent conscience des impacts mais aussi des bénéfices territoriaux qu'ils engendrent.	CA	+++	CA Coopératives Groupements de producteurs	Mettre à jour et développer les outils et les moyens existants pour accompagner les agriculteurs en diversification. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation (animation).	☺			Un budget d'animation de 15 000 à 20 000 € / an	Action liée à l'action précédente (action 1.1.2 du présent plan d'action).	Création et mise en œuvre d'ateliers (animation).
1.2	Renforcer les compétences de gestion comptable, administrative et financière des exploitations	1.2.1	Sensibiliser et former les exploitants à la gestion comptable et financière	Le besoin en formation et en acquisition de compétences dans le domaine économique et financier est réel. Un nombre important d'agriculteurs ne font pas de comptabilité, donc ne connaissent pas la rentabilité réelle de leurs activités. C'est une gestion financière liée uniquement à la trésorerie ou aux besoins en trocs.	PDRM CA	++	Toutes personnes pratiquant l'agriculture Conseillers techniques	Communiquer et développer les offres de formations existantes (CA et CFPPA). Fournir aux agriculteurs les outils nécessaires et adaptés via les conseillers agricoles. Proposer aux agriculteurs de leur réaliser un bilan économique et financier. Quand les agriculteurs disposent d'une capacité financière suffisante, les orienter vers des centres de gestion.	☺			Budget formation à définir au cas par cas	Financement possible du PDRM.	Nombre d'exploitants sensibilisés et formés. Nombre d'exploitants mettant en œuvre les outils préconisés.
		1.2.2	Développer un réseau de suivi et d'accompagnement technico-économique, à l'installation et au développement de l'activité des exploitations en diversification	Les standards d'installation et de conseil sont définis sur la base du RTE. C'est une bonne chose d'un point de vue administratif et cela permet de donner un cadre général aux agriculteurs ce qui est satisfaisant pour une première approche. Mais dans la pratique, la compréhension du système agricole (l'exploitation agricole dans son ensemble) est indispensable au regard de la population d'agriculteur ciblée. En effet, le RTE actuel ne fournit que des données sur des spéculations individuelles, or de nombreuses productions de diversification sont produites en association avec d'autres ainsi, le concept d'agrégation de systèmes de production ne fonctionne pas (cela n'apporte pas une vision économique réaliste pour le système d'exploitation).	CA DAAF	+	Agriculteurs	Améliorer le service d'accompagnement à l'installation des agriculteurs en développant des missions de suivi et d'accompagnement (missions à la carte). Adapter et compléter l'offre de formation existante.	☺		☺	Pris en charge actuellement par la DAAF	La DAAF est un partenaire essentiel sur les aspects techniques et financiers.	Réussite des installations après quelques années. Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'un accompagnement technico-économique à l'installation et dans l'activité.
		1.2.3	Mettre à disposition des outils d'ingénierie financière pour le préfinancement et l'autofinancement	Le manque de trésorerie est un problème majeur pour les petits exploitants agricoles ce qui impacte fortement leurs capacités à investir.	Coopératives Banques CA	+	Agriculteurs et/ou groupements de producteurs	Mettre en place un interlocuteur unique spécialiste des questions de financement des exploitations agricoles et capable de faire les synthèses des dispositifs existants et d'orienter les agriculteurs ou les groupements de producteurs.	☺			/	Le conseiller en diversification doit être en mesure d'orienter l'agriculteur vers des structures d'accompagnement financier comme : ADIE, CCAS Le Lamentin, Coopératives agricoles, Mission Locale de la Cabesterre, Banques classiques.	Nombre d'agriculteurs ayant pris contact avec un conseiller financier.
1.3	Maîtriser les facteurs de production	1.3.1	Continuer et intensifier les efforts de formation sur les pratiques agricoles à destination des agriculteurs en diversification	Les agriculteurs ne mentionnent pas qu'ils ont un manque de formation, or les visites de terrain et certaines réponses montrent le contraire. Par exemple : certains agriculteurs ne sont pas conscients ou ne tiennent pas compte des problèmes de pollution des sols ou des maladies ce qui impacte directement les rendements et la qualité des produits. Malgré une communication existante et forte, l'effort doit être maintenu.	CA DAAF	+++	Agriculteurs & consommateurs	Développer l'offre mais aussi la demande (mettre en place des mécanismes financiers attractifs) de formations sur les pratiques agricoles liées aux productions de diversification.	☺			Budget formation à définir au cas par cas	Acteurs principaux CA, CFPPA, CFAA. Appuis financiers du PDRM, de VIVEA, de la Région.	Nombre de formations mises en œuvre.
		1.3.2	Revaloriser les métiers de l'agriculture tout en améliorant la gestion de la main d'œuvre agricole	L'enquête révèle un problème de main d'œuvre agricole. Les besoins sont généralement ponctuels et ils nécessitent une MO qualifiée. En parallèle le chômage, notamment chez les jeunes, est fort. Les études récentes (CREDOC 2013) sur la MO confirment également que l'agriculture est le secteur dans lequel les projets de recrutement sont les plus difficiles.	CA Chambre des métiers & CCI	++	Agriculteurs Ouvriers agricoles	Revaloriser les métiers de l'agriculture. Création de groupements d'employeurs. Développement des services de remplacement. Sensibilisations et échanges avec les agences pour l'emploi. Information au niveau scolaire (conseillers d'orientations).	☺		☺	Budget formation à définir au cas par cas	Travail avec les groupements d'employeurs. Echange avec les agences pour l'emploi (publiques et privées).	Surveillance des évolutions du marché de l'emploi dans le domaine agricole.
		1.3.3	Mobiliser les outils nécessaires permettant d'accéder aux aides publiques	Les enquêtes ont montré un réel problème pour les exploitants en diversification d'accès aux aides publiques agricoles. Pour répondre à cette problématique dans la situation actuelle, il faut mobiliser les outils existants.	CA	+++	Agriculteurs	Renforcer la visibilité des aides existantes et des moyens de les obtenir. Communiquer notamment sur les moyens mis en œuvre par la Chambre et la DAAF pour mobiliser les aides et en faire bénéficier les agriculteurs.	☺			/	Travail notamment en étroite collaboration avec la Région, la DAAF et les Intercom.	Augmentation du nombre d'agriculteurs bénéficiaires des aides publiques.
		1.3.4	Inciter à la mise en place de MAE et de techniques agricoles innovantes	Les MAE sont définies dans le PDRM. Elles évoluent au regard des prérogatives édictées par l'UE, la France et la Région. L'objectif principal est de faire coïncider au mieux les besoins des agriculteurs et les attentes générales en terme de gestion des territoires.	CA DAAF	++	Agriculteurs Territoire	Il est nécessaire de communiquer, d'informer et d'orienter les agriculteurs pour qu'ils puissent bénéficier, mais également mettre à profit de la meilleure façon possible ces aides.	☺		☺	Budget formation à définir au cas par cas	Actions intégralement prises en compte dans le PDRM et reconduite dans le PDRM 2014-2020.	Nombre de dossiers déposés pour bénéficier de MAE.
1.4	Investir dans des outils de production adaptés	1.4.1	Favoriser un investissement maîtrisé pour les petites exploitations en diversification	Les exploitants investissent au regard des aides possibles, mais il faut également que les aides répondent aux "besoins réels" des agriculteurs. Les "besoins réels" doivent être l'expression de la volonté de l'agriculteur à investir mais avant tout de sa capacité effective d'investissement puis de remboursement des emprunts.	CA DAAF	+++	Agriculteurs, CUMA, groupements de producteurs	Faire coïncider les besoins de l'agriculteur avec les aides publiques possibles est indispensable mais il faut également que ces besoins soient avant tout en adéquation avec son projet et ses capacités à le mener à bien. La création de fiches conseils en matériel agricole pourrait être un outil intéressant.	☺			/	DAAF CA AMEXA	Nombre d'exploitations en diversification ayant bénéficié d'aide à l'investissement.
		1.4.2	Contribuer aux programmes de recherche et d'expérimentation pour l'agriculture de diversification	La recherche agronomique, l'expérimentation et le transfert de connaissances doivent rester des piliers forts du développement agricole. Il est important de travailler sur toutes les productions martiniquaises.	RITA CA DAAF Organismes de recherche et formation Groupements et coopératives	+++	Agriculteurs Territoire	Créer une banque de semences. Poursuivre les essais variétaux et la recherche de méthode alternative de lutte contre les ravageurs. Créer ou favoriser l'importation de traitements bio adaptés au milieu tropical humide.	☺	☺	☺	A définir au cas par cas	Ensembles des membres et partenaires du RITA.	Nombre de nouveaux programmes de recherche mis en œuvre en lien avec l'agriculture de diversification.

Objectifs	Actions	Constat suite à l'enquête	Moteurs possibles de l'action	Importance de l'implication de la Chambre	Bénéficiaires	Moyens nécessaires	Animation	Investissement	Formations	Etudes / AT	Coût	Orientations et partenariats	Suivi Evaluation	
<b>Axe stratégique 2 : Renforcer les filières de diversification</b>														
2.1	Encourager la mutualisation entre agriculteurs	2.1.1	Accompagner et soutenir la mutualisation entre agriculteurs	Le système de coopérative et de groupement de producteurs fait face à de nombreux problèmes (financiers, organisationnels, etc.), or de manière générale, l'agriculture se porte les mieux là où les filières sont le mieux structurées.	Agriculteurs	+++	Agriculteurs	Inciter au regroupement des agriculteurs sous quelques formes que ce soit pour mutualiser les moyens et les compétences, et améliorer l'efficacité des exploitations.	☞		☞	50 000 €/an pour un agent animateur	Essayer de mobiliser des fonds du PDRM	Redéploiement des coopératives ou des groupements de producteurs en agriculture de diversification.
		2.1.2	Continuer à développer la gestion collective du matériel agricole	L'acquisition et la gestion du matériel agricole apparaît comme une réelle contrainte. Des solutions opérationnelles doivent être mises en œuvre. La mutualisation entre agriculteur est indispensable. Il faut faciliter en ce sens la création de petits regroupements d'agriculteurs.	Agriculteurs	+++	Agriculteurs	Acquisition de matériel spécifique. Gestion de la CUMA. Gestion du matériel (réservations).	☞			/	PDRM Prêt bonifié spécial CUMA	Nombre de projets réalisés par des groupements de producteurs pour gérer collectivement du matériel agricole.
2.2	Prospecter et développer de nouveaux marchés	2.2.1	Réorganiser les circuits courts et le marché local	Les productions de diversification sont quasiment destinées à 100 % au marché local. Celui-ci reste cependant dominé par les produits d'importation. C'est une problématique complexe définie par de très nombreux facteurs. Revoir les modes de distribution actuels en essayant de mieux organiser les circuits courts et les marchés locaux peut contribuer à améliorer la situation.	Consommateurs Agriculteurs	++	Consommateurs Agriculteurs	Mobiliser les consommateurs. Mobiliser les producteurs. Mobiliser les groupements de producteurs.	☞			/	Implication des communes. Création d'AMAP (voir CREAMAP, MIRAMAP, Alliance). Certification des productions (et/ou traçabilité).	Augmentation de la part des produits agricoles de diversification dans la part des produits locaux consommés en Martinique.
		2.2.3	Développer et organiser le marché d'exportation	Le marché d'exportation est dominé en Martinique par la Banane et le Rhum. Le marché Européen est ouvert et pourrait représenter de réelles opportunités. L'enquête révèle que certaines personnes pourraient se lancer dans de tels circuits de commercialisation à condition d'identifier les bons circuits (partenaires commerçants ou producteurs en métropole).	Agriculteurs	++	Agriculteurs	Investissement dans la transformation et la qualité des produits. Organisation entre les producteurs.	☞	☞		A définir au cas par cas	Association avec des coopératives métropolitaines.	Création de marchés d'exportation en lien avec des cultures de diversification. Volume des exportations de produits de diversification.
2.3	Accroître la valeur des produits agricoles	2.3.1	Soutenir les investissements collectifs pour du matériel de transformation	En Martinique, l'extension agricole (augmentation de la taille des exploitations) n'est pas un facteur suffisant de maintien ou d'augmentation du revenu agricole. L'amélioration des rendements et la meilleure valorisation des produits par la transformation ont en revanche un impact majeur sur les revenus.	Agriculteurs CA	++	Agriculteurs	Création d'entreprises.	☞			/	Implication des coopératives ou des groupements de producteurs. Identifier et favoriser l'utilisation des aides liées au PDRM.	Création d'unités de transformation des productions de diversification.
		2.3.2	Développer un système de qualité lié aux productions agricoles de diversification en Martinique	L'enquête révèle que la certification des produits agricoles de diversification est quasiment inexistante. La certification (AB ou autre tel qu'un label Martinique) est un réel outil de promotion pouvant améliorer les revenus des producteurs et garantir l'accès à de nombreux circuits de commercialisation.	Agriculteurs & Consommateurs	+	Agriculteurs	Accentuer les efforts de sensibilisation à l'agriculture biologique et aux méthodes alternatives de production. Mettre à disposition des agriculteurs des outils et guides de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques, les accompagner dans l'autodiagnostic. Mettre en place un cahier des charges de reconnaissance des produits du terroir. Identifier plus rapidement les agriculteurs susceptibles de maîtriser ces techniques de production.	☞	☞		A définir au cas par cas	Ambition bio 2017 CA, DAAF, CR & CG PNR & Offices Régionaux PRAM, UAG, IRD, CIRAD & FREDOM LEGTA	Nombre de producteurs bénéficiant d'une certification.

**Axe stratégique 3 : Façonner un cadre territorial mieux adapté au développement de l'agriculture de diversification**


3.1	Améliorer les conditions liées à la création d'une exploitation de diversification	3.1.1	Représenter et défendre l'agriculture de diversification de Martinique	Pour garantir un développement optimal de l'agriculture de diversification de Martinique il est nécessaire d'avoir une ou des instances représentatives capables de faire écho des problématiques locales et d'orienter les politiques publiques susceptibles de venir accompagner ces acteurs du territoire, notamment les montants et les modalités d'attribution des aides.	CA Syndicats Coopératives & Groupements DAAF	+++	Agriculteurs en diversification	Renforcer les rôles de moteur et d'orientation des politiques agricoles martiniquaises vers une prise en compte plus marquée de l'agriculture de diversification. Appropriation par les acteurs locaux du monde agricole du présent plan d'actions. S'assurer que ces orientations soient relayées au niveau national notamment dans la mise en œuvre des programmes de développement dits sectoriels.	☞			/	Implications des élus.	Développement du poids politique de l'agriculture de diversification en Martinique.
		3.1.2	Améliorer l'organisation de la gestion foncière et développer de réelles politiques d'incitation pour la mise en valeur des terres agricoles (indivisions, préretraite, etc.)	Le foncier (mode de faire valoir et accessibilité) est l'un des critères les plus importants de détermination de la viabilité d'une exploitation. Cependant, la gestion foncière est un problème récurrent en agriculture. La Martinique ne fait pas exception à la règle notamment pour les petits exploitants en diversification qui sont confrontés aux trois problèmes fonciers locaux majeurs, à savoir : la pollution d'une partie des sols, la pression de l'urbanisme et le relief accidenté.	SAFER Communes & Intercom. CA	+++	Agriculteurs	Sur la base des travaux menés dans le cadre du PDAD, mettre en place des mécanismes incitatifs pour la mise en valeur des terres agricoles. L'accès à l'information, aussi bien pour le cédant que pour la personne souhaitant mettre en valeur les terres est essentiel. Il faut un outil simple et centralisé.	☞			/	Au niveau de la CDCEA. Collaboration entre la Région et la SAFER. Articulation entre la DAAF, l'AMEXA et la CDOA.	Augmentation du nombre de transactions foncières formelles.
3.2	Adapter le parcours d'installation à la problématique de l'agriculture de diversification	3.2.1	S'impliquer fortement dans les réformes liées au programme d'installation	L'installation n'est pas une finalité, c'est une étape dans la création d'une exploitation. Les enquêtes montrent un manque de suivi et d'accompagnement dans la réalisation effective du projet de l'exploitant et nombreuses sont les installations hors cadre JA et non accompagnées.	JA	+++	Agriculteurs en cours d'installation	Prolonger l'action du PII (Point Info Installation). Développer le PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisée). Accompagner toutes les installations (pas seulement les JA).	☞			/	Débats et orientations entre tous les acteurs du monde agricole (CA, JA, DAAF, AMEXA, Coopérative, Syndicats, etc.).	Développer un indicateur de réussite du projet d'installation à 3 et 5 ans.
		3.2.2	Adapter le parcours d'installation au système agricole de diversification	Une exploitation n'est pas une simple addition de postes de production. Le système d'exploitation dans son ensemble doit être appréhendé pour définir les risques et les atténuer.	JA CA	+++	Agriculteurs en cours d'installation	Développer des outils et des savoirs spécifiques en termes de conseil en installation des agriculteurs en diversification. Développer le conseil global et le conseil spécialisé à partir d'un pool de conseillers. Développer les outils pour le transfert (exploitations pilotes et modèles).		☞		A définir en fonction des objectifs fixés	Implication des JA et de la CA.	Augmentation du nombre d'installation de jeunes agriculteurs en diversification.
3.3	Travailler auprès des producteurs non agriculteurs	3.3.1	Conseiller un producteur afin qu'il puisse décider de développer une agriculture professionnelle ou une agriculture de complément	De nombreux producteurs en diversification ne sont pas déclarés comme des agriculteurs et participent pourtant activement à la production agricole de diversification. Fort de ce constat, la décision ou non de développer des actions spécifiques à destination de ce type de producteurs implique une très forte adaptation des mesures.	CA	+++	Producteurs non agriculteurs	Création/élaboration de critères techniques spécifiques permettant de définir le type d'agriculture pratiquée. Développer un conseil adapté en réponse à cette problématique.	☞			A définir en fonction des objectifs fixés	Travail en partenariat avec la DAAF et l'AMEXA (éventuellement les services sociaux).	Nombre de producteurs non-agriculteurs recensés.
		3.3.2	Adapter les outils de communication aux non-agriculteurs	La prise en compte des non-agriculteurs est un choix politique à faire. Si tel est le cas, des outils et des méthodes spécifiques de conseil et d'accompagnement doivent être définis.	CA	+++	Producteurs non agriculteurs	Développer et améliorer certains outils de communication grand public (radio, internet, presse locale, etc.).	☞			Un budget de communication de 10 000 à 20 000 € / an	A développer au regard des orientations définies dans l'action 3.3.1 du présent plan d'action.	Nombre annuel de campagnes d'information et de sensibilisation agricole à destination du grand public.

CA	Chambre d'Agriculture de Martinique
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
JA	Jeunes Agriculteurs
Intercom.	Intercommunalités
AMEXA	Assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles
PDRM	Programme de Développement Rural Régional de Martinique
AT	Assistance Technique
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CFAA	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles
CDCEA	La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles
AB	Agriculture Biologique
RTE	Référentiel Technico-Economique
PDAD	Pré-Etude de Développement Agricole Durable (études foncières)


+ S'impliquer dans les débats et les orientations liées à l'action


++ S'impliquer et travailler avec ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action


+++ Être le moteur principal de l'action

	<b>Action 1.1.1 : Développer un outil de suivi des agriculteurs en diversification</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 1.1 : Assurer un meilleur suivi des exploitants en diversification			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<p><b>L'enquête a montré des problèmes importants d'identification et de suivi (accompagnement) des exploitants agricoles de diversification. En préalable à une intervention efficace, il est indispensable d'identifier et de connaître les agriculteurs en diversification en Martinique. La présente étude contribue à accroître ces connaissances (listing des agriculteurs, base de données de l'enquête et fiches individuelles créées), il faut continuer dans ce sens.</b></p>			
<b>Implication de la Chambre</b>	Être le moteur principal de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	CA DAAF		CA DAAF Agriculteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b> X	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b> X
<b>Coût</b>	De 20 000 à 100 000 € HT pour développer l'outil (la base de données unique) suivant le mode opératoire retenu (développement interne ou AT).			
<b>Moyens nécessaires</b>	Définir/créer une base de données unique (une architecture bien définie), puis recouper les bases de données et enfin la mettre à jour. Pour cela, il faut un outil simple et facilement exploitable qui pourrait correspondre à un Répertoire Général de l'Agriculture de la Martinique.			
<b>Orientations et partenariats</b>	CA avec l'appui de la DAAF et de l'AMEXA.			
<b>Suivi Evaluation</b>	Création d'un outil de suivi des agriculteurs en diversification (et/ou tous les agriculteurs).			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	<p>Mettre en place un logiciel informatique partagé (développé sur la base des outils existants ou en cours de développement) sur lequel on retrouve toutes les informations concernant les agriculteurs et le travail de conseil qui aura été apporté. Cela permettra de créer automatiquement une fiche d'identité qui reprendra toutes ces informations. Elle pourra être complétée et mise à jour grâce aux visites de terrain. Il est nécessaire d'y retrouver notamment les informations des agriculteurs selon leur mode d'organisation.</p> <p>Eventuellement, cette base peut-être mise en cogestion entre la Chambre et la DAAF. Cette base doit être simple à renseigner. L'une des solutions possible serait d'équiper les techniciens de tablettes tactiles (ou d'un micro-ordinateur) dont le contenu et la saisie des informations seraient automatiquement mis à jour dès que les appareils se connectent au serveur hébergeant les données. Cette solution devrait permettre de disposer d'une procédure de gestion et de mise à niveau simplifiée.</p> <p>Le financement de cette action, pourrait éventuellement être supporté par le budget général de la Chambre (également celui de la DAAF si elle est associée à cette action). Une demande de financement au travers de la mesure 8 du PDRM 2014-2020 (prochaine programmation) concernant la mise en place du service de conseils techniques est également envisageable.</p>			





	<b>Action 1.1.2 : Renforcer le réseau de conseil en diversification</b>			
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
Objectif spécifique de l'action	Objectif 1.1 : Assurer un meilleur suivi des exploitants en diversification			
Constat suite à l'enquête	<b>Besoin de renforcer le pôle de compétence : "agriculture de diversification".</b>			
Implication de la Chambre	Être le moteur principal de l'action.			
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	CA		CA Agriculteurs	
Type d'action	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Coût	50 000 €/agent/an 80 000 € HT pour une AT liée à la création du "pool de technicien"			
Moyens nécessaires	Former des experts en diversification.			
Orientations et partenariats	Création d'un "pool de conseillers" au sein duquel des experts en diversification interviendraient.			
Suivi Evaluation	Création de postes de conseillers en agriculture de diversification.			
Conseil de mise en œuvre	<p>Au travers de la création d'un "pool de conseillers" regroupant les techniciens agricoles existants (de la Chambre et/ou d'autres organismes comme la DAAF, les coopératives, l'interprofession, etc.), plusieurs conseillers en agriculture de diversification (2 à 3 agents) seraient mis en place.</p> <p>L'intérêt de mener une expertise (à l'aide d'un AT) pour la création de ce pool de conseillers en diversification est d'établir une analyse permettant d'identifier les accords possibles entre structures et de déterminer les missions exactes et le financement des agents.</p> <p>La formation des conseillers puis les échanges entre conseillers agricoles en Martinique mais aussi avec les autres DOM, les caraïbes et la Métropole devront être assurés.</p> <p>Cette action serait développée en essayant de mobiliser les aides liées aux mesures 1 et 2 de la nouvelle programmation du PDRM pour la période 2014-2020.</p>			


	<b>Action 1.1.3 : Développer un plan de gestion de l'agriculture de diversification</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 1.1 : Assurer un meilleur suivi des exploitants en diversification			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<b>Au-delà du conseil sur les productions agricoles, les agriculteurs en diversification ont besoin de conseils spécifiques liés à leur système d'exploitation afin qu'ils prennent conscience des impacts mais aussi des bénéfices territoriaux qu'ils engendrent.</b>			
<b>Implication de la Chambre</b>	Être le moteur principal de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	CA		CA Coopératives Groupements de producteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
<b>Coût</b>	<b>X</b>			
<b>Coût</b>	Un budget d'animation de 15 000 à 20 000 € / an.			
<b>Moyens nécessaires</b>	Mettre à jour et développer les outils et les moyens existants pour accompagner les agriculteurs en diversification. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation (animation).			
<b>Orientations et partenariats</b>	Action liée à l'action précédente (action 1.1.2 du présent plan d'action).			
<b>Suivi Evaluation</b>	Création et mise en œuvre d'ateliers (animation).			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	Il faut animer des réunions d'information ou des ateliers thématiques à destination des agriculteurs de diversification (par les conseillers spécialisés en diversification - action 1.1.2). Ces rencontres peuvent avoir lieu par secteurs géographiques avec des intervalles de temps réguliers sur des thématiques spécifiques : accès aux aides publiques, formations des agriculteurs, enjeux liés au regroupement de producteurs, mobilisation des engrais verts, traitements en cultures associées, cultiver sur des parcelles en pentes, etc. Pour la mise en œuvre de ces rencontres : - Privilégier des rencontres chez les producteurs avec la présentation de cas concrets ; - Editer un catalogue d'information sur les thématiques abordées et abordables. Il est possible de faire appel à l'article 14 de la prochaine programmation du PDRM 2014-2020 pour de possibles financements.			


	<b>Action 1.2.1 : Sensibiliser et former les exploitants à la gestion comptable et financière</b>		
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification		
Objectif spécifique de l'action	Objectif 1.2 : Renforcer les compétences de gestion comptable, administrative et financière des exploitations		
Constat suite à l'enquête	<b>Le besoin en formation et en acquisition de compétences dans le domaine économique et financier est réel.</b> <b>Un nombre important d'agriculteurs ne font pas de comptabilité, donc ne connaissent pas la rentabilité réelle de leurs activités. C'est une gestion financière liée uniquement à la trésorerie ou aux besoins en trocs.</b>		
Implication de la Chambre	S'impliquer et travailler avec ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action.		
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b> PDRM CA		<b>Bénéficiaires</b> Toutes personnes pratiquant l'agriculture Conseillers techniques
Type d'action	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b> X
Coût	Budget formation à définir au cas par cas.		
Moyens nécessaires	Communiquer et développer les offres de formations existantes (CA et CFPPA). Fournir aux agriculteurs les outils nécessaires et adaptés via les conseillers agricoles. Proposer aux agriculteurs de leur réaliser un bilan économique et financier. Quand les agriculteurs disposent d'une capacité financière suffisante, les orienter vers des centres de gestion.		
Orientations et partenariats	Financement possible du PDRM.		
Suivi Evaluation	Nombre d'exploitants sensibilisés et formés. Nombre d'exploitants mettant en œuvre les outils préconisés.		
Conseil de mise en œuvre	Faire en sorte que les exploitations en diversification bénéficient de la mesure d'aide aux conseils techniques et de gestion d'entreprise ainsi qu'aux formations dont il faudra adapter le contenu et la méthode de délivrance. (exemple : il y aura peut-être un besoin en apprentissage des mathématiques sous l'angle comptabilité). A l'image de ce qui est présenté dans le catalogue 2013 des formations proposées par la Chambre, il faut porter une attention toute particulière aux modalités pratiques de mise en œuvre des formations : limiter les formations classiques en salle, trouver des périodes et des créneaux horaires adaptés, insister sur la thématique du partage de connaissances (beaucoup plus que sur la thématique formation), etc.		

	<b>Action 1.2.2 : Développer un réseau de suivi et d'accompagnement technico-économique, à l'installation et au développement de l'activité des exploitations en diversification</b>		
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification		
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 1.2 : Renforcer les compétences de gestion comptable, administrative et financière des exploitations		
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<p><b>Les standards d'installation et de conseil sont définis sur la base du RTE. C'est une bonne chose d'un point de vue administratif et cela permet de donner un cadre général aux agriculteurs, ce qui est satisfaisant pour une première approche. Mais dans la pratique, la compréhension du système agricole (l'exploitation agricole dans son ensemble) est indispensable au regard de la population d'agriculteur ciblée. En effet, le RTE actuel ne fournit que des données sur des spéculations individuelles, or de nombreuses productions de diversification sont produites en association avec d'autres ainsi, le concept d'agrégation de systèmes de production ne fonctionne pas (cela n'apporte pas une vision économique réaliste pour le système d'exploitation).</b></p>		
<b>Implication de la Chambre</b>	S'impliquer dans les débats et les orientations liés à l'action.		
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b> CA DAAF		<b>Bénéficiaires</b> Agriculteurs
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b> X
<b>Coût</b>	Pris en charge actuellement par la DAAF.		
<b>Moyens nécessaires</b>	Améliorer le service d'accompagnement à l'installation des agriculteurs en développant des missions de suivi et d'accompagnement (missions à la carte). Adapter et compléter l'offre de formation existante.		
<b>Orientations et partenariats</b>	La DAAF est un partenaire essentiel sur les aspects techniques et financiers.		
<b>Suivi Evaluation</b>	Réussite des installations après quelques années. Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'un accompagnement technico-économique à l'installation et dans l'activité.		
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	<p>Le référentiel technico-économique (RTE) actuellement utilisé est obsolète. La DAAF vient de lancer en 2014 une étude d'actualisation du RTE. Il est indispensable que la Chambre d'Agriculture se mobilise au sein de cette étude pour apporter les connaissances et les conseils nécessaires à la mise en place d'un RTE le plus à jour et le plus pertinent possible. Dans le même temps il faut s'assurer que ce référentiel concorde avec les fiches techniques éditées par la Chambre (sur les itinéraires techniques) et les conseils et les préconisations agricoles divulguées sur le terrain par les conseillers de la Chambre. L'enjeu est de faire que ce nouveau référentiel soit à la fois un outil performant d'aide à l'installation pour les agriculteurs mais aussi une base de connaissance intéressante pour les conseillers agricoles.</p> <p>Il pourrait-être intéressant d'établir le lien avec le dispositif de réseau de fermes de références afin de faire évoluer régulièrement le RTE.</p> <p>C'est une action globale qui fait appel à des actions opérationnelles du présent plan d'actions (action 1.1.2) mais également à des objectifs stratégiques (objectif 3.2 du présent plan d'actions). L'action 6.3 du PDRM pourrait contribuer à faciliter la mise en œuvre de cette action.</p>		


	<b>Action 1.2.3 : Mettre à disposition des outils d'ingénierie financière pour le préfinancement et l'autofinancement</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 1.2 : Renforcer les compétences de gestion comptable, administrative et financière des exploitations			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<b>Le manque de trésorerie est un problème majeur pour les petits exploitants agricoles ce qui impacte fortement leurs capacités à investir.</b>			
<b>Implication de la Chambre</b>	S'impliquer dans les débats et les orientations liées à l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b> Coopératives Banques CA		<b>Bénéficiaires</b> Agriculteurs et/ou groupements de producteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b> X	<b>Etudes / AT</b>
<b>Coût</b>	/			
<b>Moyens nécessaires</b>	Mettre en place un interlocuteur unique spécialiste des questions de financement des exploitations agricoles et capable de faire les synthèses des dispositifs existants et d'orienter les agriculteurs ou les groupements de producteurs.			
<b>Orientations et partenariats</b>	Le conseiller en diversification doit être en mesure d'orienter l'agriculteur vers des structures d'accompagnement financier comme : ADIE, CCAS Le Lamentin, Coopératives agricoles, Mission Locale de la Cabesterre, Banques classiques.			
<b>Suivi Evaluation</b>	Nombre d'agriculteurs ayant pris contact avec un conseiller financier.			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	La gestion économique et financière d'une exploitation agricole doit faire partie des compétences forte d'un conseiller en diversification. Ce conseiller doit posséder des compétences techniques et économiques pour analyser la situation financière de l'exploitation et des capacités de faire des préconisations de gestion à l'exploitant. Il s'agit là de conseil et non d'animation. A très court terme, la Région ayant lancé un marché concernant l'analyse Ex-Antes des outils d'ingénierie financière et des instruments financiers, il apparaît opportun que les services de la Chambre se rapprochent de l'évaluateur afin de s'assurer que le secteur agricole soit couvert et que les instruments proposés soient adaptés aux petites exploitations agricoles en diversification.			


	<p align="center"><b>Action 1.3.1 : Continuer et intensifier les efforts de formation sur les pratiques agricoles à destination des agriculteurs en diversification</b></p>			
<p>Axe stratégique de l'action</p>	<p>Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification</p>			
<p>Objectif spécifique de l'action</p>	<p>Objectif 1.3 : Maitriser les facteurs de production</p>			
<p>Constat suite à l'enquête</p>	<p><b>Les agriculteurs ne mentionnent pas qu'ils ont un manque de formation, or les visites de terrain et certaines réponses montrent le contraire. Par exemple : certains agriculteurs ne sont pas conscients ou ne tiennent pas compte des problèmes de pollution des sols ou des maladies ce qui impacte directement les rendements et la qualité des produits. Malgré une communication existante et forte, l'effort doit être maintenu.</b></p>			
<p>Implication de la Chambre</p>	<p>Être le moteur principal de l'action.</p>			
<p>Acteurs</p>	<p align="center"><b>Moteurs de l'action</b></p> <p align="center">CA DAAF</p>		<p align="center"><b>Bénéficiaires</b></p> <p align="center">Agriculteurs &amp; consommateurs</p>	
<p>Type d'action</p>	<p align="center"><b>Animation</b></p> <p align="center">X</p>	<p align="center"><b>Investissement</b></p>	<p align="center"><b>Formation</b></p> <p align="center">X</p>	<p align="center"><b>Etudes / AT</b></p>
<p>Coût</p>	<p>Budget formation à définir au cas par cas</p>			
<p>Moyens nécessaires</p>	<p>Développer l'offre mais aussi la demande (mettre en place des mécanismes financiers attractifs) de formations sur les pratiques agricoles liées aux productions de diversification.</p>			
<p>Orientations et partenariats</p>	<p>Acteurs principaux CA, CFPPA, CFAA. Appuis financiers du PDRM, de VIVEA, de la Région.</p>			
<p>Suivi Evaluation</p>	<p>Nombre de formations mises en œuvre.</p>			
<p>Conseil de mise en œuvre</p>	<p>Les offres de formations agricoles à destination des professionnels doivent être coordonnées (principalement entre la CA, la DAAF, les CFPPA et les principaux acteurs privés du conseil agricole). Très simplement, une page internet commune pourrait être créée. Il faut également accentuer l'offre de formations techniques et pratiques. Exemple de formations : taille, utilisation d'un pulvérisateur à dos, etc. Ces formations doivent régulièrement être mises à jour et tenir compte des études actuelles (exemple dans le domaine de la pollution des sols : s'appuyer sur les études et les préconisations de l'ANSES ou du programme écophyto2018). Enfin, les formations délivrées pourraient faire l'objet d'une "certification Chambre" (qui irait plus loin que l'unique délivrance d'une attestation de stage) liée à la mise en œuvre de bonnes pratiques constatées chez l'exploitant. En d'autres termes la chambre devient une sorte d'organisme de certification pour l'agriculteur. Elle peut développer cela de manière autonome ou avec un partenaire certificateur (Qualisud, Ecocert, Agrocert, Veritas, Afnor, etc.).</p>			


	<b>Action 1.3.2 : Revaloriser les métiers de l'agriculture tout en améliorant la gestion de la main d'œuvre agricole</b>			
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
Objectif spécifique de l'action	Objectif 1.3 : Maitriser les facteurs de production			
Constat suite à l'enquête	<b>L'enquête révèle un problème de main d'œuvre agricole. Les besoins sont généralement ponctuels et ils nécessitent une MO qualifiée. En parallèle le chômage, notamment chez les jeunes, est fort.</b> <b>Les études récentes (CREDOC 2013) sur la MO confirment également que l'agriculture est le secteur dans lequel les projets de recrutement sont les plus difficiles.</b>			
Implication de la Chambre	S'impliquer et travailler avec ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action.			
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	CA Chambre des métiers & CCI		Agriculteurs Ouvriers agricoles	
Type d'action	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b> X	<b>Etudes / AT</b>
Coût	Budget formation à définir au cas par cas.			
Moyens nécessaires	Revaloriser les métiers de l'agriculture. Création de groupements d'employeurs. Développement des services de remplacement. Sensibilisations et échanges avec les agences pour l'emploi. Information au niveau scolaire (conseillers d'orientations).			
Orientations et partenariats	Travail avec les groupements d'employeurs. Echange avec les agences pour l'emploi (publiques et privées).			
Suivi Evaluation	Surveillance des évolutions du marché de l'emploi dans le domaine agricole.			
Conseil de mise en œuvre	Communiquer, sensibiliser sur les opportunités de travail dans le monde agricole. Promouvoir les métiers de l'agriculture (animation). Inciter à des échanges entre les exploitations et appuyer la formation par l'entraide et la participation aux tâches de travail sur les autres exploitations (formation). L'article 14 du PDRM 2014-2020 fait état de ces possibilités.			


	<b>Action 1.3.3 : Mobiliser les outils nécessaires permettant d'accéder aux aides publiques</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 1.3 : Maitriser les facteurs de production			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<b>Les enquêtes ont montré un réel problème pour les exploitants en diversification d'accès aux aides publiques agricoles. Pour répondre à cette problématique dans la situation actuelle, il faut mobiliser les outils existants.</b>			
<b>Implication de la Chambre</b>	Être le moteur principal de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	CA		Agriculteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
	<b>X</b>			
<b>Coût</b>	/			
<b>Moyens nécessaires</b>	Renforcer la visibilité des aides existantes et des moyens de les obtenir. Communiquer notamment sur les moyens mis en œuvre par la Chambre et la DAAF pour mobiliser les aides et en faire bénéficier les agriculteurs. Développer des outils multimédias, des plans d'animation et de communication autour des dispositifs existants.			
<b>Orientations et partenariats</b>	Travail notamment en étroite collaboration avec la Région, la DAAF et les Intercom.			
<b>Suivi Evaluation</b>	Augmentation du nombre d'agriculteurs bénéficiaires des aides publiques.			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	La complexité des programmes de développement et de financement, les restrictions budgétaires et les évolutions rapides des programmes sont des contraintes fortes pour un accès simple et rapide aux aides publiques pour les agriculteurs en diversification. Dans ce contexte, il est indispensable que les conseillers agricoles maîtrisent ces outils et puissent orienter rapidement les agriculteurs. L'un des enjeux pour les agriculteurs en diversification souhaitant bénéficier d'aides publiques est la reconnaissance de la diversité des exploitations et des possibilités de regroupement des agriculteurs y compris sous les formes les plus simples. Ensuite, il est impératif de respecter le planning envisagé pour le dépôt de dossier, la validation des subventions et le déblocage des fonds. L'une des actions possible au niveau de la Chambre serait de créer une commission interne d'attribution des aides (coordonnée par des élus agricoles) pour essayer d'accélérer encore un peu plus les procédures. Cette action pourrait bénéficier également des outils développés dans le cadre de l'action 1.2.3 du présent plan d'actions.			




	<b>Action 1.3.4 : Inciter à la mise en place de MAE et de techniques agricoles innovantes</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 1.3 : Maitriser les facteurs de production			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<b>Les MAE sont définies dans le PDRM. Elles évoluent au regard des prérogatives édictées par l'UE, la France et la Région. L'objectif principal est de faire coïncider au mieux les besoins des agriculteurs et les attentes générales en termes de gestion des territoires.</b>			
<b>Implication de la Chambre</b>	S'impliquer et travailler avec ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b> CA DAAF		<b>Bénéficiaires</b> Agriculteurs Territoire	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b> X	<b>Etudes / AT</b>
<b>Coût</b>	Budget formation à définir au cas par cas			
<b>Moyens nécessaires</b>	Il est nécessaire de communiquer, d'informer et d'orienter les agriculteurs pour qu'ils puissent bénéficier, mais également mettre à profit de la meilleure façon possible ces aides.			
<b>Orientations et partenariats</b>	Actions intégralement prises en compte dans le PDRM et reconduite dans le PDRM 2014-2020.			
<b>Suivi Evaluation</b>	Nombre de dossiers déposés pour bénéficier de MAE.			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	Les MAE et les nombreuses politiques d'incitation aux bonnes pratiques agricoles sont préalablement définies dans les programmes européens et déclinées de manière locale. Pour mettre en place ces mesures, il faut donner les outils nécessaires aux agriculteurs pour qu'ils puissent en bénéficier (essayer d'impacter sur le type de MAE et sur les conditions d'accès est une autre action développée dans l'axe stratégique 3 du présent plan d'actions) : - Le regroupement des demandes entre exploitants est essentiel au regard des petites surfaces agricoles mises en valeur en agriculture de diversification, cela renvoie à de nombreuses autres actions du présent plan d'actions ; - La formation et la sensibilisation des agriculteurs à ces pratiques est également un enjeu important.			


	<b>Action 1.4.1 : Favoriser un investissement maîtrisé pour les petites exploitations en diversification</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 1.4 : Investir dans des outils de production adaptés			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<b>Les exploitants investissent au regard des aides possibles, mais il faut également que les aides répondent aux "besoins réels" des agriculteurs. Les "besoins réels" doivent être l'expression de la volonté de l'agriculteur à investir mais avant tout à sa capacité effective d'investissement puis de remboursement des emprunts.</b>			
<b>Implication de la Chambre</b>	Être le moteur principal de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	CA DAAF		Agriculteurs, CUMA, groupements de producteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
<b>Coût</b>	/			
<b>Moyens nécessaires</b>	Faire coïncider les besoins de l'agriculteur avec les aides publiques possibles est indispensable mais il faut également que ces besoins soient avant tout en adéquation avec son projet et ses capacités à le mener à bien. La création de fiches conseils en matériel agricole pourrait être un outil intéressant.			
<b>Orientations et partenariats</b>	DAAF CA AMEXA			
<b>Suivi Evaluation</b>	Nombre d'exploitations en diversification ayant bénéficié d'aide à l'investissement.			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	Le PDRM 2014-2020 dispose de mesures (notamment la mesure 6) pour aider au développement des petites exploitations agricoles. Elles vont pouvoir bénéficier d'une dotation lorsqu'elles présenteront un plan de développement. Il faut s'assurer que les critères retenus soient en adéquation avec les besoins des petites exploitations. Développer des fiches conseils sur le matériel nécessaire en agriculture de diversification et au regard de ces éléments, s'assurer que le projet de l'agriculteur est viable économiquement parlant. Si ce n'est pas le cas, le conseil agricole sera plus que jamais important.			


	<b>Action 1.4.2 : Contribuer aux programmes de recherche et d'expérimentation pour l'agriculture de diversification</b>			
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 1 : Professionnaliser l'agriculture de diversification			
Objectif spécifique de l'action	Objectif 1.4 : Investir dans des outils de production adaptés			
Constat suite à l'enquête	<b>La recherche agronomique, l'expérimentation et le transfert de connaissances doivent rester des piliers forts du développement agricole. Il est important de travailler sur toutes les productions martiniquaises</b>			
Implication de la Chambre	Être le moteur principal de l'action.			
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	RITA CA DAAF Organismes de recherche et formation Groupements et coopératives		Agriculteurs Territoire	
Type d'action	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>
Coût	A définir au cas par cas			
Moyens nécessaires	Créer une banque de semences. Poursuivre les essais variétaux et la recherche de méthodes alternatives de lutte contre les ravageurs. Créer ou favoriser l'importation de traitements bio adaptés au milieu tropical humide.			
Orientations et partenariats	Ensemble des membres et partenaires du RITA			
Suivi Evaluation	Nombre de nouveaux programmes de recherche mis en œuvre en lien avec l'agriculture de diversification			
Conseil de mise en œuvre	Continuer à renforcer et faire évoluer le RITA. Orienter le travail des centres de recherche et certaines OPA tout comme ARMEFLHOR, IKARE, IT2, etc. Semis sous couvert végétal, nouveaux outils de mécanisation, micro irrigation. etc.			

	<b>Action 2.1.1 : Accompagner et soutenir la mutualisation entre agriculteurs</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 2 : Renforcer les filières de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 2.1 : Encourager la mutualisation entre agriculteurs			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<b>Le système de coopérative et de groupement de producteurs fait face à de nombreux problèmes (financiers, organisationnels, etc.), hors de manière générale, l'agriculture se porte le mieux là où les filières sont le mieux structurées.</b>			
<b>Implication de la Chambre</b>	Être le moteur principal de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	Agriculteurs		Agriculteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b> X	<b>Etudes / AT</b>
<b>Coût</b>	50 000 €/an pour un agent animateur			
<b>Moyens nécessaires</b>	Inciter au regroupement des agriculteurs sous diverses formes pour mutualiser les moyens et les compétences, et améliorer l'efficacité des exploitations.			
<b>Orientations et partenariats</b>	Essayer de mobiliser des fonds du PDRM			
<b>Suivi Evaluation</b>	Redéploiement des coopératives ou des groupements de producteurs en agriculture de diversification			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	<p>Le nombre de coopératives et de groupements d'agriculteurs est relativement important mais ils connaissent actuellement de nombreuses difficultés d'ordre organisationnel et financier. Il est de la responsabilité des exploitants agricoles eux-mêmes de s'organiser et de développer des structures collectives. Cependant, l'accompagnement reste indispensable pour ces structures regroupant majoritairement des petits agriculteurs en diversification : conseils juridiques, conseils techniques, orientations stratégiques, aiguillage vers les instances et les partenaires potentiels, accompagnement dans l'accès aux aides publiques.</p> <p>Cet accompagnement n'est pas une action à envisager sur le long terme car les coopératives ou les groupements de producteurs ont vocation à fonctionner de manière autonome, cependant la situation actuelle des coopératives et les besoins de structuration des agriculteurs en diversification nécessitent des actions immédiates. Le financement d'un poste de conseiller agricole spécialisé dans les coopératives et les groupements de producteurs (ou la formation d'un conseiller en développement) pourrait être une action à envisager pour une certaine période. Ce conseiller devra avant tout avoir des fortes compétences sur les aspects juridiques, institutionnels et de communication.</p>			


	<b>Action 2.1.2 : Continuer à développer la gestion collective du matériel agricole</b>			
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 2 : Renforcer les filières de diversification			
Objectif spécifique de l'action	Objectif 2.1 : Encourager la mutualisation entre agriculteurs			
Constat suite à l'enquête	<b>L'acquisition et la gestion du matériel agricole apparaît comme une réelle contrainte. Des solutions opérationnelles doivent être mises en œuvre. La mutualisation entre agriculteur est indispensable. Il faut faciliter en ce sens la création de petits regroupements d'agriculteurs.</b>			
Implication de la Chambre	Être le moteur principal de l'action.			
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	Agriculteurs		Agriculteurs	
Type d'action	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
	<b>X</b>			
Coût	/			
Moyens nécessaires	Acquisition de matériel spécifique Gestion de la CUMA Gestion du matériel (réservations)			
Orientations et partenariats	PDRM Prêt bonifié spécial CUMA			
Suivi Evaluation	Nombre de projets réalisés par des groupements de producteurs pour gérer collectivement du matériel agricole.			
Conseil de mise en œuvre	La mutualisation des outils de production agricole est également une action servant à favoriser l'accès aux aides publiques et bénéficier de taux d'aide plus importants. Les enjeux pour les CUMA sont : la diversité; l'adaptabilité; la réactivité; la capacité à transmettre les groupes, à les pérenniser au-delà des changements générationnels. Une attention particulière doit être portée aux attentes des adhérents, à l'organisation des tâches des salariés comme, de manière générale, à l'évolution de l'organisation coopérative.			


	<h3>Action 2.2.1 : Réorganiser les circuits courts et le marché local</h3>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 2 : Renforcer les filières de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 2.2 : Prospecter et développer de nouveaux marchés			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<p><b>Les productions de diversification sont quasiment destinées à 100 % au marché local. Celui-ci reste cependant dominé par les produits d'importation. C'est une problématique complexe définie par de très nombreux facteurs. Revoir les modes de distribution actuels en essayant de mieux organiser les circuits courts et les marchés locaux peut contribuer à améliorer la situation.</b></p>			
<b>Implication de la Chambre</b>	S'impliquer et travailler avec ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	Consommateurs Agriculteurs		Consommateurs Agriculteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
<b>Coût</b>	X			
<b>Moyens nécessaires</b>	/			
<b>Moyens nécessaires</b>	Mobiliser les consommateurs. Mobiliser les producteurs. Mobiliser les groupements de producteurs.			
<b>Orientations et partenariats</b>	Implication des communes Création d'AMAP (voir CREAMAP, MIRAMAP, Alliance) Certification des productions (et/ou traçabilité)			
<b>Suivi Evaluation</b>	Augmentation de la part des produits agricoles de diversification dans la part des produits locaux consommés en Martinique.			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	<p>Accompagner les organisations actuelles dans leur structuration et la mise en œuvre de la traçabilité de leurs produits, dans un objectif d'éligibilité aux dispositifs financiers existants. Développer une fois par mois une journée porte ouverte chez les agriculteurs où la population pourra se rapprocher du monde agricole et acheter leurs fruits et légumes directement chez l'agriculteur. Développer les marchés de commune dans les bourgs, une fois par semaine ou par mois. Développer des AMPA (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance. Cela peut être une réelle opportunité pour les agriculteurs (ou groupement d'agriculteurs en Martinique).</p>			


	<b>Action 2.2.3 : Développer et organiser le marché d'exportation</b>			
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 2 : Renforcer les filières de diversification			
Objectif spécifique de l'action	Objectif 2.2 : Prospecter et développer de nouveaux marchés			
Constat suite à l'enquête	<b>Le marché d'exportation est dominé en Martinique par la Banane et le Rhum. Le marché Européen est ouvert et pourrait représenter de réelles opportunités. L'enquête révèle que certaines personnes pourraient se lancer dans de tels circuits de commercialisation à condition d'identifier les bons circuits (partenaires commerçants ou producteurs en métropole).</b>			
Implication de la Chambre	S'impliquer et travailler avec ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action.			
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	Agriculteurs		Agriculteurs	
Type d'action	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
Coût	<b>X</b>		<b>X</b>	
Coût	A définir au cas par cas			
Moyens nécessaires	Investissement dans la transformation et la qualité des produits. Organisation entre les producteurs.			
Orientations et partenariats	Association avec des coopératives métropolitaines.			
Suivi Evaluation	Création de marchés d'exportation en lien avec des cultures de diversification. Volume des exportations de produits de diversification.			
Conseil de mise en œuvre	Orientation vers des produits de qualité à hautes valeurs ajoutées, développer les marchés de niche pour l'exportation. Cela s'adresse avant tout à des producteurs chevronnés faisant preuve de rigueur et de fibre commerciale.			


	<b>Action 2.3.1 : Soutenir les investissements collectifs pour du matériel de transformation</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 2 : Renforcer les filières de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 2.3 : Accroître la valeur des produits agricoles			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<b>En Martinique, l'extension agricole (augmentation de la taille des exploitations) n'est pas un facteur suffisant de maintien ou d'augmentation du revenu agricole. L'amélioration des rendements et la meilleure valorisation des produits par la transformation ont en revanche un impact majeur sur les revenus.</b>			
<b>Implication de la Chambre</b>	S'impliquer et travailler avec ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	Agriculteurs CA		Agriculteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
<b>Coût</b>	/			
<b>Moyens nécessaires</b>	Création d'entreprises.			
<b>Orientations et partenariats</b>	Implication des coopératives ou des groupements de producteurs. Identifier et favoriser l'utilisation des aides liées au PDRM.			
<b>Suivi Evaluation</b>	Création d'unités de transformation des productions de diversification			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	La transformation des produits agricoles permet dans de très nombreux cas d'augmenter la valeur ajoutée des productions et donc le revenu agricole. Il faut encourager les initiatives des agriculteurs souhaitant se lancer dans de tels investissements en leur apportant un conseil technique, mais également en essayant de regrouper et de coordonner les agriculteurs qui pourraient avoir des projets concordants.			





	<b>Action 2.3.2 : Développer un système de qualité lié aux productions agricoles de diversification en Martinique</b>			
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 2 : Renforcer les filières de diversification			
Objectif spécifique de l'action	Objectif 2.3 : Accroître la valeur des produits agricoles			
Constat suite à l'enquête	<b>L'enquête révèle que la certification des produits agricoles de diversification est quasiment inexistante. La certification (AB ou autre tel qu'un label Martinique) est un réel outil de promotion pouvant améliorer les revenus des producteurs et garantir l'accès à de nombreux circuits de commercialisation.</b>			
Implication de la Chambre	S'impliquer et travailler avec ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action			
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	Agriculteurs & Consommateurs		Agriculteurs	
Type d'action	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
Coût	<b>X</b>		<b>X</b>	
Moyens nécessaires	A définir au cas par cas  Accentuer les efforts de sensibilisation à l'agriculture biologique et aux méthodes alternatives de production. Mettre à disposition des agriculteurs des outils et guides de connaissance et de mise en œuvre de bonnes pratiques, les accompagner dans l'autodiagnostic. Mettre en place un cahier des charges de reconnaissance des produits du terroir. Identifier plus rapidement les agriculteurs susceptibles de maîtriser ces techniques de production.			
Orientations et partenariats	Ambition bio 2017 CA, DAAF, CR & CG PNR & Offices Régionaux PRAM, UAG, IRD, CIRAD & FREDOM LEGTA			
Suivi Evaluation	Nombres de producteurs bénéficiant d'une certification			
Conseil de mise en œuvre	L'agriculture traditionnelle créole se rapproche très fortement d'une agriculture biologique. La certification AB peut être une option intéressante pour développer des marchés et en faire des circuits commerciaux relativement fermés et protégés (écoles, restaurants d'hôtel, cantines professionnelles, etc.). Il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans l'autodiagnostic individuel et dans la mise en œuvre de démarches visant la labellisation type produits du terroir ou pays. Il existe des outils dans le PDRM 2014-2020 pour encourager et développer des systèmes de certification (notamment en agriculture biologique).			

	<h3>Action 3.1.1 : Représenter et défendre l'agriculture de diversification de Martinique</h3>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 3 : Façonner un cadre territorial mieux adapté au développement de l'agriculture de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 3.1 : Améliorer les conditions liées à la création d'une exploitation de diversification			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<p><b>Pour garantir un développement optimal de l'agriculture de diversification de Martinique il est nécessaire d'avoir une ou des instances représentatives capables de faire écho des problématiques locales et d'orienter les politiques publiques susceptibles de venir accompagner ces acteurs du territoire, notamment les montants et les modalités d'attribution des aides.</b></p>			
<b>Implication de la Chambre</b>	Être le moteur principal de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	CA Syndicats Coopératives & Groupements DAAF		Agriculteurs en diversification	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
<b>Coût</b>	/			
<b>Moyens nécessaires</b>	Renforcer les rôles de moteur et d'orientation des politiques agricoles martiniquaises vers une prise en compte plus marquée de l'agriculture de diversification. Appropriation par les acteurs locaux du monde agricole du présent plan d'actions. S'assurer que ces orientations soient relayées au niveau national notamment dans la mise en œuvre des programmes de développement dits sectoriels			
<b>Orientations et partenariats</b>	Implications des élus			
<b>Suivi Evaluation</b>	Développement du poids politique de l'agriculture de diversification en Martinique			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	<p>Le contexte agricole martiniquais, marqué par la prédominance des filières d'exportation et la fragilité actuelle des coopératives de petits producteurs en diversification impose la création d'une instance représentative de ces derniers. Celle-ci défendrait leurs spécificités et permettrait de leur assurer la mise en place d'outils d'accompagnements (information et communication sur les aides publiques et sur les conditions d'accès à ces aides) en adéquation avec leurs besoins.</p> <p>Il s'agit d'une action "politique" nécessitant l'implication d'élus (issus de la Chambre ou des syndicats agricoles) pour la création ou le renforcement d'une structure représentative des agriculteurs en diversification (ASPRODIN, un syndicat, une coopérative, etc.).</p> <p>L'appropriation puis l'adaptation et la mise en œuvre du présent plan d'actions pourraient constituer les bases techniques du fonctionnement de(s) l'instance(s) représentative(s) développée(s) tout comme la défense d'idées fortes et concrètes (coupler les MAE avec un plafonnement général de ces aides afin de permettre aux agriculteurs disposant de petites surfaces de toucher plus d'aides à l'hectare que les agriculteurs bénéficiant de plus de surface ; développer une marque propre à l'agriculture de diversification pour le marché local mais aussi, pourquoi pas, pour le marché export (comme la marque "Sud de France")).</p>			


	<b>Action 3.1.2 : Améliorer l'organisation de la gestion foncière et développer de réelles politiques d'incitation pour la mise en valeur des terres agricoles (indivisions, préretraite, etc.)</b>			
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 3 : Façonner un cadre territorial mieux adapté au développement de l'agriculture de diversification			
Objectif spécifique de l'action	Objectif 3.1 : Améliorer les conditions liées à la création d'une exploitation de diversification			
Constat suite à l'enquête	<p><b>Le foncier (mode de faire valoir et accessibilité) est l'un des critères les plus importants de détermination de la viabilité d'une exploitation. Cependant, la gestion foncière est un problème récurrent en agriculture.</b></p> <p><b>La Martinique ne fait pas exception à la règle notamment pour les petits exploitants en diversification qui sont confrontés aux trois problèmes fonciers locaux majeurs, à savoir : la pollution d'une partie des sols, la pression de l'urbanisme et le relief accidenté.</b></p>			
Implication de la Chambre	Être le moteur principal de l'action.			
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b> SAFER Communes & Intercom. CA		<b>Bénéficiaires</b> Agriculteurs	
Type d'action	<b>Animation</b> X	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
Coût	/			
Moyens nécessaires	Sur la base des travaux menés dans le cadre du PDAD, mettre en place des mécanismes incitatifs pour la mise en valeur des terres agricoles. L'accès à l'information, aussi bien pour le cédant que pour la personne souhaitant mettre en valeur les terres est essentiel. Il faut un outil simple et centralisé.			
Orientations et partenariats	Au niveau de la CDCEA Collaboration entre la Région et la SAFER Articulation entre la DAAF, l'AMEXA et la CDOA			
Suivi Evaluation	Augmentation du nombre de transactions foncières formelles.			
Conseil de mise en œuvre	L'accès au foncier et la mise en valeur des terres sont des problématiques essentielles à traiter. La lutte contre la spéculation foncière est un enjeu. Impliquer les collectivités locales dans la gestion du foncier rural et coordonner les acteurs territoriaux est essentiel. Il est nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de lutter contre la mutation, le mitage, le pastillage incontrôlé, etc.</li> <li>- de mieux articuler les délais entre les actions de la SAFER (accès au terrain) et les décisions de la CDOA (autorisation d'exploiter) ;</li> <li>- de disposer d'un outil opérationnel de centralisation et de gestion des cédants (en lien avec les personnes souhaitant s'installer) ;</li> <li>- de mettre en place des mécanismes d'accompagnement des cédants ;</li> <li>- de taxer fortement les propriétaires qui ne mettent pas leur parcelle agricole en valeur en tant qu'agriculteurs ou au travers d'une autre entité agricole ;</li> <li>- de fixer à long terme la sole agricole au regard des potentialités existantes.</li> </ul>			

	<p align="center"><b>Action 3.2.1 : S'impliquer fortement dans les réformes liées au programme d'installation</b></p>			
<p><b>Axe stratégique de l'action</b></p>	<p>Axe stratégique 3 : Façonner un cadre territorial mieux adapté au développement de l'agriculture de diversification</p>			
<p><b>Objectif spécifique de l'action</b></p>	<p>Objectif 3.2 : Adapter le parcours d'installation à la problématique de l'agriculture de diversification</p>			
<p><b>Constat suite à l'enquête</b></p>	<p><b>L'installation n'est pas une finalité, c'est une étape dans la création d'une exploitation. Les enquêtes montrent un manque de suivi et d'accompagnement dans la réalisation effective du projet de l'exploitant et nombreuses sont les installations hors cadre JA et non accompagnées.</b></p>			
<p><b>Implication de la Chambre</b></p>	<p>Être le moteur principal de l'action.</p>			
<p><b>Acteurs</b></p>	<p align="center"><b>Moteurs de l'action</b></p> <p align="center">JA</p>		<p align="center"><b>Bénéficiaires</b></p> <p align="center">Agriculteurs en cours d'installation</p>	
<p><b>Type d'action</b></p>	<p align="center"><b>Animation</b></p> <p align="center">X</p>	<p align="center"><b>Investissement</b></p>	<p align="center"><b>Formation</b></p>	<p align="center"><b>Etudes / AT</b></p>
<p><b>Coût</b></p>	<p>/</p>			
<p><b>Moyens nécessaires</b></p>	<p>Prolonger l'action du PII (Point Info Installation). Développer le PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé). Accompagner toutes les installations (pas seulement les JA).</p>			
<p><b>Orientations et partenariats</b></p>	<p>Débats et orientations entre tous les acteurs du monde agricole (CA, JA, DAAF, AMEXA, Coopérative, Syndicats, etc.).</p>			
<p><b>Suivi Evaluation</b></p>	<p>Développer un indicateur de réussite du projet d'installation à 3 et 5 ans.</p>			
<p><b>Conseil de mise en œuvre</b></p>	<p>Dans la pratique, il s'agit : (i) d'attribuer un conseiller agricole dédié au suivi de l'exploitant pour les deux à trois premières années ; (ii) plusieurs visites de l'exploitation agricole par le conseiller sont indispensables ; (iii) le conseil agricole sur les productions est souvent de bonne qualité, cependant en diversification, le conseil agricole doit également se concentrer sur l'environnement général de l'exploitation (maitrise foncière, situation familiale, accès au marché, gestion comptable et financière, etc.); (iv) le métier d'agriculteur est considéré à juste titre comme un métier solitaire, le simple fait de savoir qu'en tant que jeune agriculteur il est possible, à tout moment et sur une longue période, de faire appel à son conseiller (qui lui est dédié et qui pourra l'écouter et l'orienter si besoin) est une source de réussite.</p>			

	<b>Action 3.2.2 : Adapter le parcours d'installation aux systèmes agricoles de diversification</b>			
Axe stratégique de l'action	Axe stratégique 3 : Façonner un cadre territorial mieux adapté au développement de l'agriculture de diversification			
Objectif spécifique de l'action	Objectif 3.2 : Adapter le parcours d'installation à la problématique de l'agriculture de diversification			
Constat suite à l'enquête	<b>Une exploitation n'est pas une simple addition de poste de production. Le système d'exploitation dans son ensemble doit être appréhendé pour définir les risques et les atténuer.</b>			
Implication de la Chambre	Être le moteur principal de l'action.			
Acteurs	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	JA CA		Agriculteurs en cours d'installation	
Type d'action	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
Coût	A définir en fonction des objectifs fixés.			
Moyens nécessaires	Développer des outils et des savoirs spécifiques en termes de conseil en installation des agriculteurs en diversification. Développer le conseil global et le conseil spécialisé à partir d'un pool de conseillers. Développer les outils pour le transfert (exploitations pilotes et modèles).			
Orientations et partenariats	Implication des JA et de la CA.			
Suivi Evaluation	Augmentation du nombre d'installations de jeunes agriculteurs en diversification.			
Conseil de mise en œuvre	Le conseil à l'installation doit faire l'objet d'une réflexion sur le développement de l'offre de formation et s'inscrire dans un processus plus long. Le stage collectif (formation de 21 heures) est une très bonne chose pour donner les principales informations nécessaires à la création d'une entreprise agricole, cependant cela doit s'accompagner d'une formation (sous forme de conseil) beaucoup plus poussée. Le plan de formation des jeunes agriculteurs débutant dans l'agriculture de diversification doit être adapté. Par exemple, il pourrait être mené l'expérience des pépinières d'exploitations agricoles qui seraient des sites de démonstration et de stages. Cela renvoie à la question de l'offre de formation (cf. action 1.3.1 du présent plan d'actions) et de ses modalités de mise en œuvre, ainsi qu'aux questions liées aux parcours d'installation.			

	<p><b>Action 3.3.1 : Conseiller un producteur afin qu'il puisse décider de développer une agriculture professionnelle ou une agriculture de complément</b></p>			
<p>Axe stratégique de l'action</p>	<p>Axe stratégique 3 : Façonner un cadre territorial mieux adapté au développement de l'agriculture de diversification</p>			
<p>Objectif spécifique de l'action</p>	<p>Objectif 3.3 : Travailler auprès des producteurs non agriculteurs</p>			
<p>Constat suite à l'enquête</p>	<p><b>De nombreux producteurs en diversification ne sont pas déclarés comme des agriculteurs et participent pourtant activement à la production agricole de diversification. Fort de ce constat, la décision ou non de développer des actions spécifiques à destination de ce type de producteurs implique une très forte adaptation des mesures.</b></p>			
<p>Implication de la Chambre</p>	<p>Être le moteur principal de l'action.</p>			
<p>Acteurs</p>	<p><b>Moteurs de l'action</b></p>		<p><b>Bénéficiaires</b></p>	
<p>Type d'action</p>	<p>CA</p>		<p>Producteurs non agriculteurs</p>	
<p>Coût</p>	<p><b>Animation</b></p>	<p><b>Investissement</b></p>	<p><b>Formation</b></p>	<p><b>Etudes / AT</b></p>
<p>Moyens nécessaires</p>	<p>X</p>			
<p>Coût</p>	<p>A définir en fonction des objectifs fixés.</p>			
<p>Moyens nécessaires</p>	<p>Création/élaboration de critères techniques spécifiques permettant de définir le type d'agriculture pratiquée. Développer un conseil adapté en réponse à cette problématique.</p>			
<p>Orientations et partenariats</p>	<p>Travail en partenariat avec la DAAF et l'AMEXA (éventuellement les services sociaux).</p>			
<p>Suivi Evaluation</p>	<p>Nombre de producteurs non-agriculteurs recensés.</p>			
<p>Conseil de mise en œuvre</p>	<p>Il est nécessaire d'appliquer les critères légaux existants, il faut en parallèle avoir une lecture sociale, technique et opérationnelle de l'activité agricole exercée pour définir le potentiel réel du producteur rencontré et ainsi l'orienter stratégiquement vers le choix d'une agriculture professionnelle ou d'une agriculture de complément. Une piste possible est de chercher des financements pour cette action hors des cadres actuels du PDR et du PRDA.</p>			



	<b>Action 3.3.2 : Adapter les outils de communication aux non-agriculteurs</b>			
<b>Axe stratégique de l'action</b>	Axe stratégique 3 : Façonner un cadre territorial mieux adapté au développement de l'agriculture de diversification			
<b>Objectif spécifique de l'action</b>	Objectif 3.3 : Travailler auprès des producteurs non agriculteurs			
<b>Constat suite à l'enquête</b>	<b>La prise en compte des non-agriculteurs est un choix politique à faire. Si tel est le cas, des outils et des méthodes spécifiques de conseil et d'accompagnement doivent être définis.</b>			
<b>Implication de la Chambre</b>	Être le moteur principal de l'action.			
<b>Acteurs</b>	<b>Moteurs de l'action</b>		<b>Bénéficiaires</b>	
	CA		Producteurs non agriculteurs	
<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Formation</b>	<b>Etudes / AT</b>
	<b>X</b>			
<b>Coût</b>	Un budget de communication de 10 000 à 20 000 € / an.			
<b>Moyens nécessaires</b>	Développer et améliorer certains outils de communication grand public (radio, internet, presse locale, etc.).			
<b>Orientations et partenariats</b>	A développer au regard des orientations définies dans l'action 3.3.1 du présent plan d'action.			
<b>Suivi Evaluation</b>	Nombre annuel de campagnes d'information et de sensibilisation agricole à destination du grand public.			
<b>Conseil de mise en œuvre</b>	Même si les objectifs agronomiques et environnementaux sont les mêmes quelque soit le type d'agriculture, les chemins d'accès aux résultats sont différents, qu'il s'agisse d'une agriculture professionnelle ou de complément (voire subsistance).			
	En préalable les élus de la Chambre et de certains groupements de producteurs amenés à travailler avec ces individus doivent décider ou non de les accompagner au même titre que les agriculteurs déclarés.			
	Si tel est le choix, il est nécessaire d'adapter les outils de communication : messages radio, presse locale, etc. (exemple : tous les jours un spot radio "la minute du producteur" pourrait donner des conseils ou des idées (comment traiter, labourer ou non son champs, vacciner ses animaux, etc.) et renvoyer vers un site internet d'information "retrouver les conseils du jour sur...".			

# ANNEXE





# **Annexe A.**

# **Enquête EPEAD**



# Structure de l'enquête

	REMARQUES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0.00	lancement questionnaire												
0.01	Ref. de l'enquête	Date et heure (info application)											
0.02	Nom de l'enquêteur	Données de base (info application)											
1.00	Localisation												
1.01	Nom de la commune	Choix multiple déroulant	Communes										
1.02	Nom du lieu-dit	Saisie	Nom										
1.03	Localité/habitation (point GPS)	Extraire coordonnées du GPS de l'appareil	x	y									
1.04	Zone géographique	Case à cocher	Sans obj	Réserve	Parc naturel régional (PNR)								
1.05	Photo 1	Prise de Photo	Photo 1										
1.06	Photo 2	Prise de Photo	Photo 2										
2.00	Caractéristiques de l'exploitant												
2.01	Nom	Saisie	Nom	Prénom									
2.02	Sexe	Sélection	Homme	Femme									
2.03	Age	Entier	Valeur										
2.04	Situation familiale	Sélection	Célibataire	Maré	Pacsé	Concubine	Veuf	Divorcé					
2.05	Nombre d'enfants	Entier	Valeur										
2.06	Niveau d'étude général	Choix multiple déroulant	Niveau	Etude									
2.07	Niveau d'étude agricole	Choix multiple déroulant	Niveau	Etude									
2.08	Forme de l'exploitation	Case à cocher	Individuel	GAEC	SCEA	SARL	EARL						
2.09	Noms des autres exploitants	Saisie	Texte										
2.10	L'agriculture représente	Case à cocher	Activité	Activité secondaire (APS)									
2.11	Type d'exploitation	Case à cocher	Tradition	Monocult	Elevage	Polycult	Polyculture	Elevage					
2.12	Principales activités de l'exploitant (en termes de temps passé)	Possibilité de numéroté	Agricultu	Elevage	Pêche	Construct	Administr	Agro-traf	Commerc	Services	Artisanat		
2.13	Pratique agricole	Case à cocher	Conventi	Biologique	Raisonné	Agro-écologie							
2.14	Affiliation AMEXA	Case à cocher	AMEXA										
2.15	L'agriculture correspond à	Possibilité de numéroté	Une activ	Un loisir	Une amélioration du quotidien								
3.00	Surfaces												
3.01	Combien de parcelles agricoles	Entier	Valeur										
3.02	Combien d'ilot	Entier	Valeur										
3.03	SAU totale exploitation	Entier	Valeur										
3.04	SAU exploitée	Entier	Valeur										
3.05	SAU boisée	Entier	Valeur										
3.06	SAU au repos (jachère)	Entier	Valeur										
3.07	SAU de l'exploitant en propriété propre	Entier	Valeur										
3.08	SAU de l'exploitant en indivision	Entier	Valeur										
3.09	SAU de l'exploitant en location	Entier	Valeur										
3.10	SAU de l'exploitant sans maîtrise foncière	Entier	Valeur										
4.00	Foncier / Irrigation												
4.01	Projet foncier	Case à cocher	Sans obj	Vente	Echange	Success	Reprise	Agrandissement					
4.02	Quantification de l'évolution en ha	Entier	Valeur										
4.03	Attente d'un reclassement de certaines parcelles	Sélection	Oui	Non									
4.04	Surface concernée par le reclassement (m2)	Entier	Valeur										
4.05	Amélioration foncière ces 5 dernières années	Case à cocher	Drainage	Planage	Amender	Amender	Rien						
4.06	Irrigation	Sélection	Oui	Non									
4.07	Ressource en eau mobilisée	Case à cocher	Réseau	Retenu	Marre	Rivière	Source	Forage					
4.08	Débit total des pompes (m3/h)	Entier	Valeur										
4.09	Mode d'irrigation	Case à cocher	Gravitaire	Canon	Couvertu	Micro-asp	GéG	Autre					
5.00	Productions de fruits et légumes												
5.01	Productions principales 1	Choix multiple déroulant	Prod.1										
5.02	Productions principales 2	Choix multiple déroulant	Prod.2										
5.03	Productions principales 3	Choix multiple déroulant	Prod.3										
5.04	Productions principales 4	Choix multiple déroulant	Prod.4										
5.05	Productions principales 5	Choix multiple déroulant	Prod.5										
5.06	Autre production végétale	Case à cocher	Texte										
5.07	Autre forme de mise en valeur foncière	Sélection	Prairie	Jachère	Friche	Savane cultivée							
5.08	Production annuelle de Banane (t/an)	Entier	Valeur										
5.09	Production annuelle de Canne à Sucre (t/an)	Entier	Valeur										
5.10	Production annuelle d'Ananas (t/an)	Entier	Valeur										
5.11	Production annuelle de Melon/Pastèque (t/an)	Entier	Valeur										
5.12	Production annuelle de Racines (Tubercules et PdT) (t/an)	Entier	Valeur										
5.13	Production annuelle de Légumes Frais (t/an)	Entier	Valeur										
5.14	Production annuelle d'Agrumes (t/an)	Entier	Valeur										
5.15	Production annuelle d'Autres Fruits (t/an)	Entier	Valeur										
6.00	Productions animales												
6.02	Nombre de Bovins - Cheptel	Entier	Valeur										
6.03	Nombre de Bovins - Reproducteur	Entier	Valeur										
6.04	Nombre d'Ovins - Cheptel	Entier	Valeur										
6.05	Nombre d'Ovins - Reproducteur	Entier	Valeur										
6.06	Nombre de Caprins - Cheptel	Entier	Valeur										
6.07	Nombre de Caprins - Reproducteur	Entier	Valeur										
6.08	Nombre de Porcins - Cheptel	Entier	Valeur										
6.02	Nombre de Porcins - Reproducteur	Entier	Valeur										
6.03	Nombre d'Equins - Cheptel	Entier	Valeur										
6.04	Nombre d'Equins - Reproducteur	Entier	Valeur										
6.05	Nombre de bandes Volailles	Entier	Valeur										
6.06	Nombre de Volailles par bandes	Entier	Valeur										
6.07	Nombre de cages mères en Lapins	Entier	Valeur										



# **Annexe B.**

## **Correspondances des champs entre bases de données**



*Correspondances entre les spéculations de la base Communale et les types de culture*

Aa	Ananas	Ananas
Ab	Arboriculture fruitière	Fruit
Ac	Arboriculture fruitière palissée (maracudja,etc,,)	Fruit
Ad	Banane export	BanExport
Ae	Banane plantain	Fruit
Af	Bassins aquacoles	Aqua
Ag	Bâtiment d'élevage : Bovins	Elv
Ah	Bâtiment d'élevage : Caprins	Elv
Ai	Bâtiment d'élevage ovins	Elv
Aj	Bâtiment d'élevage : Porcins	Elv
Ak	Bâtiment d'élevage : volaille ou lapin	Elv
Al	Bois,végétation arbustive, ravine	Autre
Am	Café,cacao, coton	Cult_Com
An	Canne à sucre	CaS
Ao	Horticulture, plante ornementale plein cham	Cult_Com
Ap	Horticulture, plante ornementale sous abris	Cult_Com
Aq	jachères	Autre
Ar	Lieux habituels d'élevage (animaux au piquet hors exploitation)	Elv
As	Maraichage plein champ	Legume
At	Maraichage sous abris	Legume
Au	Melon,pastèque	MelonPast
Av	non cultivé (friches ou labours)	Autre
Aw	Plantes aromatiques plain champ (épices, oignon pays, persil, etc...)	Cult.Com
Ax	Plantes aromatiques sous abris	Cult.Com
Ay	Prairies plantées - surfaces fourragères (alimentation du bétail)	Autre
Az	Prairies naturelles - surfaces fourragères(alimentation du bétail)	Autre
Bb	Tubercules tropicaux (ignames, dachines, patates douces)	Racine
Ru	Ruche apiculture	Elv
Eq	Bâtiment élevage : équins	Elv
Aq	Aquaculture	Aqua



*Correspondances entre les systèmes cultureux de la base Chlordécone et les types de culture*

limitrophe	Autre	Horti. Flo	Cult_Com
Friches	Autre	Pépinière Ornem	Cult_Com
Jardin Créole	Autre	Horti. Flo/CV	Cult_Com/Legume
Savane	Legume/Racine/Fruit	CMV	Legume/Racine/Fruit
Aquaculture	Autre	CMVPlantr	Legume/Racine/Fruit
Arbo	Aqua	Jardin C	Legume/Racine/Fruit
Banane	Fruit	CMV Bio	Legume/Racine/Fruit
Ananas	BanExport	CM	Legume/Racine/Fruit
Verger	Ananas	CMV +arbo	Legume/Racine/Fruit
Verger-Elevages	Fruit	CMV/Arbo	Legume/Racine/Fruit
BA/CMV	Fruit/Elv	CMV/Ban	Légume/Racine/BanExport
Ba/plant	BanExport/Legume	CMV-Arbo	Légume/Racine/Fruit
Ban/CMV	BanExport/Cult_Com	CV/ananas	Légume/Ananas
Banane/poly	BanExport/Légume	CMV-EI	Légume/Racine/Elv
Ananas/CV	BanExport/Légume	CM-EI	Légume/Racine/Elv
Banane/CV	Ananas/Légume	CV/plantes orne	Légume/Cult_Com
A. Bio	BanExport/Légume	Poly-Cultures	Légume/Racine/Fruit
Canne	Autre	Pol	Légume/Racine/Fruit
Canne/CMV	CaS	Poly-Elevages	Légume/Fruit/Racine/Elv
Elevage porc	CaS/Légume	Polyc-Elevages	Légume/Fruit/Racine/Elv
Elevage volaille	Elv	Pol-EI	Légume/Fruit/Racine/Elv
Elevage	Elv	CV/élevage	Légume/Fruit/Racine/Elv
Elevage bovin	Elv	CV	Légume/Racine/Fruit
élevage	Elv	CV/Plant	Légume/Racine/Fruit

*Correspondance utilisée entre les communes et les territoires des exploitations*

31	SCHOELCHER	97233	Centre Caraïbe
10	FORT DE FRANCE	97200	Centre Caraïbe
14	LAMENTIN	97232	Centre Caraïbe
26	SAINT JOSEPH	97212	Centre Caraïbe
24	ROBERT	97231	Nord Atlantique
15	LORRAIN	97214	Nord Atlantique
13	GROS MORNE	97213	Nord Atlantique
1	AJOUPA BOUILLON	97216	Nord Atlantique
17	MARIGOT	97225	Nord Atlantique
3	BASSE POINTE	97218	Nord Atlantique
16	MACOUBA	97218	Nord Atlantique
32	TRINITÉ	97220	Nord Atlantique
30	SAINTE MARIE	97230	Nord Atlantique
12	GRAND RIVIÈRE	97218	Nord Atlantique
19	MORNE ROUGE	97260	Nord Caraïbe
9	FONDS SAINT DENIS	97250	Nord Caraïbe
20	MORNE VERT	97226	Nord Caraïbe
21	PRÈCHEUR	97250	Nord Caraïbe
27	SAINT PIERRE	97250	Nord Caraïbe
6	CASE PILOTE	97222	Nord Caraïbe
5	CARBET	97221	Nord Caraïbe
4	BELLEFONTAINE	97222	Nord Caraïbe
25	SAINT ESPRIT	97270	Sud Atlantique
34	VAUCLIN	97280	Sud Atlantique
11	FRANÇOIS	97240	Sud Atlantique
28	SAINTE ANNE	97227	Sud Atlantique
18	MARIN	97290	Sud Atlantique
33	TROIS ÎLETS	97229	Sud Caraïbe
2	ANSES D'ARLET	97217	Sud Caraïbe
22	RIVIÈRE PILOTE	97211	Sud Atlantique
23	RIVIÈRE SALÉE	97215	Sud Caraïbe
8	DUCOS	97224	Sud Caraïbe
29	SAINTE LUCE	97228	Sud Caraïbe
7	DIAMANT	97223	Sud Caraïbe

# **Annexe C.**

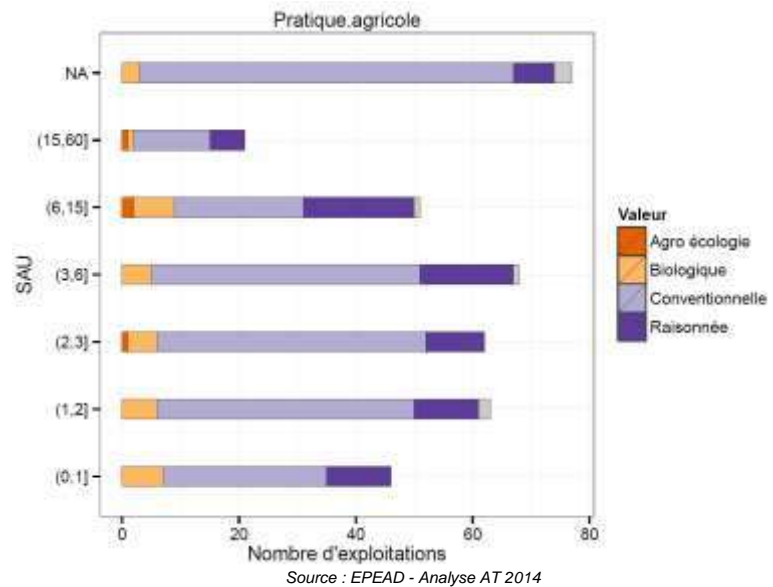
## **Méthode d'analyse des enquêtes**



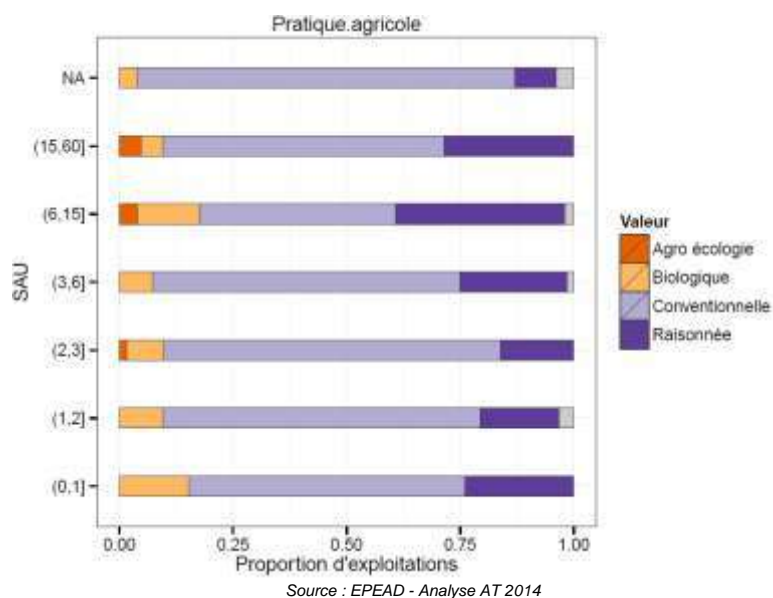
## METHODE D'ANALYSE

Après avoir réalisé des graphiques de présentation des résultats obtenus : nombres et pourcentages d'individus, quantités, etc. pour chaque indicateur étudié (ex : « Pratique agricole »), on présente 3 types de graphiques :

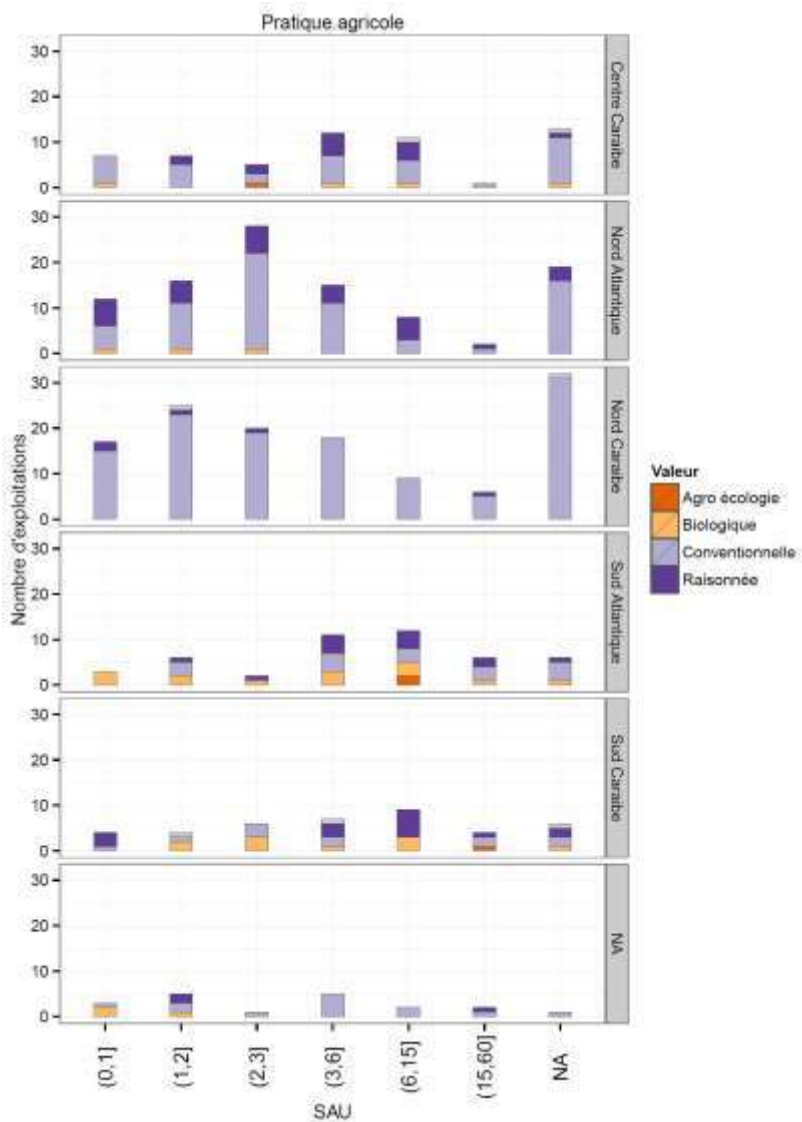
- 1) Répartition selon un critère (SAU ou Secteur géographique), en effectif :



- 2) Répartition selon un critère (SAU ou Secteur géographique), en proportion :



3) Répartition selon les deux critères en effectif :



# **Annexe D.**

## **Exemples de fiches individuelles**